

Actes

du séminaire
organisé par l'Association Française
des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Les Observatoires de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques

24-25 février 2000



Actes du Séminaire

LES OBSERVATOIRES DE L'EAU A L'ECHELLE DES BASSINS HYDROGRAPHIQUES

LIMOGES – 24 et 25 février 2000

PREAMBULE

La gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants s'impose aujourd'hui tant au niveau local qu'international (Loi sur l'eau, SDAGE, Déclaration de Rio ...). Ce concept apparaît en effet comme un outil privilégié pour la mise en œuvre d'un développement durable, soucieux de garantir l'intégrité des ressources en eau sur le long terme.

La gestion intégrée par bassin versant est une démarche complexe, qui nécessite une connaissance de toutes les composantes des hydrosystèmes et des activités qui s'y exercent. Elle ne peut se concevoir que sur la base d'une information pertinente, fiable, complète et représentative de l'état et de l'évolution de la ressource, des milieux et de leurs usages.

La gestion intégrée, par nature transversale et d'intérêt collectif, nécessite la disponibilité de données nombreuses et variées, à la fois naturalistes et sociales. Or, lorsque ces données existent, elles sont fréquemment difficiles d'accès ou peu adaptées aux besoins spécifiques de la gestion à l'échelle des bassins versants.

Les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB), qui participent, au nom des collectivités territoriales (Régions, Départements, Villes), à la gestion de l'eau des fleuves et des rivières français, affirment aujourd'hui la nécessité pour les élus gestionnaires de disposer de structures d'observation adaptées à leurs besoins.

C'est pourquoi la commission "environnement et formation des élus" de l'Association Française des EPTB, en partenariat avec l'Office International de l'Eau et l'Université de Limoges ont organisé les 24 et 25 février 2000 un séminaire à destination des élus et techniciens, sur les observatoires de l'eau mis en place à l'échelle des bassins versants de rivière.

L'objectif était caractériser, à travers des présentations et des débats, les problèmes concrets de la collecte et de la gestion opérationnelle de la donnée et de définir les outils nécessaires pour garantir des décisions éclairées.

Objectifs visés :

- ◆ *l'échange d'expériences sur les outils d'aide à la décision*
- ◆ *l'information des élus locaux*
- ◆ *la réflexion sur les différentes voies de développement possibles pour les observatoires de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques.*

Public visé : Elus membres des E.P.T.B. et des syndicats, maires, représentants des collectivités locales au sein des comités de bassin, personnel administratif et technique des collectivités territoriales.

PROGRAMME DU SEMINAIRE

Jeudi 24 février :

Quelles données pour quelles actions ? L'importance de la donnée brute.

- 11h : Visite libre des éléments d'exposition.
- 14 h : Introduction par Claude Miqueu (Président de l'EPTB Adour, Président de l'observatoire des pays de l'Adour)
- 14h 15 : Différentes voies prospectées en matière d'observation de l'eau au sein des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (montage audio-visuel, DESS "Management Environnemental et Qualité des Eaux de l'Université de Limoges)
- 14h 30 : La demande européenne en matière de données sur la qualité de l'eau (Claude Leblanc, Institut Français de l'Environnement)
- 14h 50 : Le dispositif d'accès aux données du Réseau National des Données sur l'Eau (Stéphanie Laronde, Office International de l'Eau)
- 15h 10 : Les Agences de l'Eau et les données sur l'eau (Michel Roux, Agence de l'Eau Adour-Garonne)
- 15h 30 : Politique d'EDF en matière de données sur l'eau (Jacques Miquel, EDF, DTG Grenoble)
- 15h 50 : Un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques au service du bassin de la Dordogne (Jean-François GUERIN, E.P.I.DOR)
- 16h 30 : Des réseaux de réseaux pour acquérir, diffuser et valoriser les données de terrain sur l'eau (Jean-Pierre Arrondeau, SAGE Vilaine)
- 16h 50 : Les observatoires de bassin et la question de la transparence en matière de données (Jean-Jacques Lagasque, Observatoire des Pays de l'Adour)
- 17h 10 : Débat.
- 18h 30 : Accueil par la Région Limousin et les responsables des structures organisatrices.
- 19h 30 : Dîner débat - Interventions de Madame CAPLAT Conseillère Régionale du Limousin, Bernard CAZEAU, sénateur de Dordogne, Jean BURTON du Centre St-Laurent au Québec.

Vendredi 25 février :

Quels services, quelle organisation ?

- 9h : Tour d'horizon sur Internet des organisations qui s'intéressent à l'observation des fleuves (DESS "Management Environnemental et Qualité des Eaux de l'Université de Limoges)
- 9h 10 : Le fleuve Saint-Laurent sous observation (Jean Burton, Centre St-Laurent, Québec)
- 9h 30 : Structure et organisation de l'observatoire des pays de l'Adour (Jean-Jacques Lagasquie)
- 9h 50 : L'expérience du bassin de la Loire (Régis Thépot, Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents et Lucien Maman, Equipe pluridisciplinaire plan Loire grandeur Nature)
- 10h 10 : Observatoire de l'eau du Sud-Vendée : pour une meilleure information et une sensibilisation:.. (Murielle Hermouet)
- 10h 50 : Le réseau Fédérateur Eau et Milieux Naturels du département de l'Hérault (Jean-Claude Ferrand, Conseil Général de l'Hérault)
- 11h 20 : Le financement de l'observation (Jean Launay, Député du Lot),
- 11h 40 : Débat : Quelle organisation de l'observation de l'eau par rapport aux structures gestionnaires ? Les observatoires de l'eau sont-ils les structures les mieux adaptées ? Quels services attend-on de ces structures ? Quelles modalités de financement des observatoires ?
- 12h 15 : Conclusion par Claude Miqueu

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
PROGRAMME DU SEMINAIRE	3
SOMMAIRE	5
REMERCIEMENTS	6
INTERVENTIONS ET DEBATS	7
<u>24 février 200 - Quelles données pour quelles actions ? - L'importance de la donnée brute.</u>	8
- La demande européenne en matière de données sur l'eau,	9
Mme Claude Leblanc, Institut Français de l'Environnement	
- Le dispositif d'accès aux données du Réseau National des Données sur l'Eau.....	11
Mme Stéphanie Laronde, OIE	
- Les Agences de l'Eau et les données sur l'eau	13
M. Michel Roux, Agence de l'eau Adour Garonne	
- Politique d'EDF en matière de données sur l'eau,	16
M. Jacques Miquel EDF - DTG Grenoble	
- Un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques au service du bassin versant de la Dordogne, M. Jean-François Guérin/Renaud Mouche/Guy Pustelnik, EPIDOR	21
- Des réseaux de réseaux pour acquérir, diffuser et valoriser les données de terrain sur l'eau, Jean-Pierre Arrondeau, Institution d'Aménagement de la Vilaine	24
- Débat avec la salle.....	27
- Les observatoires de bassin et la question de la transparence en matière de données,	32
Roger Lohou, Consultant, Jean-Jacques Lagasquie, Observatoire Adour	
- Débat avec la salle.....	37
<u>25 février 2000 - Observatoires de l'eau - Quels services, quelle organisation ?</u>	48
- Gestion de l'eau et information sur Internet, Université de Limoges	49
- Le fleuve Saint-Laurent sous observation, Jean Burton, Centre Saint Laurent	51
- Débat avec la salle.....	54
- Structure et organisation de l'observatoire des pays de l'Adour, Jean-Jacques Lagasquie	58
- Débat avec la salle.....	60
- L'expérience du Bassin de la Loire,	62
Régis Thépot EPALA et Lucien Maman, Equipe Pluridisciplinaire du plan Loire grandeur nature	
- Débat avec la salle.....	73
- Observatoire de l'eau du Sud-Vendée : Pour une meilleure information et une sensibilisation, Murielle Hermouet	74
- Débat avec la salle.....	76
- Le Réseau Fédérateur Eau et Milieu du Département de l'Hérault	79
Jean-Claude Ferrand, Département de l'Hérault	
- Débat avec la salle.....	86
- Le financement de l'observation	89
Jean Launay, Député du Lot	
- Conclusion par un représentant de l'Etat.....	93
CONCLUSION DU SEMINAIRE	96
SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS	97

REMERCIEMENTS

Le séminaire "Les observatoires de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques" et le présent ouvrage ont pu être réalisés grâce :

Au concours financier des organismes suivants :

- ◆ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
- ◆ DATAR Massif Central
- ◆ Conseil Régional Limousin
- ◆ Electricité De France
- ◆ Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

A la participation bénévole de nombreux intervenants dont vous pourrez lire les contributions dans le présent document.

A l'aide :

- ◆ De Claude MIQUEU pour l'animation du séminaire
- ◆ Du Conseil Régional Limousin pour la mise à disposition des locaux, de ses services techniques et la cérémonie d'accueil
- ◆ De l'Office International de l'Eau
- ◆ Des étudiants du DESS "Management Environnemental - Qualité des Eaux " de l'Université de Limoges
- ◆ De l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents pour le suivi administratif et l'édition des actes.
- ◆ De l'Etablissement Public Interdépartemental DORdogne pour l'organisation du séminaire et la rédaction des actes.

Un remerciement particulier

- ◆ *Au Conseil Régional Limousin pour la qualité de son accueil*
- ◆ *A Claude Miqueu pour la manière dont il a présidé et animé les débats, avec autorité et humour*
- ◆ *Aux étudiants du DESS "Management Environnemental - Qualité des Eaux " pour leur aide à l'organisation du séminaire et à son animation*
- ◆ *Au personnel d'EPIDOR, et en particulier à la mission "observatoire de bassin", pour l'important travail réalisé dans l'organisation du séminaire.*

INTERVENTIONS ET DEBATS

24 février 2000

Quelles données pour quelles actions ?

L'importance de la donnée brute.

Quelles données sont nécessaires à la gestion de l'eau en fonction des échelles d'intervention ?

A l'échelle fonctionnelle des bassins hydrographiques, les gestionnaires veulent avoir accès aux données brutes et plus seulement à des données interprétées.

Quelles formes choisir et quels accès privilégier pour ces données de référence ?

La demande européenne en matière de données sur l'eau

Claude LEBLANC

Institut Français de l'Environnement

Le cadre de référence de la demande Européenne

Le projet européen de Directive cadre sur l'eau pose déjà les exigences auxquelles seront assujettis les Etats-Membres, en matière de surveillance de la ressource en eau. Ils devront établir les caractéristiques des Districts hydrographiques, étudier les incidences des pressions humaines sur les eaux souterraines et de surface et mettre en place une surveillance de l'état écologique et chimique de la qualité des eaux dans le but d'atteindre les objectifs de qualité assignés.

Parallèlement à ces exigences réglementaires, l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) a également ses propres besoins en terme de collecte d'information sur la qualité du milieu. En vue de préparer les Etats-Membres à répondre à ces diverses exigences, l'AEE a chargé le Centre thématique Européen sur les Eaux Continentales (CTE/EC) de définir et de mettre en œuvre des réseaux européens de suivi des eaux continentales, dont l'ensemble est appelé EUROWATERNET. Un des concepts clé de ce réseau est la notion de « représentativité », à l'échelle européenne. Ainsi, les informations doivent être fournies autant pour les grands fleuves que pour les petites rivières, qu'ils soient impactés ou non. La France a tenu à participer activement au développement de son réseau EUROWATERNET national.

Les utilisateurs potentiels des données fournies par EUROWATERNET seront autant européens (Commission Européenne, AEE, Centres thématiques, Eurostat), que nationaux (Points Focaux Nationaux, Centres nationaux de référence, MATE), régionaux ou locaux (Agence de l'eau, Comité de bassin, Conseils régionaux, élus régionaux et locaux, public).

Comment la France a-t-elle répondu à cette demande ?

Les prémices de base à l'élaboration du réseau ont été d'optimiser au mieux, les moyens existants. En 1997, l'IFEN a testé la méthodologie de base proposée par le CTE/EC, pour la conception d'un réseau représentatif de surveillance des eaux de surface, dans la zone Rhin-Meuse-Saône.

Ce premier test a conduit au développement plus approfondi de la méthode proposée par le CTE/EC et à l'élaboration du module français d'un réseau européen « de base », l'EUROWATERNET français. C'est l'objet de cette présentation.

Enfin, le prototype national – phase 2 a débuté à l'automne dernier et porte sur l'évaluation de la représentativité du réseau national proposé. Finalement, on proposera les éléments nécessaires pour améliorer cette représentativité.

Quels sont les résultats obtenus ?

Le réseau proposé devait répondre aux questions suivantes : quel est l'état des différents cours d'eau en Europe vis-à-vis de l'azote et du phosphore et dans quelle mesure cet état est-il déterminé par les pressions humaines ?

La méthodologie utilisée a été d'abord de définir une typologie des Bassins Versants (BV), en fonction de leur taille et des types de pressions (humaine ou agricole) exercées sur le milieu. Ensuite ont été sélectionnées les stations RNB (critères de base : environ 550 stations, dont 55 de référence et 492

représentatives) puis une première sortie d'information a été réalisée à partir des données de moyennes annuelles d'azote, de nitrate, d'ammonium et de phosphore.

La taille des bassins versants

Il fallait construire un réseau de mesure où les stations sont réparties équitablement dans toutes les classes de taille de bassins. Le calcul de la superficie du bassin versant à l'amont d'une zone hydrographique a été effectué à l'aide des données de la BD CARTHAGE.

Les types de pression, par zone hydrographique

Deux indicateurs de pressions ont été utilisés : la densité de population et l'occupation des terres du bassin versant (les postes Corine LC 21, 22 et 24, soient le % des terres arabes, des cultures permanentes et des cultures hétérogènes, respectivement) .

Par couplage des données de densité de population cumulée par bassin versant, et du croisement de 3 couches d'informations géographiques (communes-BD Carto/ BD CARTHAGE, occupation des sols Corine Land Cover et zones hydrographiques BD CARTHAGE) conduisant à la création de la base de données Hydrosol, on a obtenu les cartes de densité de population et de pressions agricoles. La combinaison des deux cartes nous donne la carte de pressions humaines, qui sont classées à dominante agricole, urbaine, mixte ou autre.

La sélection des stations représentatives

A partir des informations de pressions humaines par zone hydrographique, on a pu qualifier les stations choisies en fonction de la taille du bassin versant amont et du type de pression humaine exercée sur le bassin. A partir de cette caractérisation des stations, on a pu illustrer les pressions en azote total, nitrate, ammonium et phosphore total, exercées par l'agriculture, l'urbain, le mixte et autres.

Qui sont les responsables des pressions en nutriments ?

A partir des courbes des moyennes annuelles, selon les types de pressions humaines (urbaine ou agricole), on démontre que pour les différents paramètres analysés, les plus fortes pressions sont générées par :

- Pour l'azote total : les pressions mixtes, les pressions agricoles étant en général légèrement supérieures aux pressions urbaines
- Pour les nitrates : les pressions mixtes, suivies de très près par les pressions agricoles
- Pour l'ammonium : les pressions mixtes, suivies par les pressions urbaines
- Pour le phosphore total : les pressions mixtes, suivies par les pressions urbaines

Les besoins en stations supplémentaires

Afin de répondre aux critères de représentativité exigés, 68 autres stations devraient être créées ou sélectionnées, dans les petits bassins versants (< 500 km²), à faible densité de population et à faible % d'occupation des terres.

Nota L'étude sur la construction du réseau représentatif a été réalisée par Jennifer LEONARD et Philippe CROUZET, pour l'IFEN. Elle a fait l'objet de la Note de méthode n° 13 intitulée « Construction d'un réseau représentatif. Contribution au réseau EUROWATERNET/ Qualité des eaux, de l'Agence Européenne de l'Environnement », novembre 1999.

Le dispositif d'accès aux données du Réseau National des Données sur l'Eau

Stéphanie LARONDE

Office International de l'Eau

Le Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE) a été mis en place pour assurer un accès aisé aux données sur l'eau. Il vise à mettre en œuvre un système d'information cohérent qui fédère les principaux producteurs et usagers des données sur l'eau en France.

Créé en 1992, à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement, des Agences de l'Eau, du Conseil Supérieur de la Pêche et de l'Institut Français de l'Environnement (IFEN), le RNDE s'est élargi progressivement à d'autres acteurs du domaine de l'eau, producteurs de données ou détenteurs d'une expertise spécifique, comme l'IFREMER, Météo-France, EDF, le BRGM et le Ministère de la Santé.

Les objectifs :

Le RNDE, dans le domaine de l'eau, doit permettre :

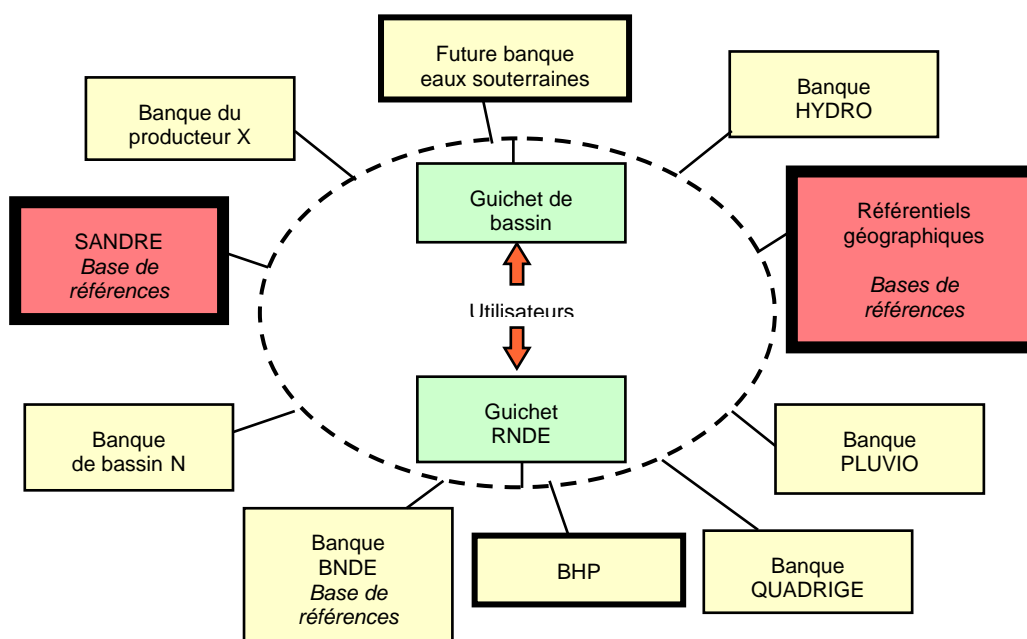
- ◆ de donner aux décideurs et gestionnaires les moyens d'orienter les décisions et d'en contrôler leurs effets,
- ◆ de satisfaire aux engagements internationaux de la France en matière de fourniture d'informations sur la ressource,
- ◆ d'assurer la préservation d'un patrimoine de données coûteux à produire,
- ◆ de mieux faire connaître le travail des producteurs de données.

Pour atteindre ces objectifs, le RNDE met en place un système permanent de référencement, de collecte, de conservation et de mise à disposition des données.

L'organisation en réseau :

Les producteurs de données définissent leurs programmes de mesures et sont responsables de la qualité des données qu'ils créent. Ils mettent à disposition du RNDE les données qui peuvent faire l'objet d'une utilisation par d'autres partenaires.

Le RNDE s'appuie sur un ensemble de banques de données : les banques des producteurs, la Banque Nationale des Données sur l'Eau (BNDE), les banques de bassin, les banques thématiques nationales. Dans ce dispositif les guichets référencent les banques de données et orientent les utilisateurs vers les producteurs.



Les référentiels géographiques

Le RNDE s'attache à constituer et à diffuser des référentiels géographiques à moyenne échelle (1/50 000) dans le domaine de l'eau : la BD Carthage pour les cours d'eau, le référentiel hydrogéologique pour les eaux souterraines.

Un langage commun : le SANDRE

La circulation des données entre producteurs et utilisateurs au sein du RNDE s'appuie sur un langage commun établi par le SANDRE (**S**ervice **d'**Administration **N**ationale des **D**onnées et **R**éférences **s**ur **l'**Eau). Au sein du RNDE, le SANDRE assure une standardisation des données afin de rendre compatible la définition des données entre les différents producteurs et utilisateurs et de permettre leur échange électronique.

Les résultats du RNDE :

- Un certain nombre de banques se sont constituées ou ont été modernisées : la banque HYDRO (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement) pour le débit des cours d'eau, la banque PLUVIO (Météo-France) pour les pluies journalières, la banque QUADRIGE (IFREMER) pour les mesures de la qualité des eaux littorales, la banque BHP (CSP) pour les données piscicoles ; la BNDE comporte les référentiels géographiques et les données de qualité des cours d'eau du Réseau National de Bassin.
- Le guichet national (www.rnde.tm.fr) offre un accès aux stations de mesures des différents réseaux, oriente vers les guichets d'Artois-Picardie (www.eau-artois-picardie.fr), d'Adour-Garonne (www.eau-adour-garonne.fr), de Loire-Bretagne (www.eau-loire-bretagne.fr), de Rhin-Meuse (www.eau-rhin-meuse.fr), de Rhône-Méditerranée-Corse (rdb.eaurmc.fr), de Seine-Normandie (www.aesn.fr)
- Le RNDE réalise également des publications nationales :
 - assainissement des grandes villes,
 - les principaux rejets d'eaux résiduelles industrielles,
 - les micropolluants dans les cours d'eau,
 - les bulletins de situation hydrologique,
 - les cartes de qualité des cours d'eau,...

Les Agences de l'Eau et les données sur l'eau

Michel ROUX

Sous-Directeur "Milieux aquatiques et Données" à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Les Agences de l'Eau sont constamment situées au carrefour de l'information sur l'état de la ressource en eau et de l'action qu'il faut engager pour en améliorer la gestion.

Elles sont par ailleurs fortement sollicitées par de nombreux maîtres d'ouvrages pour des actions très diversifiées et elles se doivent d'apporter à ces demandes des réponses adaptées à l'efficacité des opérations proposées.

C'est pour ces raisons que, depuis leur origine, les Agences ont été amenées à se préoccuper des "données sur l'eau".

Les besoins en données des Agences de l'Eau

Les Agences sont avant tout des utilisateurs de données sur l'eau pour trois grands types d'opérations :

- L'orientation des actions à mener :
Ces orientations pourront aussi bien concerner des politiques d'échelles nationale, de bassin, de sous-bassin et même locale.
- L'évaluation des programmes réalisés :
Ici aussi, cette évaluation pourra se situer à différentes échelles et s'effectuer par comparaison avec des normes réglementaires ou des objectifs prédéfinis.
- L'exécution des tâches quotidiennes des Agences :
Ce pourra être la perception des redevances, l'attribution d'aides, mais aussi la participation à la concrétisation de contrats territoriaux de toutes sortes (rivière, agglomération, établissement, département,...).

L'acquisition et la production des données dans les Agences de l'Eau

Les Agences de l'Eau ont été amenées à contribuer à la production de données dont elles ont eu besoin quand celles-ci n'existaient pas ; il peut s'agir de données économiques ou techniques.

Les données techniques se subdivisent en 3 grands thèmes : les milieux aquatiques, les ouvrages et les référentiels.

1- Les milieux aquatiques

Dans ce domaine, les Agences ont souvent très largement soutenu les programmes de mesure et de bancarisation des données, soit en prenant la maîtrise d'ouvrage, soit en apportant des aides aux autres maîtres d'ouvrages ; ainsi :

- **Pour les Réseaux Patrimoniaux**, les Agences exercent déjà, par délégation de l'Etat, la maîtrise d'ouvrage du Réseau National de Bassin (qualité des eaux superficielles) et du Réseau National Eaux Souterraines (qualité et quantité).
Elles contribuent par ailleurs au Réseau d'Hydrométrie Générale des rivières dont l'Etat assure la gestion.

- **Pour les Réseaux de Bassin**, c'est souvent les Agences qui en exercent la maîtrise d'ouvrage, plus particulièrement pour le suivi de la qualité des eaux superficielles et des réseaux associés (micropolluants, eutrophisation, qualité physique des rivières,...).
- **Pour les réseaux locaux**, dont la responsabilité est assurée par des maîtres d'ouvrage locaux (suivi de contrats de rivières, réseaux départementaux, réseaux d'études diverses,...), les Agences interviennent en général sous forme de subvention, en échange d'une libre mise à disposition des données qui revêtent ainsi un caractère public à l'image de celles des réseaux précédents.

2- Les ouvrages

Les données du type "ouvrages" manipulées par les Agences de l'Eau concernent en général l'ensemble des usages de l'eau et les réalisations auxquelles les Agences apportent des concours financiers.

Ainsi, sont classés par exemple dans cette catégorie :

- les stations d'épuration
- les réseaux de collecte
- les établissements industriels et leur système d'épuration
- les barrages
- les ouvrages de prélèvement
- les ouvrages de franchissement
- ...

A noter que les ouvrages comportent des données descriptives qui peuvent évoluer à l'occasion de modifications et des données annuelles d'exploitation (Ex : quantités déversées ou prélevées, rendements, performances,...).

3- Les données de type "référentiel"

Confrontées au grand nombre d'intervenants dans le domaine de l'eau, les Agences ont participé, en liaison avec la Direction de l'Eau, à la mise en place de données de références destinées à faciliter le dialogue entre partenaires, ainsi que le traitement et l'exploitation des données. On citera par exemple :

- La mise en place de nomenclatures diverses
- Le développement d'outils d'exploitation comme les grilles de qualité des eaux et maintenant les Systèmes d'Evaluation de la Qualité des eaux
- Les référentiels géographiques pour les eaux superficielles (BD CARTHAGE) et pour les eaux souterraines dont la version 1 est en voie d'achèvement
- Les données de type documentaire

La mise à disposition des données : le Service de la Donnée

Très vite, les Agences se sont rendues compte que les données qu'elles utilisent pour leurs besoins intéressent de nombreux partenaires et des efforts de mise à disposition de ces informations ont été menés.

Cependant, cette fonction de service de la donnée relève d'une véritable Mission de Service Public qu'il n'est pas toujours aisé d'assurer de façon intégrale tant son champ est étendu.

Ainsi, aujourd'hui, les demandeurs sont nombreux (usagers, élus, industriels, bureaux d'études, services de l'Etat, organismes publics, associations de consommateurs et de protection de la

nature...) et formulent chaque année entre 1 500 et 2 000 demandes à l'Agence pour le seul bassin Adour-Garonne.

Ces demandes concernent aussi bien les données brutes que des données semi élaborées ou des produits plus synthétiques qui peuvent être porteurs de messages.

Pour satisfaire cet engouement pour ces besoins d'information, les Agences utilisent de nombreux supports : dépliants, plaquettes, supports magnétiques, sites Web, cartes, tableaux de bord,... qui sont largement diffusés.

Ces produits sont le plus souvent développés en partenariat avec d'autres organismes. C'est notamment le cas dans le cadre du Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE) où la quasi totalité des réalisations sont menées en commun, soit au niveau national, soit au niveau des bassins dans les Réseaux de Données de Bassin.

Politique d'EDF en matière de données sur l'eau

Jacques MIQUEL
EDF, DTG Grenoble

EDF PRODUCTEUR DE DONNEES

Les données que recueille EDF sont soit des données descriptives des ouvrages de production, soit des données réglementaires, soit des données utilisées pour sa propre mission de producteur d'électricité. Elles sont très diverses, mais, concernant l'eau, elles peuvent se décrire en quelques catégories :

Les données caractéristiques des aménagements

Ce sont les données des aménagements qui sont fixées soit par les textes administratifs (titres tels qu'autorisations et concessions, cahiers des charges, règlements d'eau, ...), soit par la conception quasi immuable des ouvrages (hauteur des barrages, débits des prises d'eau, débit d'équipement, ...).

Les données d'exploitation

Il s'agit des données mesurées ou élaborées par une entité d'EDF, et qui servent au suivi permanent des actions de l'Entreprise. Les données prévisionnelles rentrent dans cette catégorie. Elles sont en principe toujours datées : débits turbinés, débits déversés, prévisions de débits naturels (modèles hydrologiques), prévision de débits turbinés (programmes prévisionnels), prévisions d'apport aux réservoirs, prévisions d'apport des stocks de neige, cotes et remplissages des réservoirs (état actuel, historique), production électrique des groupes (actuelle, programmée, ou historique), taux de disponibilité des groupes, configuration d'exploitation (ouverture de vannes, manœuvres d'écluses, etc.).

Les données hydrométriques et les données climatiques

Les données hydrométriques concernent les débits des rivières. Très coûteuses, elles ont une valeur patrimoniale souvent importante. Parmi elles figurent :

- débits mesurés et contrôlés ou critiqués,
- données en crues (débits évacués, débits des vannes, cotes des plus hautes eaux atteintes,...)
- débits turbinés,
- modules des rivières,
- régimes des cours d'eau, étiages,
- débits naturels ou naturels reconstitués.

A titre indicatif, avec plus de 260 stations en rivière, l'effort de mesure d'EDF sur les grandeurs hydrométriques représente environ 10% de l'ensemble des mesures françaises.

Les données climatiques sont celles qui sont liées aux phénomènes climatiques comme par exemples : précipitations, températures de l'air, vent au sol et en altitude, ensoleillement, enneigement. Elles correspondent à 750 points de mesures.

Les données d'environnement

Elles sont acquises dans le cadre des actions de surveillance du milieu ou d'études réalisées dans le cadre de dossiers administratifs, mais aussi à l'occasion d'actions de recherche qu'EDF engage le plus souvent en partenariat. Elles peuvent être mesurées en continu ou de façon événementielle. On peut citer : la température de l'eau, les paramètres physico-chimiques classiques (température, oxygène, conductivité, pH), sédimentation et envasements, études piscicoles générales dont micro-habitats, études d'impact, autres données hydrobiologiques, ...

Les données économiques

Il s'agit là des données touchant directement à la rentabilité des aménagements, ou au coût de revient de ceux-ci. Il peut s'agir de coûts réels, comptables, ou prévisionnels. Par exemple : coûts marginaux de production, coût de revient du kWh par usine, coût moyen du kWh, bilans économiques des aménagements, etc...

Les produits élaborés y compris les résultats d'études

Cette classe regroupe tous les résultats d'études faites pour les besoins propres d'EDF, les analyses stratégiques et dossiers spécifiques réalisés en général à partir des données précédentes. Les séries de données, volumineuses dans l'espace ou dans le temps, et auparavant difficilement disponibles car dispersées, constituent une nouvelle donnée souvent particulièrement précieuse. De même que les caractéristiques synthétiques de longues séries.

EDF FOURNISSEUR DE DONNEES

Concernant l'eau, EDF a, depuis sa création, une tradition de fourniture de données. Mais, au delà de la fourniture, EDF a surtout souhaité participer activement à leur valorisation scientifique, économique, ainsi que pour la sécurité des biens et des personnes.

Ainsi EDF est cofondateur des Banques nationales HYDRO et PLUVIO. A ce titre 40 % de ses stations hydrométriques et 70% de ses stations pluviométriques sont versées dans ces banques et accessibles à tous. A noter également que 7% des données de la banque PLUVIO est constitué de données anciennes qu'EDF a transféré gracieusement à METEO FRANCE après avoir décidé d'arrêter certaines stations.

Dans le cadre d'une convention avec le Ministère de l'Environnement, et complétée par des conventions locales avec les Services Techniques de l'Etat, EDF échange des données hydrométriques et des services météorologiques avec ces Services. Ces données, qui ne figurent pas dans les banques nationales, appartiennent à ce qui est appelé un « réseau d'intérêt commun » qui contribue à optimiser les ressources des deux partenaires. D'ailleurs la coopération va plus loin puisque dans le cadre de rencontres régulières, ce sont même les savoir-faire qui s'enrichissent mutuellement et contribuent à une confiance réciproque.

EDF participe au RNDE, créé en 1991 pour harmoniser les données sur l'eau au niveau national. Le RNDE diffuse aussi bien des informations sur l'eau que des produits élaborés (cartes, synthèses régionales et nationales, bulletins hydrologiques,....) auxquels EDF contribue.

Ensuite il faut mentionner tout un ensemble de fournitures de données effectuées dans le cadre de programmes d'étude nationaux ou régionaux. Il serait trop long de les citer tous, en voici donc seulement quelques uns à titre illustratif :

- les « cellule Débits réservés » et « cellule Eclusées » pour lesquelles EDF fournit ou finance une partie importante des données utilisées par des groupes de travail inter-institutionnels, qui cherchent à évaluer aussi objectivement que possible l'impact piscicole des changements effectifs de débits réservés, et des éclusées, ainsi qu'à en confirmer la prédictibilité par les méthodes existantes.
- Les études lancées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour fixer des Débits Objectifs d'Etiage mentionnés dans le SDAGE. : Sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence, EDF a réalisé une étude sur les volumes nécessaires à la satisfaction des DOE, 8 années sur 10. Cette étude a été menée à partir de chroniques de débits mesurés, de débits naturels reconstitués et de débits issus de l'exploitation hydroélectrique extraites de l'historique de la DTG.
- L'étude générale des crues et inondations du Rhône lancées par l'Institution Rhône Saône, pour laquelle EDF a mis à disposition des données sur les affluents du fleuve.

Au cours de ces deux dernières années, EDF a fourni gratuitement des données hydro-météorologiques à 40 chercheurs ou équipes universitaires réalisant un projet ou une thèse. Par ailleurs 16 bureaux d'études ont pu disposer à un coût marginal de données EDF pour réaliser des études dans le cadre de leur activités commerciales.

UNE POLITIQUE DE FOURNITURE DE DONNEES REAFFIRMEE

Fournir de l'électricité en France est un service public, qui nécessite de recueillir des données sur l'eau, et il était naturel qu'EDF ait le souci d'aider d'autres acteurs à réaliser leurs missions grâce à certaines données acquises dans le cadre de ce service public.

EDF est également un industriel, soumis à des exigences normales de concurrence, dans un contexte institutionnel évoluant rapidement, et qui, au delà des données sur l'Eau, se doit de préserver le patrimoine des données dont il dispose et qui lui permet d'assurer au mieux ce service public, de façon fiable, de bonne qualité et au meilleur coût.

Une partie des données est déjà à disposition du public, soit qu'elles aient été acquises dans un cadre réglementaire (leur diffusion est assurée par l'Administration), soit qu'EDF les ait communiquées dans des documents d'information au public, soit qu'elles fassent partie des fournitures mentionnées plus haut (Banques HYDRO et PLUVIO, etc...).

Toutes les autres données, notamment celles qui servent à l'exploitation, sont des données internes, qui appartiennent en propre à EDF, qui peuvent pour la plupart être diffusées, mais dans des conditions qui doivent être claires et finalement favorables pour l'Entreprise et pour ses clients, consommateurs d'électricité. C'est la raison pour laquelle EDF juge utile de réaffirmer quelques règles simples qui doivent permettre de poursuivre sa politique ouverte de diffusion de données sur l'Eau.

Les objectifs à atteindre

Pour que des échanges et des fournitures de données soient possibles et se développent sur le long terme, trois objectifs sont à atteindre :

- le respect de la confidentialité : les données propres d'EDF peuvent le plus souvent être fournies à des tiers, dans des conditions convenues, dont la confidentialité. S'il n'en était pas ainsi, les données seraient versées directement dans le domaine public. C'est bien le respect de cette règle qui permet à EDF d'être maître de l'utilisation qu'elle a de ses données, et donc de pouvoir les fournir au cas par cas, en confiance.

Il faut également comprendre que certaines données ne peuvent être accessibles car elles sont trop importantes pour l'Entreprise : toute donnée de nature économique, ou qui permet de reconstituer à

un instant donné les possibilités et les prévisions de production de tel ou tel moyen, ou encore d'en faire une étude sur le long terme, est une donnée particulièrement sensible, parce qu'intéressant les entreprises concurrentes actuelles ou à venir.

- EDF acteur de l'eau reconnu : l'importance qu'EDF attache à l'impact de ses ouvrages sur le milieu, qu'il s'agisse d'Environnement ou d'insertion dans le tissu local, est significative de sa volonté d'être un acteur parmi d'autres, facilitant la gestion d'ensemble de la ressource en eau, tout en rendant possible les autres usages, en complément bien sûr de la production électrique. Toute action qui ira dans ce sens sera facilitée : si fournir des données est une contribution qui permet aux exploitants d'être davantage partie prenante dans les concertations locales, et si cette contribution est reconnue, elle sera encouragée. Inversement, une telle fourniture sans retour, ou avec un retour négatif, n'est évidemment pas souhaitée.
- La valorisation des données : celles-ci sont très coûteuses à acquérir et à stocker. Elles demandent des équipes compétentes depuis le capteur jusqu'à la mise à disposition d'outils d'étude et d'aide à la décision. Pouvoir amortir ces coûts sur une plus large plate-forme d'utilisateurs, qui financeront soit les données, soit les calculs permettant leur transformation par rapport au besoin, est essentiel pour faciliter la diversité et/ou la qualité de ces données. A l'inverse nier la valeur de ces données aura l'effet exactement inverse du fait des efforts légitimes d'optimisation.

Quelques règles de bonne pratique

Pour atteindre les objectifs indiqués précédemment, EDF s'est fixé quelques règles internes qu'un souci de transparence conduit à présenter ici très brièvement :

- Evaluation des enjeux : chaque demande de données doit faire l'objet d'une évaluation des enjeux pour l'Entreprise. Elle doit permettre d'identifier si les données demandées sont sensibles (stratégiques sur le plan concurrentiel par exemple parce que touchant à l'évaluation et à la programmation de la production), auquel cas elles ne pourront être transmises sans accord des Services Centraux. Dans la plupart des cas les données sont diffusables, mais leurs enjeux associés peuvent être de plusieurs natures : avoir une valeur en tant que données, ou encore permettre aux équipes qui les ont élaborées de les valoriser dans une étude, auxquels cas elles feront l'objet d'une proposition de fourniture ou de prestation (souvent moins coûteux pour le demandeur, car seules les données essentielles sont mobilisées). Le plus souvent, au delà de cette valeur commerciale, les données sont l'occasion de partenariats comme ceux déjà cités, et dont on a vu qu'ils peuvent être nationaux, régionaux, et même individuels (thésard).
- contre partie clairement identifiée : le souci de retour doit être convenu. Ce retour peut être financier, mais pas exclusivement : accès à des résultats d'études, participation à des choix d'études, échanges de données et/ou de services, participation à des études (surtout si des données sensibles risquent d'être mobilisées), etc...
- demande et analyse tracée : ceci permet de garantir que chaque demande est bien prise en compte de façon cohérente, que l'analyse est conduite de façon conforme, et que la mémoire des choix et des engagements réciproques est conservée. Des protocoles doivent être échangés. Tout ceci permettra le retour d'expérience et l'établissement de partenariats sur le long terme.

EN GUISE DE CONCLUSION

En portant ses règles en matière de diffusion de ses données sur l'eau à la connaissance de tous, EDF n'a d'autre but que de faciliter cette diffusion tout en préservant l'intérêt de l'Entreprise et de ses clients, dans le contexte d'un industriel qui a toujours eu le souci du service public.

Ceci exige de clarifier quelques contraintes (confidentialité) et quelques bonnes pratiques (contreparties, formalisation).

Au final l'objectif pour EDF est non seulement de préserver son patrimoine, mais bien de le rendre utile et de le valoriser encore davantage, sur le long terme, grâce à des échanges « gagnant-gagnant » avec ses interlocuteurs.

Un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques au service du bassin versant de la Dordogne

Jean-François GUERIN, responsable de l'Observatoire Dordogne

Renaud MOUCHE, chargé de mission au sein de l'Observatoire Dordogne

Guy PUSTELNIK, Directeur de l'Etablissement Public EPIDOR

L'Etablissement Public Interdépartemental Dordogne, créé en 1991 regroupe les Conseils Généraux des six Départements riverains de la Dordogne : le Puy de Dôme, la Corrèze, le Cantal, le Lot, la Dordogne et la Gironde. Les représentants départementaux de l'Etat, les conseils régionaux, l'Agence de l'Eau, EDF et les maires travaillent également comme membres cooptés au sein de son Conseil d'Administration

L'Établissement couvre l'ensemble du bassin versant.

Les moyens mis en œuvre pour exercer au mieux notre métier : gestionnaire de cours d'eau

Au service des élus du bassin versant, l'action de l'Établissement s'organise au travers de plusieurs missions (qualité des eaux, quantité d'eau et dynamique fluviale, milieux naturels et poissons migrateurs, gestion écologique des cours d'eau, outils de gestion intégrée).

Mais pour gérer il faut connaître ce qui nous a amené à mettre en place une sixième mission transversale : l'observatoire.

Le besoin de disposer des données et d'en maîtriser la gestion a été une préoccupation constante qui a justifié en 1994 la mise en place d'un système d'informations géographiques et plus récemment d'un observatoire de l'eau.

Trois affirmations structureront cet exposé :

- la donnée brute / de terrain est technique
- la donnée transformée devient ensuite politique
- la donnée reste dans tous les cas la base du débat social.

La donnée est technique.

Travaillant à une échelle atypique, le bassin hydrographique, et sur des thèmes extrêmement variés, l'Établissement s'est trouvé face à des données souvent difficiles d'accès, rarement, voire jamais collectées.

C'est à partir de la définition par le Conseil d'Administration des missions qui lui ont été confiées que l'Établissement a progressivement structuré dans le temps la collecte et l'organisation des données brutes. Nous nous sommes ainsi attachés à collecter des données dans des domaines variés mais tous complémentaires, tous intégrés dans notre mission générique de gestionnaire de cours d'eau.

Quelques exemples :

- les berges, car il nous faut accompagner les réflexions des communes riveraines concernant la gravité et la dynamique des effondrements et préparer les politiques financières des Départements en la matière. Des suivis annuels permettent de réunir les données de base qui facilitent l'appréciation des phénomènes d'érosion.

- Les barrages : que ce soit pour la stabilité du lit, l'alimentation en eau ou les poissons migrateurs, il nous a fallu rechercher des données disparates et hétérogènes concernant la localisation, l'état et les caractéristiques des différents seuils implantés sur les cours d'eau du bassin.
- Les poissons migrateurs : pour élaborer les plans d'alevinage ou travailler sur l'impact des activités humaines sur la reproduction des espèces, il est essentiel de disposer d'informations les plus précises possible sur les zones de reproduction voire plus précisément sur les sites de reproduction de certaines espèces de poissons migrateurs. En la matière, chaque donnée est importante.

L'occasion nous est ici donnée de parler de notre préoccupation constante de collecter l'information issue des usagers de la rivière et des populations riveraines. Ceux-ci possèdent un véritable trésor de connaissance, rarement exploité du fait que ces informations tiennent plus de la perception et du social que du factuel. Cette condition est encore aujourd'hui rédhibitoire selon les principes qui régissent la gestion des données.

- Gérer c'est adapter les usages à la ressource. Il est donc indispensable de recueillir chaque fois que possible les informations sur ces usages, leurs caractéristiques et surtout leur localisation. Ainsi, pour établir une stratégie bien pensée d'épuration, il est essentiel de connaître les caractéristiques des principales plages, leur fréquentation, pour savoir où localiser prioritairement les efforts à réaliser en matière d'épuration. Nous avons ainsi localisé les plages, les parcours et bases canoës, etc.
- L'observatoire répond également au souci d'éviter les redondances et permettre à chaque décision de s'enrichir des études déjà réalisées. Mais celles-ci sont souvent dispersées voir perdues. Des moyens importants ont donc été dédiés à la réalisation d'une base de données bibliographiques, qui a permis de référencer à ce jour plus de 1000 études concernant les cours d'eau du bassin. Une partie de ces études est parallèlement stockée dans une bibliothèque physique qui permet le prêt des documents.

Ces références bibliographiques sont indexées aux noms de cours d'eau et de bassins. Notre objectif est à terme de géo-référencer toutes ces informations qui, mises à disposition des bureaux d'études en particulier, permettront à ceux-ci de travailler de façon beaucoup plus fine et de mettre à disposition des élus leur expertise et non plus leur seule capacité à effectuer des synthèses bibliographiques.

Les efforts de l'Établissement sont principalement ciblés sur la production et l'organisation de données nouvelles. Mais lorsque c'est possible nous nous appuyons bien évidemment sur les bases de données existantes que ce soit le RNB ou la banque hydro par exemple. Malheureusement ces dernières ne répondent pas souvent aux besoins de l'Établissement en matière de données.

L'Établissement Public s'est ainsi impliqué dans la collecte et l'organisation d'information parce que :

- les données disponibles et valorisables à l'échelle du bassin hydrographique de la Dordogne n'étaient pas suffisantes.
- les élus souhaitaient disposer d'éléments de choix, de bases stratégiques sur le cours, le moyen et le long terme et que seules des données à bonne échelle et parfois très locales leur permettaient de le faire.

La donnée transformée est politique, et reste la base du débat social

Dans le cadre de la gestion multi-partenariale que l'Établissement tente de mettre en place, il est indispensable de se mettre en condition de présenter aux différents partenaires des documents adaptés à la réflexion et au débat. L'Établissement attache une importance particulière à l'accompagnement de ces rencontres et de ces réflexions stratégiques qui ont comme caractéristiques d'être portées par des partenaires dont les compétences sont variées et dont la disponibilité n'est pas toujours suffisante pour entrer de façon approfondie dans le détail des informations. Les données brutes sont alors, après analyse, transformées et présentées de différentes manières. Elles sont organisées de façon à être rendues compréhensibles par l'ensemble des personnes impliquées dans

les concertations. Nous sommes alors amenés à présenter ces informations sous forme de documents de synthèse : des atlas, sous forme de cartes thématiques en valorisant certaines méthodes simplificatrices comme les indices. Il s'agit dans tous les cas pour nous de mettre à disposition des partenaires les éléments qui permettront de rendre le débat pertinent.

C'est, entre autre, à ce niveau que l'information devient dans le dispositif actuel d'EPIDOR, un élément essentiel du débat social.

Bilan et perspectives

Deux éléments essentiels nous amènent à réfléchir sans cesse sur les caractéristiques et le fonctionnement de notre observatoire : réactivité et anticipation.

Le besoin des élus en solutions rapides nous amène à développer l'une des fonctions de l'Établissement : répondre le plus immédiatement possible à des questions qui souvent ne sont pas encore formulées. Dès lors qu'un problème apparaît sur un cours d'eau, il est essentiel de pouvoir disposer rapidement des informations disponibles sur ce cours d'eau. C'est pourquoi d'une part nous favorisons la réactivité de l'observatoire et d'autre part nous nous engageons, souvent librement, dans des bilans et des inventaires afin d'anticiper sur les questions qui pourraient être posées.

Cette fonction d'anticipation est d'ailleurs la fonction principale des deux observateurs de rivière qui au sein de l'Établissement Public réalisent des cartographies, effectuent des relevés sur les cours d'eau du bassin versant et transfèrent toutes ces données sur SIG.

Cette collecte et ce traitement, à une échelle parfois très précise, nous permettent de participer à la résolution de problèmes posés à des élus locaux, des usagers ou des riverains, pour lesquels la disponibilité de données de terrain est alors un véritable besoin. La valeur pédagogique de ces données est également très importante.

L'observatoire nous permettra à moyen terme d'évaluer l'efficacité des politiques mises en œuvre par l'Établissement Public et ses collectivités membres, et éventuellement nous permettra de réorienter les choix.

Pour EPIDOR, l'Observatoire est un outil qui a su se rendre utile et aujourd'hui indispensable. Les partenaires de la gestion le sollicitent de plus en plus souvent et nous avons mis au programme de nos réflexions des voies prospectives, comme :

- la mise en place sur Internet des données bibliographiques et des données brutes disponibles,
- l'ouverture d'un petit centre de documentation physique,
- le développement des relations avec les universitaires.

Nous voulons conserver à cet observatoire un fonctionnement simple, souple et le moins onéreux possible, avec toujours la préoccupation de rester proche du terrain et des personnes qui ont un besoin rapide d'informations.

Nous fonctionnons aujourd'hui avec deux personnes affectées à cette activité (en plus des deux observateurs de rivière), qui sont le vecteur d'une contagion entraînant dans l'activité d'observation la totalité des chargés de mission d'EPIDOR.

L'Observatoire développe un aspect enzymatique fort, une véritable symbiose avec l'Établissement Public et non comme il aurait pu être craint un parasitisme de mauvais aloi.

Des réseaux de réseaux pour acquérir, diffuser et valoriser les données de terrain sur l'eau

Jean-Pierre ARRONDEAU

Secrétaire de la CLE Vilaine - Institution d'Aménagement de la Vilaine

Il est extrêmement difficile de quantifier, soit en termes monétaires, soit en terme d'énergie dépensée (nombre de journées /homme) l'activité de recueil et de diffusion des données "environnementales" sur un territoire donné. Techniciens, nous avons tous conscience qu'une grande part de notre travail consiste à trouver (très souvent retrouver...) des données, les réorganiser, organiser des systèmes ou des campagnes d'acquisition, de réaliser (ou plus exactement faire réaliser) des études ou rapports qui ne sont pour la plus grande part que des travaux de remise à jour des connaissances, d'actualisation des données. Au bout du compte, la part de travail prospectif, d'analyse novatrice des dossiers, se trouve très souvent réduite à la portion congrue du fait de l'énergie dépensée à retrouver les données éparses.

Pour certains d'entre nous, qui devons présenter, des programmes d'études, de mise en place de système de mesures, de recueil des données, ... à nos structures exécutives, il est facile de mesurer une certaine incompréhension (pour ne pas dire plus...) de nos interlocuteurs, traduite généralement par la seule interrogation : "encore ?"

Interrogation facilement compréhensible si on regarde un état, une carte descriptive des points de mesure. Dans l'absolu, les données ne manquent pas, et pour caricaturer disons que c'est toujours la donnée recherchée qui fait défaut.

La tentation jacobine

Ces constatations faites, la réponse la plus classique, et la plus immédiate à l'esprit, consiste en un effort de rationalisation des données : mise au point de formats standardisés et création de grandes bases de données synthétiques.

Dans notre système politico-administratif français mélangeant tradition jacobine et décentralisation revendiquée, cette architecture prend naturellement l'aspect de pyramides parfois plus ou moins emboîtées, souvent simplement parallèles : observatoires locaux, réseaux départementaux, banques de bassin, ... et structures nationales (comme l'IFEN), doublée d'une logique sectorielle (eau potable, mollusques littoraux, données piscicoles...). La communication étant devenue une impérieuse nécessité, toutes les Collectivités et grand nombre de services de l'État installent, ou souhaitent installer, Observatoires, Tableaux de bords, Comités de suivi ...Leurs objets, leurs domaine d'action, les données brutes ou synthétisées publiées varient légitimement d'une structure l'autre.

Dans toutes nos administrations, dans toutes nos collectivités nous recevons chaque semaine des demandes d'information pour alimenter ces observatoires ou bases de données. Le format demandé varie selon le système alimenté, et correspond rarement à celui utilisé par les services producteurs.

Lorsqu'il s'agit "d'observatoires", de "tableaux de bords" ... la donnée synthétisée redescend mal vers les producteurs primaires, longtemps après sa fourniture, et dans un état de précision qui la rend généralement impropre à l'utilisation pratique. Elle ne libère pas les services producteurs des demandes quotidiennes d'usagers et de bureaux d'études qui ne trouvent pas leur bonheur dans ces bases. Dans la pratique, ce flux général vers le haut, dont le volume a fortement augmenté ces dernières années, génère une insatisfaction amenant une rapide démotivation des "fournisseurs". Il ne faut sans doute pas chercher beaucoup plus loin le taux de mortalité infantile particulièrement élevé de nombreux observatoires. La réponse consiste souvent à réajuster le niveau de synthèse, et à créer dans un mouvement de fuite en avant de nouveaux systèmes "plus près du terrain".

Enfin, les formats les plus travaillés, les plus consensuels, traduisent le compromis *a minima* qui les a fait naître. Le meilleur des formats standardisés agit toujours comme un filtre qui laisse de côté la mesure inclassable, l'observation marginale. Ces données atypiques, déjà facilement perdues, sont dans ce système de grandes bases de données à finalité synthétique encore plus facilement rejetées et oubliées. Pourtant, ces données seront souvent les éléments les plus originaux, les plus recherchés demain pour la constitution des états des lieux exigés par l'émergence d'une problématique nouvelle, que l'on discernait mal au moment de l'écriture du standard ou du format de la base de donnée centralisée.

Profiter de la révolution technologique pour changer de logique.

La vieille dualité entre connaissance et pouvoir avait été exprimée par certains, au début des années de la "communication" par le slogan fameux "l'information c'est le pouvoir". Les auteurs de cette formule avaient mal prévu l'évolution de la vitesse de circulation de l'information, la multiplication de ces canaux de diffusion, la banalisation des techniques permettant au plus grand nombre de tirer vers eux l'information sans attendre que celle-ci soit poussée vers un utilisateur passif. Hors les domaines de la stratégie militaire et de la haute technologie industrielle, il est peu d'informations courantes dont l'embargo renforce la position de leur détenteur, et il est pratiquement impossible de contrôler diffusion et utilisation de ces données lorsqu'elles sont publiées. Le seul pouvoir est donc celui de ralentir, de retarder. Ceci n'est guère au goût du jour, car émergent deux besoins nouveaux.

En premier lieu, la "transparence" est une revendication récente. Il ne s'agit pas de développer ce point, car ce sujet est abordé par ailleurs, mais de rappeler que cette notion est au cœur du projet de directive européenne sur l'eau, lorsque celle-ci affirme la nécessité d'associer le public à la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau. Traduite en langage courant la transparence est l'affirmation permanente "qu'il n'y a rien à cacher". L'information synthétique de qualité est certes nécessaire, pour être largement diffusée ; elle n'est cependant crédible que si les relais d'opinion (médias, associations, enseignants ...) ont accès à l'information de base, à l'origine des synthèses et compilations.

Ensuite, la décision technique doit être de mieux en mieux éclairée. Face à des élus nationaux et locaux régulièrement rappelés à leurs responsabilités dans des domaines techniques parfois complexes, les services se doivent d'apporter des solutions, des alternatives, des explications, extrêmement argumentées, établies sur des données complètes et ceci souvent dans des délais de plus en plus brefs. En outre, les lois de décentralisation ont peu ou prou écarté le recours à des solutions techniques nationales toutes faites, et laissé une certaine place à la création locale ; la recherche de références extérieures s'en trouve ainsi accrue.

Le bouleversement en cours des techniques de diffusion de l'information, dont une grande part des conséquences nous est encore imprévisible, doit nous faire réfléchir à une nouvelle conception de nos systèmes d'acquisition et de circulation des données sur l'eau. Certes, certaines bases de données sont désormais accessibles par Internet, mais il s'agit de réfléchir un peu plus loin à l'organisation et à l'architecture de nouveaux systèmes, en s'appuyant sur quelques principes:

- Valoriser et renforcer le "niveau de base" constitué par les producteurs primaires de données. Ce sont ces producteurs qui doivent être responsables de la structure et de la qualité de leurs bases. Ces bases sont leurs outils de travail journalier, et sont donc *a priori* bien ajustées à leurs besoins, à leur méthode de travail, à leur champ d'investigation.
- Exiger, dès lors que ces bases sont constituées à partir de financements publics, l'ouverture de celles-ci sur les réseaux généraux d'échange et de communication (via Internet).
- S'attacher à publier avec la donnée son statut précis (donnée validée ou non, mode d'acquisition, objectif de la mesure, représentativité spatiale ou temporelle...).Le souci de conserver et de partager le maximum de données "brutes" (non-synthétisées) ne dispense pas, -au contraire, de cet effort de qualification. Cette démarche, à la base de l'assurance qualité doit reposer sur des logiciels de description des métadonnées, dont l'usage doit se généraliser et être encouragé.
- Ne pas focaliser la recherche de coordination, certes souhaitable, sur la mise en place de formats standardisés. Ces formats sont l'affaire des organisateurs des bases synthétiques de second niveau (Observatoires, Tableaux de bord, ...). C'est à eux de s'adapter aux bases des producteurs primaires en développant les outils de "traduction" qui seront utilisés lors de l'accès

aux données. Les formats concertés sont utiles, souhaitables, mais ne doivent pas être considérés comme une exigence préalable à l'informatisation et à la mise en réseau des bases primaires.

- Mettre en place une autorité régulatrice du réseau chargée d'élaborer les conventions d'échange et de vérifier leur respect, de fixer les niveaux d'accès pour tel ou tel utilisateur à telle ou telle base, de mettre en place un portail d'accès et un système de navigation satisfaisant, et d'organiser l'ouverture sur l'extérieur et les autres réseaux.

C'est sans doute le moment de mobiliser nos énergies sur ces questions d'accès à l'information, de circulation des données, de modernisation de nos schémas de pensée, en essayant de mettre notre imagination au niveau des potentialités techniques.

Les Commissions Locales de l'Eau, lorsqu'elles existent, ont vocation à préconiser et à organiser ces réseaux de réseaux. Leur animation pratique suppose de dégager des compétences humaines et des moyens matériels. Les Établissements Publics Territoriaux de Bassin pourraient constituer un bon support à ces moyens. Mais cette logique d'ouverture doit faire abandonner toute velléité d'hégémonisme territorial ou sectoriel.

Débat avec la salle

En raison d'un incident technique, l'enregistrement intégral des débats n'a malheureusement été conservé qu'à partir de l'exposé de Jean-Pierre Arrondeau. On notera au préalable des débats nourris à l'issue de l'intervention de Monsieur Miquel, sur la politique d'EdF en matière de données sur l'eau dont certains échos sont encore relatés ci-après...

Anne Croissandeau (Région Poitou-Charentes)

Dans votre exposé, je suis frappée qu'on n'aborde pas le fait qu'il y a peut-être plusieurs niveaux d'accès à des données – on n'en a d'ailleurs pas parlé jusqu'à présent -. On fait comme si toutes les données intéressaient tout le monde et qu'on les mettait avec le même accès pour tout le monde.

M. Arrondeau

J'ai été volontairement bref dans l'exposé. Quand je parle de problème de régulation et de convention, il s'agit évidemment aussi de travailler sur les conventions d'accès : on peut imaginer que le réseau ne soit pas ouvert au même niveau et aux mêmes données à tout le monde. Mais il n'y a pas de données à cacher, il y a des données plus ou moins synthétiques, mais c'est une exigence qu'on peut avoir au préalable, en disant : "Il y a certaines données qui peuvent être accessibles au grand public, d'autres seulement à des techniciens...". Mais ce genre de frein doit tomber.

Anne Croissandeau Je suis d'accord, mais il faut peut-être différencier l'information en fonction des utilisateurs, afin de ne pas l'encombrer par une masse de données qui serait trop lourde et mal adaptée.

Je me demandais si, en termes de communication, on ne pouvait pas diversifier les médias plutôt que de spécifier l'accès aux données. Mon souci n'est pas de préserver la confidentialité de certaines données, mais effectivement de ne pas encombrer avec des données qui ne sont pas utilisables directement par celui qui se connecte.

Jean-Pierre Arrondeau

Je suis tout à fait d'accord mais dans le schéma, qui est un peu utopique, l'idée est de permettre la circulation des données de base. Par ailleurs, l'information et la communication se feraient au niveau d'un observatoire, au niveau d'une collectivité, au niveau d'une administration, qui de ce système, de cette nébuleuse de circulation de la donnée, tire les données qu'elle souhaite communiquer pour sa propre politique de communication.

M. Denat (DIREN Limousin)

J'étais un peu surpris par votre intervention sur l'accès systématique à la donnée de base. Heureusement, vous avez complété votre propos par la nécessité qu'il y a à avoir le mode d'utilisation de la donnée, un peu le "manuel qualité" de la donnée. Je ne suis pas sûr qu'il faille, avec la donnée, mettre le manuel qualité de la donnée sur internet, parce que ça va prendre un nombre de pages assez fabuleux, surtout si on rajoute les certifications inhérentes à la donnée.

Vous dites qu'au fond la donnée qu'on cherche, on ne l'a jamais. Je suis aussi frappé par le fait que très peu d'études d'impact sont créatrices de données. Cette réalité vient aussi de l'absence de réflexion sur l'étude qu'on veut mener. On va, en matière de données, aller piocher très généralement dans la masse de données, et dire : "il y a toutes ces données qui existent, mais il y en a une qui ne me convient pas. On ne peut pas faire l'économie d'une réflexion minimum, de savoir si je veux la qualité d'un cours d'eau à un point donné, si je veux l'équivalent d'un indice des prix style INSEE ou du CAC 40, et si ça me suffit très largement, ou si je veux effectivement savoir comment ça a été fabriqué pour aller plus loin dans l'étude du milieu.

Je crois que ce type de réflexion, qui me paraît indispensable, n'est pas suffisamment développé, et on va au plus facile en disant : "Finalement, la donnée qui m'intéresse, je ne la trouve pas, il faut la fabriquer, ce qui à mon avis est une erreur".

Jean-Pierre Arrondeau

Je suis d'accord avec votre intervention. Aujourd'hui, si on joue le jeu des nouvelles possibilités techniques qui nous sont offertes, on ne doit plus se réfugier derrière cette perte de données de base. Et lorsqu'on va travailler sur de la synthèse, sur des études d'impact, ça ne dispense pas d'une analyse critique, ça ne dispense pas de travailler à la fabrication des meilleurs indicateurs possibles. Mais, par contre, il serait regrettable de continuer à perdre de la donnée de base, ou de la conserver seulement sous sa forme agrégée, synthétique, comme on a eu tendance à le faire ces derniers temps. Avec les impératifs de réactivité et d'accès à la donnée, dans beaucoup de cas, on ne peut pas attendre un an avant l'utilisation de la donnée ! On a donc besoin sans arrêt des techniciens des collectivités, des communes et des Départements. A l'heure actuelle on peut regretter que ces techniciens aient sans arrêt à justifier leur travail à travers la présentation de projets. La donnée permanente, mise à jour de façon correcte, l'accès à la donnée de base est quelque chose de très important, qu'il va falloir renforcer.

Sur la qualification, je crois qu'on peut faire beaucoup plus de choses qu'on n'imagine à l'heure actuelle dans les systèmes de bases de données. Il ne faut pas trop se brider !

Didier Meyerfeld (EDF)

Vous avez dit tout à l'heure : "L'information, c'est le pouvoir, et que le seul pouvoir de son détenteur était celui de ralentir sa diffusion" et vous visiez sans doute les propos de mon collègue. Alors je voudrais quand même insister, (je ne veux pas relancer la polémique !) et souligner qu'il a présenté une position qui n'a pas été majoritairement comprise. Nous sommes constamment à la recherche d'un compromis entre nos obligations de service public et notre intégration dans la gestion de l'eau – il y a pas mal de gens ici qui peuvent en témoigner – Nous devons également défendre nos intérêts d'industriel plongé aujourd'hui dans la concurrence.

Il y a une logique d'industriel qui est particulière et qui impose certaines conséquences. Cette position n'a pas été bien comprise, mais par pitié ne la caricaturez pas. Ce serait profondément injuste et ça ne correspond pas du tout à la réalité quotidienne que chacun vit ici sur toutes les rivières, où nous sommes installés avec des aménagements.

Jean-Pierre Arrondeau

Je tiens tout d'abord à vous répondre que ma communication a été rédigée avant l'intervention d'EDF. J'ai été effectivement assez surpris par le fond de l'intervention d'EDF. Je pensais que la tonalité aurait été beaucoup plus lénifiante " On est tous prêts à partager" etc. On le sait, dans la réalité, ça ne se passe pas comme ça. Mais si par exemple vous ne voulez pas communiquer les niveaux des retenues et si vraiment un gestionnaire en a besoin, ça ne doit pas être compliqué de les trouver, de les refaire et de les reconstituer.

Au bout du compte, qu'aurait gagné EDF comme pouvoir dans ce cadre-là ? Tout au plus celui de ralentir la décision, ce n'est peut-être pas de bonne gestion des politiques publiques et de l'argent public. C'est un simple constat.

Didier Meyerfeld

Je ne peux pas engager la discussion de nouveau sur ce sujet. Simplement, j'ai cru comprendre qu'il y avait des Québécois dans la salle. Et bien, ils doivent savoir qu'Hydro Québec va beaucoup plus loin qu'EDF en matière de rétention d'information à caractère industriel.

Eric Guillaumin (EPTB Rhône-Saône)

Nous sommes dans ce débat depuis quelques mois, à travers l'étude pour la définition d'une stratégie pour la réduction des risques d'inondations dus aux crues du Rhône. On est en train de traiter et de collecter une masse de données assez importante, pour partie qui n'ont pas été travaillées ni regroupées depuis environ 50 ans.

De nombreux partenaires, des Universités, ou des milieux associatifs nous ont demandé quelles allaient être les modes de mise à disposition de ces données.

On s'est rapproché de l'Agence de l'eau, on a fait un premier tour de piste et finalement on était arrivé à cette conclusion dans la mise en place du réseau. Mais la question qui se pose, derrière tout ça, c'est : "s'il y a réseau, il y a un règlement ? Est-ce qu'on garde une donnée finie ? Par exemple, on aura achevé dans 6 mois une nouvelle étude sur l'hydrologie du Rhône : est-ce que cette donnée est valable à l'instant "t", est-ce qu'elle est mise à la disposition de l'ensemble des partenaires, et est-ce que nous devons passer du temps à actualiser cette information? On a eu ce débat avec l'Agence de l'eau. Peut-être faut-il mieux financer une étude fine de cette nature tous les dix ans, ça coûte peut-être moins cher que de l'actualiser ?

Mettre à disposition des données sur un réseau, sur un ordinateur, un CD, c'est assez facile ; mais derrière, gérer ce réseau, nous avons pu nous en rendre compte lors d'une visite à EPIDOR : ce sont des moyens humains, des cofinancements à l'échelle de nos Etablissements Publics et des collectivités membres, et cela nécessite donc un accord des autres partenaires.

Jean-Pierre Arrondeau

Je n'ai pas de réponse dans l'absolu. Je crois que le problème majeur, c'est bien celui de la régulation des cofinancements. De la même manière qu'on a des conventions sur le partage des données, on a aussi une logique de partenariat éclatée, vis-à-vis de différents producteurs.

Mais je crois qu'il faut affirmer que ce système-là doit être extrêmement évolutif. L'avantage de réseaux de réseaux par rapport à des systèmes pyramidaux, c'est de se dire : on doit à un moment pouvoir rajouter un autre réseau de bases, on doit pouvoir circuler vers d'autres endroits, on doit pouvoir supprimer, on doit pouvoir changer.

C'est l'adaptabilité qui doit être le maître-mot. Mais on ne sait pas de quoi demain sera fait, de quelle donnée on aura besoin pour gérer nos fleuves et nos rivières ! Peut-être plus de données biologiques, moins de données quantitatives, et ça il faut se tenir prêt à ce genre de situation nouvelle.

Guy Pustelnik (EPTB Dordogne)

Ce n'est pas une réaction, c'est une observation. Ce qu'a mis en valeur Jean-Pierre Arrondeau dans son exposé, c'est un des éléments dont on souffre réellement, lorsqu'on s'occupe d'observations : il y a une pression collective, dont je comprends les raisons, c'est-à-dire un souci de limiter les dépenses publiques qui viserait à institutionnaliser, à officialiser certains types de données collectées, alors même que nous avons besoin d'autres types de données, sur le terrain.

Et le paradoxe, c'est qu'on voudrait tout d'un coup faire rentrer ces nouvelles données de terrain dans des formats, dans des structures, dans des systèmes extrêmement complexes qui ne sont pratiquement plus accessibles à ceux qui ont besoin de cette donnée-là !

Or, si pour des raisons de confiance, raisons qui étaient certainement liées à un passé, à une histoire, on ne veut pas évoluer, se redonner la mobilité intellectuelle et financière nécessaire pour aider ces gens de terrain qui, les pieds dans la glaise, vont chercher les informations dont ils ont besoin, ça nous met dans des situations invraisemblables. Je citerais une expérience faite au sein de l'établissement EPIDOR. Quand nous avons voulu mettre au format SANDRE les données que nous gérons, une donnée qui me coûtait 10 F à collecter me revenait finalement à 40-50 F ou 100 F, et tout devenait très compliqué.

En plus on ne pouvait souvent pas tout renseigné, et par conséquent la donnée n'était plus valable ! Nous nous trouvions dans une situation compliquée, alors qu'au départ le besoin était simple. Mais ce besoin simple n'est pas reconnu comme tel s'il ne s'insère pas dans un réseau de cohérence et de formats. Finalement, on ne lui reconnaît pas de statut et de fait on n'accepte pas de le financer ou de le cofinancer.

Les observatoires souffrent d'être obligés de se justifier vis-à-vis de partenaires qui ont des échelles de référence différentes, qui ne nous comprennent pas toujours et qui considèrent souvent qu'on peut se dispenser de certaines données.

Ce n'est pas que nous refusons de partager les données ! On en a besoin pour travailler et on va les chercher. Mais tout d'un coup, on nous dit : "puisque vous en avez besoin, débrouillez-vous, allez-y tout seul, ou alors contentez-vous de celles qui sont disponibles sur le marché".

Mais quand on va sur le réseau national, pour en avoir fait l'expérience sur les données du Bassin de la Dordogne, c'est parfois difficile d'interpréter les chronologies. Parce qu'on n'a pas forcément tout l'encadrement ni l'histoire nécessaire. On est ainsi obligé de jeter de nombreuses données.

Stéphanie Laronde

Vous dites que le SANDRE est compliqué, mais je pense que Vincent Blain, le responsable du SANDRE, est là justement pour informer les collectivités et, au niveau local, pour venir assister les personnes qui en ont besoin pour connaître et mieux utiliser le SANDRE.

Le SANDRE a souvent comme réputation d'être difficile, mais parce qu'il est souvent mal connu.

Guy Pustelnik

Mais il n'est pas forcément là pour les accompagner financièrement dans le surcoût !

Michel Roux (Agence de l'Eau Adour-Garonne)

C'est vrai qu'on a tendance, lorsqu'on finance un observatoire ou un dispositif qui produit des données, à imposer systématiquement le format SANDRE. C'est parce que c'est de la donnée publique et qu'on veut qu'elle puisse être partagée.

Je suis d'accord avec Jean-Pierre Arrondeau, lorsqu'il insiste sur la notion de partage. Mais j'apporte un petit bémol quand il dit qu'on peut prendre des libertés dans le format. Cela dépend de ce qu'on entend par le mot format. Nous attachons beaucoup d'importance à ce que la donnée soit partageable. Pour l'être, il faut qu'elle soit qualifiée pour qu'on sache d'où elle vient. Le format SANDRE est surtout un format d'échange. Il ne faut pas chercher à respecter le format SANDRE à la lettre pour ce qui concerne le stockage, car cela devient très lourd ! Par contre, il faut avoir un modèle de données, une conception de l'organisation des données qui la rende compatible avec des échanges au format SANDRE. Cette philosophie est en état de mutation, parce qu'avec l'arrivée des technologies XML par exemple, on s'aperçoit que le concept de format SANDRE sera certainement amené à évoluer. Nous allons certainement assouplir ces principes et l'évolution des technologies va nous permettre de prendre un peu de liberté par rapport à ces contraintes.

Il y a une chose qui restera malgré tout, c'est la façon dont sont structurées les données, leur modèle, et je crois qu'il est important de rester proche de ce qu'a défini le SANDRE. Il faut qu'on ait l'habitude, par exemple, de désigner des stations de mesure de la qualité d'une certaine manière, les paramètres avec les mêmes numéros, cela simplifie beaucoup les protocoles d'échange ! C'est donc un certain équilibre qu'il faut rechercher, entre ce qui permet de bien partager les données et ce qui serait de faire du SANDRE à outrance.

Claude Leblanc

Je trouve tout à fait intéressant la possibilité d'échanger les données collectées au niveau des différents observatoires locaux. Mais comment cela peut-il être opéré quand on voit l'effort humain que représente la gestion des données au RNDE avec l'ouverture de guichets permettant de consulter les sites Internet des différents producteurs de données ? Il faudra sûrement qu'il y ait des réseaux, au moins un réseau opérateur qui se mette en place pour avoir accès à ces données qui sont collectées dans les différentes régions.

Qui sera le coordonnateur de ce réseau ? Comment les données seront-elles documentées ? La documentation, les métadonnées, sont importantes, notamment en termes de validation. Si on a accès à des données brutes, on ne sait pas toujours si la donnée est validée ou sur quel pas temps de elle est disponible, on ne sait pas si on parle de la même chose, parce qu'elles ne sont pas définies dans un dictionnaire. Quand on parle d'azote total par exemple cela peut être interprété différemment d'une personne à une autre.

Il faut qu'elle toute ces données soit assez homogène pour qu'on puisse les faire parler sans commentaires.

Jean-Pierre Arrondeau

Si on veut que la donnée de base circule et circule très facilement, et si on multiplie les systèmes de circulation, cela renforce l'exigence de qualification de la donnée. Mais ce n'est pas pour autant que son format ou que sa qualification doit être unique sur l'ensemble du territoire. On doit accompagner la donnée de toute sa description, de ses métadonnées, mais pour un gestionnaire local, l'azote total peut avoir une définition différente de l'opérateur d'à côté, parce qu'il n'a pas forcément la même problématique, il n'a pas forcément les mêmes besoins. Les besoins en matière d'assainissement ne sont pas forcément les mêmes que pour une autre logique. L'important, c'est que les choses soient clairement dites et c'est à ceux qui vont fabriquer des données synthétiques de le savoir. Au bout du compte, pour les réseaux nationaux, les réseaux supra nationaux ou les grands réseaux régionaux, cela va ouvrir les sources de renseignements de ces réseaux locaux!

On va trouver beaucoup plus de données dont certaines qui ne vous intéresseront pas du tout, parce leur qualification ne sera pas compatible avec vos critères. Mais on doit privilégier la richesse des réseaux de bases. J'étais tout à fait d'accord avec l'intervention de la DIREN, on a des champs du possible immenses. Ce qu'il faut essayer, c'est justement, de ne pas être trop frileux, et essayer de donner les moyens aux opérateurs locaux. Je ne pense pas qu'il y ait d'augmentation des coûts spectaculaire, parce que les opérateurs locaux, à l'heure actuelle, s'équipent et ils ont tous des bases de données.

L'important, c'est peut-être de mettre l'effort public sur des bases de données définies par les utilisateurs locaux. Tant mieux, si deux DDA travaillent avec la même base, tant mieux si toutes les DDA au niveau national travaillent avec la même base.

Quand le format SANDRE peut être utilisé pour qualifier ou décrire des données, tant mieux ! Utilisons-le ! Mais comme l'a dit précédemment Guy Pustelnik, de nombreuses données sont produites localement chaque jour, et nous sommes en train de bêtement les perdre, alors qu'elles seront peut être utiles demain. Ne nous bloquons pas parce qu'une base de données n'est pas au format SANDRE, débrouillons-nous pour qu'elle soit accessible et que les données soient qualifiées.

Francis Daguzan (vice-président du Conseil général du Gers)

Je vais intervenir en dehors de ce débat pour répondre à M. Olive.

Un administrateur de l'Agence ne peut pas laisser dire que l'argent des Agences est immédiatement et tout de suite de l'argent du contribuable, c'est pour l'instant l'argent de l'usager !

Bien entendu il devient l'argent du contribuable lorsque Bercy l'a récupéré.

Inconnu

Je vous rejoins sur les questions de certification et de qualification, seulement je crains qu'il y ait des risques à multiplier des données plus ou moins bien qualifiées.

En économie, il y a la loi de Grisham, qui dit que "la mauvaise monnaie chasse la bonne" : ça m'embêterait que la mauvaise donnée chasse la bonne !

Les observatoires de bassin et la question de la transparence en matière de données

Roger LOHOU, Consultant pour l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Bassin de L'Adour

Jean-Jacques LAGASQUIE, Directeur de l'observatoire des Pays de l'Adour

Intervention préparée

Les actes reprennent le texte de la communication écrite préparée pour le séminaire complété par l'enregistrement de l'intervention du conférencier, Monsieur LAGASQUIE.

I- QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR TRANSPARENCE ?

Le mot transparence est aujourd'hui tellement utilisé, dans des circonstances si diverses qu'il est nécessaire, sinon de le définir, du moins de dire ce qu'on entend signifier quand on l'utilise à propos des données sur l'eau.

Les données sur l'eau et ses usages sont produites par un grand nombre d'acteurs administratifs, socioprofessionnels ou scientifiques. Ceux-ci agissent en général dans un cadre territorial précis (le Département en général) et poursuivent des missions spécifiques. Veulent-ils, peuvent-ils échanger entre eux ces données, avec facilité, économie, et confiance ? La question de la transparence est aussi simplement posée.

S'agissant des observatoires de bassin, la question prend une autre ampleur. Il faut d'abord brièvement revenir aux missions que peuvent se donner les E.P.T.B., pour éclairer celles des observatoires de bassin.

L'originalité de leur position vient de ce qu'ils s'attachent à promouvoir une politique locale de l'eau sur des bassins hydrographiques ce qui les conduit à être maître d'ouvrage d'aménagements ou d'études, mission qui est le plus souvent et le plus facilement remarquée. Mais les E.P.T.B. prennent de plus en plus conscience que :

- ils ont à veiller sur l'évolution à long terme de la réserve en eau, naturelle ou sous l'effet des actions anthropiques,
- ils ont à contribuer à la mise en œuvre locale de politiques publiques nationales ou à définir eux-mêmes des politiques locales.

C'est l'exercice de cette fonction qui rend nécessaire les observatoires du bassin.

Sur ce territoire naturel il devient nécessaire de rapprocher, compiler des données de différentes natures, provenant d'horizons divers pour produire une information. Ainsi les observatoires de bassin, ne devraient pas produire, ou peu, de données mais s'attacher surtout à élaborer des informations pertinentes au regard du territoire naturel d'une part et de la mission des E.P.T.B. d'autre part : Deux aspects devraient retenir l'attention :

- mise en forme, harmonisation prospective et création d'une information originale et adaptée pouvant éclairer les politiques des E.P.T.B..
- dans cette perspective, il y a transparence quand les deux tâches précédentes peuvent être accomplies avec facilité. D'un côté les diverses données peuvent être rassemblées aisément, leur

nature et leur mode de production est connu. D'un autre côté l'information produite par l'Observatoire est mise clairement à la disposition de ceux qui la désirent.

II- LES OBSTACLES A LA TRANSPARENCE

Ils se dressent à plusieurs niveaux qui sont :

- la création et la qualité des données
- l'accès aux données notamment administratives
- les données scientifiques
- les informations produites par l'Observatoire

II-1- Création et qualité des données

On fait ici référence à la nécessité de bien connaître le protocole de mesure et son fondement technique et scientifique de même qu'à la saisie et au codage de la donnée par rapport à des référentiels habituels et communs.

Dans de nombreux cas le mode d'acquisition est opaque (enquête communale, industrielle, déclaration, autorisation...)

II-2- Accès aux données administratives

Les obstacles sont nombreux et ont en général les causes suivantes :

- accès impossible aux données sous couvert de confidentialité : données non publiques PAC ; loi informatique et liberté,
- accès partiel aux données,
- seul sont communiqués les synthèses et les regroupement de données.
- formats d'échanges incompatibles (sortie papier, logiciel maison) ce qui oblige à une double saisie de l'information, avec multiplicité du risque d'erreur et gaspillage de temps et d'argent
- coût d'accès aux bases organisées (banques hydro...) qui les pénalisent
- diversité des protocoles, logiciels, équipements départementaux.

II-3- La place des données scientifiques

Les observatoires de bassin éviteront la routine dans le rassemblement des données, en partie en intéressant les scientifiques à leurs missions. On peut espérer que cette association apporte des analyses autonomes, critiques et au bout du compte aide les observatoires à produire une information utile à une gestion.

Une autre forme d'association des scientifiques est la connaissance des données qu'ils produisent leur intégration dans les analyses de l'observatoire, leur mise à disposition. Mais les difficultés sont nombreuses et diverses :

- données acquises pour les besoins très spécifiques d'une recherche
- absence d'actualisation
- faible souci de vulgarisation
- difficulté de communication entre scientifiques et gestionnaires de l'eau en général.

II-4- L'accès à l'information créée par l'observatoire

Il serait incomplet de penser que cette information est uniquement destinée aux E.P.T.B. parce qu'elle porte sur le bassin hydrographique et qu'elle a été produite avec l'objectif d'éclairer les politiques des E.P.T.B..

Cette information doit être aisément disponible à tous les acteurs de la gestion effective de l'eau du bassin, qu'ils agissent dans le cadre départemental ou intercommunal.

Il est fondamental que chacun d'entre eux ait la possibilité de situer son action dans le cadre naturel du bassin et dans le cadre social constitué par l'ensemble des multiples actes de gestion. C'est à ce prix qu'est la construction de l'intérêt commun au bassin.

III- QUELLES PERSPECTIVES ?

Il est clair que les difficultés techniques qui viennent d'être énumérées trouveraient plus facilement leurs solutions si une coopération effective existait entre les différents acteurs. Elle ne peut naître qu'à trois conditions :

- reconnaître la nécessité et l'utilité d'élaborer des informations propres aux bassins hydrographiques à la fois pour l'E.P.T.B. et les acteurs locaux,
- admettre que cette construction n'est possible que par la contribution de tous,
- désigner l'E.P.T.B. comme l'initiateur politique de cette coopération.

Il faut que ces conditions soient remplies pour établir la confiance, favoriser l'homogénéisation des méthodes et améliorer l'efficacité de tous et de chacun.

Elles devraient trouver une traduction dans l'organisation des observatoires de bassin

Intervention effectuée en séance

Dans la mesure où nous tournons autour du problème de la transparence depuis le début de l'après-midi et plutôt que de vous lire l'exposé que l'on l'a construit ensemble avec Roger Lohou, je vais essayer de faire la synthèse de la manière dont j'ai senti les choses, au fur et à mesure que l'après-midi avançait.

Une première chose me paraît très importante quand on parle des observatoires c'est que nous avons une échelle territoriale très spécifique. On ne raisonne pas en terme de circonscriptions administratives. Même si celles-ci nous sont nécessaires, bien souvent nos bassins sont sécants par rapport à elles.

Les échelles sont également différentes. Nos bassins hydrographiques sont plus petits que ceux des Agences de l'eau par exemple.

Nous avons par contre une exigence d'avoir une généralité, une variété et une spécificité de la donnée qui nous est tout à fait originale. Au point que certains observatoires fabriquent de la donnée. Suivant les observatoires cette fonction peut varier. La position par exemple de l'observatoire du pays de l'Adour est différente de celle d'EPIDOR. Mais même dans le cas où on utilise de la donnée existante pour la mettre à l'échelle demandée, on fabrique de la donnée. On fabrique une donnée à une échelle qui n'existe nulle part.

Nous avons aussi cette préoccupation de la "transparence", sur laquelle on a à peu près tout dit maintenant. Je vais donc regrouper un certain nombre de points, et vous faire part de mon sentiment.

Je crois que parmi les conditions de la transparence, il y a des conditions qui sont d'ordre scientifique et d'ordre technique. Il y a une condition d'ordre scientifique, dont on a parlé à plusieurs reprises : il faut connaître le mode d'obtention de la donnée. Ce n'est pas tellement la question du format, mais il

faut impérativement savoir comment la donnée a été construite, sous peine qu'elle soit inutilisable car ne pouvant être validée avec un degré de fiabilité suffisant.

Le deuxième point très important également, c'est ce que j'appellerais la "temporalité" de la donnée :

- Est-ce qu'on a la temporalité ou le suivi de la donnée ?
- Est-ce qu'on a des données qui sont régulières et que l'on pourra suivre sur 10 ou 15 ans ?
- Que faut-il faire de la donnée, beaucoup plus ponctuelle, sans suivi apparent, et qui, pourtant, peut avoir une très grande importance ?

Troisième point, la "compatibilité" de la donnée. Format SANDRE, pas format SANDRE, je n'ai pas de position ni de religion à ce sujet. Ce qui me paraît fondamental, c'est que si je ne connais pas la structure de ma base de données, je n'en ferais rien !

La structure peut être différente. Si à une certaine époque les échanges de format entre logiciels posaient des problèmes au point de vue informatique, la révolution technique qui s'opère aujourd'hui devrait permettre de résoudre bon nombre de ces difficultés. Ce n'est donc pas tellement un problème de format de données mais plutôt la nécessité d'en connaître la structure.

Ces impératifs scientifiques ou techniques garantissent véritablement la transparence des données au sens scientifique du terme.

Autre condition qui me paraît être importante, autre obstacle à la transparence, on n'en a pas ou peu parlé : la loi Informatique et Libertés

On a constaté par exemple que sur un problème précis, sur les quatre Départements que constitue le Bassin de l'Adour, trois ont une position vis-à-vis de cette loi et délivrent une partie de l'information, alors que le quatrième nous signifie son impossibilité de transmettre les données et en appelle à une autorisation du Préfet coordonnateur, dont les délais de réponse peuvent en l'occurrence être assez longs.

Ce n'est pas le problème de la loi elle-même, mais plutôt de ses ambiguïtés et de difficultés d'interprétation. Et certains y sont plus sensibles que d'autres.

Les conditions financières d'accès à certaines données constituent un autre aspect de la transparence.

Pour les observatoires, et je parle là en qualité de Directeur d'observatoire, ces conditions financières nous posent de réels problèmes. Je comprends très bien la nécessité, dans certains cas, de faire payer la donnée. Mais il y a des différences d'échelle entre les entreprises. C'est pratiquement impossible pour un observatoire d'acquérir la BD Carthage, la BD Hydro, la BD Topo, etc.

Or, nous avons maintenant de plus en plus besoin de faire des cartographies, car c'est, en particulier vis-à-vis des élus, un très bon moyen de communication. Faire aujourd'hui de la cartographie sans avoir la BD Carto ce n'est pas possible. On ne peut pas continuer à scanner des bouts de cartes, ce n'est pas raisonnable. Il y a donc véritablement des conditions financières qui aboutissent à une impossibilité d'accéder à certaines données.

Il y a d'autres obstacles à la transparence. J'ai l'impression que, dans beaucoup de cas, la donnée nous est, non pas refusée, mais ne nous est pas communiquée par tel service ou telle administration pour une raison qui tient non pas à une volonté du chef de service, mais à une impossibilité. Pour beaucoup de services de l'Etat, et d'autres administrations, le travail dans l'urgence fait que même si la donnée existe on n'a pas eu le temps de la mettre un minimum en forme pour pouvoir la livrer.

En sus de cela, il y a aussi un problème un peu circonstanciel, et que j'ai rencontré à plusieurs reprises. La mutation ou la mise à la retraite d'un chef de service entraîne souvent la disparition de toutes les données dont il avait la charge du suivi. J'ai travaillé par exemple avec la DIREN de Bassin sur les problèmes d'inondation. Dans les services de la DDE chargés de la "mémoire" des inondations, quand le chef de service s'en va, avec lui disparaît une part de la mémoire de ce service !

Enfin, je rejoins l'EDF et d'autres, sur le fait qu'il y a des cultures d'entreprise qui font que – et c'est une obligation pour eux, comme c'est une contrainte pour nous - certaines données sont soumises à des limitations d'accès. Je ne développerais pas ce point car nous en avons suffisamment discuté, et avec suffisamment de franchise, je pense.

Je crois finalement qu'aucun de ces obstacles n'est véritablement insurmontable. En règle générale, on les surmonte avec de bonnes relations personnelles. Nous avons pour notre part des relations personnelles avec tel ou tel chef de service, et on réussit à obtenir la donnée que l'on veut, avec des négociations ou autre chose.

En tant que responsable d'observatoire, je souhaite que les EPTB "prennent en main" cette question de la négociation avec les entreprises, avec les administrations, pour nous permettre d'avoir accès aux données. Ce sont eux qui ont la légitimité politique, ce n'est pas nous, les observatoires. C'est une des choses que j'aimerais voir ressortir de ce séminaire

Débat avec la salle

Claude Leblanc

Je vais vous exposer un petit problème qu'on a actuellement à l'IFEN, et qui rejoint beaucoup la question de la transparence. Quel est le statut des bases de données qu'on a à l'IFEN ? Est-ce que toutes les bases de données, avec lesquelles les thématiciens travaillent, sont publiques ? Il y a une base de données qui a été montée, avec la collaboration d'EDF, qui est la base ELDRED, et pour laquelle on a eu des demandes d'informations sur certains réservoirs. J'ai eu moi-même un appel pour avoir des renseignements sur cette base, et je me suis posée la question : "Est-ce que j'ai le droit de donner l'information ?".

Alors, j'ai retourné la question à mon directeur, qui m'a dit : "l'IFEN n'a pas pris position sur le statut public ou non de cette base de données". Il y a aussi une question d'éthique qui a été soulevée. Est-ce qu'on peut rendre publiques les données qu'on a collectées, sans avoir l'accord de ceux qui ont participé à la collecte des données ?

Inconnu

J'ai l'impression que ce débat - qui mettra probablement 10 ou 20 ans pour être tranché – est un combat d'arrière-garde à l'époque où n'importe quel acteur, un peu malin, peut investir le site informatique de Thomson, après changement des codes d'accès. Ce peut être le cas pour EDF et pour d'autres...

Je crois qu'on devrait se mettre en tête que toute donnée, collectée avec des fonds publics ou parapublics, devrait être transparente !

Après, a-t-on intérêt à favoriser la diffusion de ces données ? De la même façon, probablement, non ! Et c'est là que j'aurais tendance à me retourner vers les organismes qui représentent l'Etat, c'est-à-dire les seuls qui peuvent "donner de la régulation". Il y a peut-être effectivement besoin d'un dénominateur commun, une sorte de "charte" entre les différents organismes, mais sur un terrain il est vrai très particulier, celui de l'eau.

Je suis urbaniste, je connais le milieu des routes et celui de l'habitat, et ce problème se pose partout. Il se pose sur le cadastre, avec la DGI ; il se pose avec l'IGN. Tous les opérateurs qui ont une surface nationale doivent se mettre d'accord sur un certain nombre de points, sur une "charte" qui aboutirait à une fiabilité de la donnée, un certain degré de validation et d'actualisation.

Quand j'ai commencé il y a 20 ans, il y avait une mission interministérielle sur la coordination de l'information géographique mais je crois qu'elle n'a jamais débouché. Tous les partenariats qu'on a pour monter un SIG n'importe où, avec nos interlocuteurs, engendrent à chaque fois une "usine à gaz" et qu'il faut réinventer. Il me semble qu'il y a une résultante qui, finalement, naturellement, s'opère et que peut-être l'Etat pourrait à nouveau remettre ce sujet sur l'établi.

Claude Miqueu

Pour prolonger votre propos : est-ce que pour vous la réponse est législative, réglementaire ou partenariale et contractuelle ?

Inconnu

Je crois savoir que la loi suit la réalité et qu'elle ne l'anticipe jamais.

Je pense donc que la réponse n'est pas législative en premier lieu, mais qu'elle est essentiellement politique, Elle doit mêler le législatif et différents domaines. Elle doit et en tout cas s'instituer à une certaine échelle, et probablement pas venant de la base, malheureusement.

Claude Miqueu

Quand vous dites : "La réponse est politique", elle est le résultat d'une volonté politique et qui s'est exprimée, mais derrière il faut bien que "la mise en musique" se fasse : la volonté politique étant exprimée, comment fait-on ?

Et on est bien obligé de revenir sur le petit schéma que j'ai esquissé : est-ce que c'est partenarial ou contractuel ? Est-ce que c'est réglementaire ? Est-ce que c'est autre chose ? Est-ce que c'est forcément interministériel ?

Inconnu

Je n'ai pas de réponse précise ou générale à cette question, mais nous sommes là sur le domaine de l'eau qui est quand même relativement circonscrit. Il tourne autour de bassins, et c'est un des rares et même peut-être seul domaine où il y a des établissements politiques qui transcendent les limites administratives pour s'intéresser aux vrais sujets.

Les partenaires, qui doivent être en gros une famille de 5 à 10 types de partenaires sur le sujet, sont facilement réunissables dans une salle comme celle-là. Il serait donc intéressant s'il y avait un travail spécifique, d'eux-mêmes, peut-être cofinancé par eux, pour rechercher la solution à cette question.

Claude Miqueu

Notre pays vit tous les jours, et nous le vivons sur le terrain, ce double mouvement de la décentralisation et de la déconcentration. Mettre dans une salle des élus, porteurs de ce nouveau pouvoir de la décentralisation, et des fonctionnaires, déconcentrés, ça ne résoudra pas pour autant le problème : l'autorité régionale ou départementale ne peut pas, dans un micro-territoire, avoir une marge de manœuvre ou de liberté qui soit en décalage avec le territoire voisin.

Quand Jean-Jacques Lagasque disait tout à l'heure qu'un Département n'a pas donné les informations que d'autres Départements donnaient, il se trouve que malheureusement c'est le mien, et qu'il m'appartient – quoique Président de l'Etablissement Public Territorial de Bassin – que j'interpelle un Préfet et le Préfet fait son métier : il interpelle sa hiérarchie !

Inconnu

Je suis totalement d'accord avec vous. Je parlais de réunir les 5 à 10 partenaires qui ont une surface nationale, je parle des Agences de l'eau par exemple.

Michel Roux

Il y aurait un exemple sur la BD Carthage pour lequel on s'est réuni les Agences de l'eau et le Ministère de l'Environnement et l'on a acheté des droits d'utilisation de la BD Carthage pour la mettre gratuitement à disposition de tous les services qui dépendent, de près ou de loin, du Ministère de l'Environnement et surtout de la Direction de l'Eau.

La BD Carthage n'est pas un outil parfait. Mais je crois que c'était une initiative intéressante. Malheureusement, on n'a pas pu en faire profiter les collectivités, et aujourd'hui ce sont elles qui ont la parole. La BD Carthage, a été mise à disposition de la plupart des observatoires en Adour-Garonne.

Il y a un groupe de travail, qui fonctionne entre le Ministère de l'Environnement, les Agences et IGN, et qui fait que les coûts de la BD Carthage vont être encore abaissés, en particulier pour les collectivités. Elle sera ainsi plus abordable et accessible.

Il y a également la mission d'un député, sur le résultat de laquelle je suis malheureusement moins informé, qui est une réflexion générale sur les produits IGN, sur leur côté référentiel et sur le fait que ces produits devraient être mis à disposition, sinon gratuitement, en tout cas à un coût marginal.

Jean-Jacques Lagasque a dit une chose que je partage vraiment profondément. Bien souvent, si les gens ne veulent pas communiquer leurs données, ce n'est pas pour des raisons de confidentialité, c'est qu'ils ne sont pas sûrs de la qualité de leurs données, parce qu'ils n'ont pas les moyens de les extraire facilement. Je pense particulièrement aux services de l'Etat, qui malheureusement, comme ça a été dit, gèrent des bases de données avec des moyens qui sont souvent, dans les départements, trop faibles pour pouvoir le faire avec une bonne fiabilité. Je pense personnellement que c'est un frein important à la communication.

M. Chanterelle (Affaires maritimes)

Très brièvement, quelques observations puisque, étant dans un milieu récepteur, je vais remonter à la source.

Sur le plan des données, de leur lisibilité, par exemple, les seuls réseaux "Etat" ne sont pas forcément placés aux points nodaux des sous-bassins versants. Pourtant c'est là que la phase diagnostic ou pré-diagnostic serait intéressante. Quand il y a des collectivités qui détiennent des données, parfois elles ne les donnent pas à l'Etat, il y a des difficultés d'échange, donc ça n'aide pas à gérer.

Et si on veut relier ça à des types de pression qui, pour nous, sont intimement liées à des modèles de développement territorial – ici, ce sera l'industrie, là où je suis, c'est autre chose qui fait pression -, il n'y a aucune lisibilité financière des politiques liées à l'eau, ou au développement territorial qui a un impact sur l'eau. Et cette lisibilité, cette absence de lisibilité financière est gênante, puisque le principe de transparence des politiques publiques appartient au droit communautaire et fait partie d'un système de principes d'aides à la décision. Vous avez également l'objectif de développement durable, par exemple : comment met-on en marché certains produits par rapport à des échéances intergénérationnelles ? Question de droit fondamental, question de société fondamentale.

Pour le milieu marin qui a une très grande inertie, qui va payer les impacts et les suivis, compte tenu des coûts en jeu ?

Deuxièmement, principe de précaution, principe de prévention – correction à la source : pollueur-payeur ! -, critère de rationalité et coût-efficacité ! Sachant que le droit communautaire est lui-même soumis à un principe d'efficacité, je vous laisse imaginer les contraintes de gestion publique et privée que va donner sur la politique de l'eau la directive-cadre.

Transparence toujours, et je renvoie à cette directive-cadre : quand on voit qu'elle met toute une batterie d'indicateurs en place, c'est très bien. Mais elle envisage dans le cadre d'une approche technocratique de la donnée de faire disparaître simultanément la fourniture d'information à des populations qui avaient peut-être un intérêt à agir, au titre des eaux de baignade, de la conchyliculture et de la pisciculture...

Est-ce qu'il ne serait pas souhaitable de relier une donnée à une population, ou à une pratique ayant intérêt à agir, à améliorer sa pratique ?

C'est une question que je soumetts à la salle.

Claude Miqueu

Merci, elle ne manque pas de pertinence. Qui est-ce qui veut prolonger ce propos ? Peut-être pourrait-on, mais alors dans la deuxième partie, évoquer aussi la place des sciences sociales : on l'a très très peu évoquée. En vous écoutant, il me semble que nous pourrions en dire deux mots.

Régis Thépot (EPTB Loire)

Pour progresser vers la synthèse de la journée dont le thème était : "Quelles données pour quelles actions ?", je voulais poser une question à Monsieur Lagasquie et à Mme Leblanc, de l'IFEN. Il me semble, que jusqu'à présent on s'est surtout concentré sur des fournisseurs de données ou sur les moyens d'avoir des données liées à l'eau. Or, il me semble que, si l'on veut progresser dans la gestion intégrée des bassins versants, on doit s'occuper de l'eau mais aussi des territoires. Je souhaiterais donc savoir au niveau de l'observatoire de l'Adour, si par exemple vous vous intéressez à un certain nombre de données liées à l'occupation de l'espace ? Je pense par exemple aux zones urbanisées et aux surfaces irriguées. De même au niveau de l'IFEN, je souhaiterais savoir dans la mise en place du réseau européen, si ce sont des critères que vous avez pris en compte.

Jean-Jacques Lagasquie

Dans le cadre de l'observatoire de l'Eau des Pays de l'Adour, on ne se limite effectivement pas à des problèmes qui soient simplement de politiques de l'eau. Nous prenons également en compte un certain nombre de données sociales.

Pour vous donner un exemple, nous avons fait une étude relativement importante sur toutes les politiques d'assainissement, sur la totalité – non pas du bassin de l'Adour- mais de l'un de ses Départements. Et l'un de nos projets dans le cadre de l'analyse des surfaces irriguées, serait de

pouvoir les affiner en pouvant disposer justement d'une analyse de l'occupation de l'espace beaucoup plus fine que celle que l'on peut avoir avec les statistiques communales, en travaillant à partir d'une image satellite. Cela nous permettrait d'avoir une vision beaucoup plus concrète et juste de l'occupation de l'espace, et par conséquent du poids de l'irrigation dans cette occupation de l'espace.

Encore faut-il, là aussi, avoir la possibilité financière d'acquérir ce type d'image, et ce n'est pas donné !

Claude Leblanc

L'IFEN est intéressé par tout ce qui se fait au niveau des observatoires locaux, et c'est dans ses intérêts et dans ses projets à court ou à moyen terme de tenter d'intégrer les données collectées par les différents observatoires locaux, pour arriver à les synthétiser et à les rendre publiques.

Mais l'IFEN n'est pas un organisme qui produit de la donnée brute. C'est un organisme qui produit de la donnée élaborée. Et là, je vais faire un commentaire, notamment en ce qui concerne une intervention précédente, sur l'aspect politique de la donnée élaborée. Ce n'est pas du tout la façon dont je vois la chose. La donnée brute est intéressante seulement pour quelqu'un qui sait ce qu'elle va en faire. Il y a bien des façons de faire parler une donnée, et c'est le fondement même de toute approche scientifique. Quand on fait de l'étude environnementale, on pose une hypothèse de base et on tente de répondre à la question qui est posée. On cherche alors des données qui vont permettre d'y répondre.

Si de transformer ou d'interpréter une donnée est politique, à ce moment-là, choisir la localisation d'une station de mesure est politique.

Parce que tous les choix qu'on fait le sont pour essayer de répondre à une question qui a été posée au départ. Je suis tout à fait d'accord avec le principe que l'information qui est apportée par la donnée puisse avoir des conséquences au niveau politique. C'est possible, et ça peut être souhaitable dans certains cas, même si l'usage que les politiciens en font, n'est pas à toujours à notre goût.

Mais le fait d'interpréter une donnée et de la positionner dans un contexte, comme par exemple faire parler la qualité d'un lit de rivière pour savoir s'il y a des frayères potentielles, ce n'est pas, pour moi, du tout politique. C'est simplement une information environnementale. Qu'on dise ensuite qu'il faille ensemercer cette rivière parce qu'il y a une frayère potentielle, là c'est un choix peut-être plus administratif ou plus politique.

Jean-Jacques Lagasquie

Je crois que c'est un débat sémantique, et que c'est le sens du mot politique sur lequel nous ne sommes peut-être pas tout à fait d'accord.

Guy Pustelnik

Je vais vous donner un exemple concret sur la différence entre la donnée brute et la donnée interprétée ou transformée, à l'intérieur de documents. Le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, identifie de façon cartographique, donc dans l'esprit d'un lecteur non averti, un certain nombre de zones, qu'on appelle les "axes bleus", qui sont les axes stratégiques en matière de poissons migrateurs. Le lecteur peut les interpréter comme des axes sur lesquels il y a des migrants. Par contre s'il regarde le nombre de saumons remontés qui, là, est une observation, une donnée brute, il voit "zéro". Le fait d'avoir traduit un cours d'eau en axes bleus, correspond à une décision politique, mais qui s'est appuyée sur des données objectives. Ce cours d'eau est apte à recevoir une population de saumons, mais la traduction en axes bleus, avec la volonté du SDAGE de le mettre en application, c'est bien une traduction politique, c'est un choix qui affecte à ce cours d'eau la fonction de "rivière à saumons". Mais, par contre si on regarde toutes les données brutes, on va voir : "saumon = 0" et "frayère potentielle". Cela dit bien qu'elle n'est potentielle que dans la mesure où les saumons liront les mêmes références bibliographiques que nous !

A partir de ce moment-là, la seule chose que l'on a, c'est une décision politique qui s'est traduite par une information cartographiée et une transformation de données en une cartographie bleue.

On a le même problème avec les objectifs de qualité, où tous nos cours d'eau sont cartographiés en rouge, en vert, ou en bleu, avec toutes les conséquences politiques que cela peut avoir.

Si un cours d'eau est en jaune et qu'on veuille le mettre en bleu, un Maire pourrait fort bien se battre pour que ce cours d'eau reste en jaune.

Ces objectifs de qualité sont donc bien une décision politique, qui s'appuie sur des données qu'on interprète et qu'on transforme en décision politique.

Je ne porte pas de jugement. L'appellation politique n'avait pas de connotation négative, c'était le résultat d'un choix, d'une décision sociale mais qu'il faut séparer complètement de la donnée qui elle, est une valeur, une mesure qu'il convient, on l'a vu, de traiter avec beaucoup de précautions !

Je vais en profiter pour poser une question aux orateurs présents, de tous niveaux, puisqu'on a l'IFEN, on a l'OIE, on a les Agences, on a EDF et puis on a les Etablissements Publics Territoriaux : est-ce que vous, qui traitez de la donnée, vous nous connaissez, est-ce que vous savez qu'on a des données ? Est-ce que vous savez qu'on crée des données ? En clair, est-ce que vous savez qu'on s'intéresse aussi à ce que vous faites, à votre métier ?

Inconnu

Un objectif, c'est forcément politique. Et les objectifs de qualité ne sont pas le meilleur exemple de données élaborées, c'est une donnée d'objectif, c'est un seuil d'objectif.

Je vais prendre un exemple beaucoup plus trivial et qu'on pratique tous les jours, celui des cartes de qualité. Si on prend sur un point une population de valeur de DBO ou d'ammoniac, ça ne parle pas beaucoup, ce sont des données brutes. Leur interprétation nous indique que 90 % sont conformes à un seuil, ou que 10 % ne sont pas conformes à ce seuil. On voit ici que la manière d'exprimer ces résultats objectifs est quelque part politique. "90 % de conforme", peut vouloir dire que c'est bien, "10 % de non conforme", veut dire qu'il faudra faire une action pour rendre conforme.

A propos de la dernière question nous savons bien-sûr que même les Etablissements Publics s'intéressent aux données, puisqu'on les aide un peu, pas assez, sans doute, à les acquérir.

Claude Miqueu

L'Agence de l'Eau répond également par l'affirmative à cette question

Claude Leblanc

J'y ai répondu tout à l'heure en disant qu'on cherchait à monter un système d'observatoires locaux, à partir de ce qui existe déjà sur la France. C'est d'ailleurs une préoccupation importante du chef du département des systèmes d'observation. Il y a là une niche d'informations qui est tout à fait pertinente et qui est très proche du terrain. Elle est d'un intérêt extrêmement important pour collecter et pour éventuellement diffuser l'information.

Stéphanie Laronde

Nous avons des contacts avec l'observatoire de l'environnement Poitou-Charentes, qui va nous donner des informations sur toute la piézométrie, dans la région Poitou-Charentes. On sait donc que les données existent et que l'observatoire possède des données qu'on peut utiliser et mettre en valeur.

EDF

Je voudrais simplement confirmer qu'il y a des interlocuteurs d'EDF qui travaillent régulièrement avec vous. Personnellement, j'ai eu l'occasion de travailler par exemple sur la problématique Adour-Gave de Pau, où il fallait faire des réflexions cartographiques pour voir l'avantage d'un transfert d'eau. Il y a eu un "un état des lieux" et on a effectivement utilisé ces données.

Inconnu

C'est un bon exemple, si vous me permettez de régionaliser un peu le débat.

Vous avez fait cette étude, vous nous avez livré des analyses. Le transfert du Gave de Pau se situe dans l'environnement proche de la Grotte de Lourdes. C'est donc un site sensible et j'ai été un des rares à défendre ce transfert sur le Gave de Pau.

Mon "assassinat" public a été fait proprement. La plaie n'a pas saigné parce que derrière il y a eu d'autres enjeux. Il y a effectivement eu un débat politique, au sens "politicien" du terme, où une alliance de toutes sensibilités s'est faite parce que ce projet dérangeait, alors qu'il avait une cohérence hydraulique. Je reste toujours, 10 ou 15 ans après, très amer qu'on n'ait pas été capable d'avoir un débat serein, tranquille, technique, avec vous, avec d'autres, et que la Une de la presse locale ait été ce prisme déformant qui fait que la sérénité n'était plus au rendez-vous.

Anne Croissandeau

Je voudrais qu'on parle un peu financement, et origine des financements. J'entends parler d'observatoires locaux et de producteurs locaux de données. C'est sur eux que reposent, sur un principe malgré tout pyramidal, tous ces réseaux qui ensuite s'enchaînent, que ce soit au niveau européen, national, régional ou de bassins. C'est vrai qu'aujourd'hui les systèmes informatiques de gestion de données ont fait beaucoup de progrès que les coûts de sont significativement réduits. Ce qui coûte le plus cher c'est toujours "l'homme" qui va sur le terrain faire la mesure et éventuellement les salaires des gens qui travaillent sur les données et qui les "font parler".

La Région Poitou-Charentes est sur un sujet un peu en marge par rapport à vos problématiques d'eau de surface. Il se trouve que nous sommes propriétaires d'un réseau piézométrique et que l'on cherche à organiser avec l'Etat et la DIREN un réseau régional des données sur l'eau. La gestion des données piézométriques est largement financée par la Région et aidée par les Agences de l'eau. L'observatoire de l'environnement, qui a la charge de valoriser ces données et d'organiser de façon générale un réseau de données sur l'eau, est soumis à d'importantes difficultés pour le recueil des financements.

Aujourd'hui, il est porté essentiellement par la Région. Par contre son travail est largement encensé et de nombreux réseaux souhaitent travailler avec lui pour récupérer les informations.

C'est une bonne chose de s'appuyer sur les producteurs locaux, mais les observatoires et ses productions de données sont de plus en plus portées financièrement par les collectivités locales. Il faudra bien imaginer un jour que les utilisateurs de ces mêmes données, puissent participer financièrement.

Inconnu

Quand je regarde le titre, "Quelles données pour quelles actions ?", je pense qu'on a oublié de parler des grilles d'interprétation des données, qui vont nous permettre d'aboutir à des actions. C'est le choix de l'utilisation de la donnée qui va déterminer par exemple le classement d'un écosystème comme une frayère ou d'une rivière en bleu, vert ou rouge.

Le choix d'une grille d'interprétation est déjà une décision politique.

Michel Roux

C'est vrai que l'outil d'interprétation a un rôle important dans la façon d'évaluer l'action qui reste à mener. Nous avons travaillé très longtemps dans le domaine de la qualité des eaux avec une grille qui datait de 1971 et qui était très imprécise.

Aujourd'hui, cette grille est sur le point d'être remplacée par ce que l'on appelle le Système d'Evaluation de la Qualité, le SEQ Eau. Ce travail résulte de 7 à 8 ans de travail et d'études entre les Agences de l'eau, les DIREN et un certain nombre de bureaux d'étude. Ce travail s'appuie sur des seuils qui ont été fixés par les directives européennes (une directive par usage). Ces directives ont été reprises en droit français, qui fixe des seuils parfois plus sévères. L'adaptation de ses seuils a nécessité un important travail bibliographique pour donner des valeurs sur les micropolluants, et d'autres paramètres peu connus.

Ce travail a été maintenant approuvé par le ministère de l'Environnement et a fait l'objet d'une lettre-circulaire qui doit devenir un texte réglementaire quand le SEQ-Eau sera complètement développé.

On tend donc vers un outil normalisé, en tout cas au niveau français, qui servira de référence pour fixer des seuils, pour fixer l'action.

Nous avons proposé cet outil à l'Europe, avec l'objectif qu'il soit annexé à la directive-cadre actuellement en préparation, et devienne un outil européen. Cette démarche ne s'est malheureusement pas concrétisée. Un grand pas sera déjà réalisé si on arrive à l'utiliser en France.

Nous aurons ainsi une façon uniforme sur le territoire national d'approcher les niveaux de qualité. Le faire admettre à l'Europe sera une autre difficulté.

Inconnue

Pourquoi les Agences de l'eau ne sont pas vraiment opérationnelles dans les Dom-Tom ?

Michel Roux

Je renverrai la question aux représentants de l'Etat. La taille des territoires d'outre-mer, est souvent trop petite pour mettre en place un système mutualiste similaire à ce qu'on a pu faire sur le territoire métropolitain.

En contrepartie, il y a dans certains territoires, entre les services de l'Etat et les services de ces départements, des procédures compensatoires sur les financements notamment d'ouvrages, qui ne sont pas en vigueur en métropole.

Il y a dans certains territoires – je pense à La Réunion, en particulier- des réalisations en matière de données et de réseaux de mesure dont l'exemple pourrait être suivi sur le territoire métropolitain.

Inconnue

C'était normalement prévu par la loi. Même si la superficie n'est pas suffisante pour y implanter une Agence, cette directive, dont on a beaucoup parlé durant les débats, impliquera une nécessaire action en matière de suivi. L'IFEN, il n'y a pas de mesures, a priori, parce qu'il n'y a pas d'Agence.

La politique "pollueur-payeur", n'est pas appliquée non plus.

M. Roux

Une Agence ne peut pas s'auto-saisir d'un territoire. La responsabilité de la mise en place des Agences incombe à l'Etat, ainsi que la responsabilité de réseaux de mesures. Le réseau national de bassin est sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat qui l'a délégué aux Agences. C'est le cas également pour les eaux souterraines.

Inconnu

Je n'ai pas de mandat pour répondre au nom du Ministère et de la Direction de l'eau. Des comités de l'Eau sont en place dans les Dom et commencent à fonctionner. Ils sont parrainés, chacun, par un comité de bassin métropolitain. Loire-Bretagne travaille par exemple avec la Martinique. Mais nous n'en sommes pas encore à des Agences !

Claude Leblanc

Concernant une intervention précédente à propos de la question : "Quelles données pour quelles actions ?" l'Agence européenne essaye aujourd'hui de voir sur quelles forces motrices ou quelles activités, génératrices des problèmes environnementaux, il faut agir pour changer et ramener l'état de l'environnement au niveau des objectifs qu'on s'est fixé.

Toutes les études, que l'Agence européenne lance et demande à différents bureaux d'étude ou centres thématiques, doivent être faites dans cette optique d'arriver à relier l'état de l'environnement et les mesures qu'on propose pour les changer. Identifier sur quelles activités, à l'origine du problème, intervenir ?

Il y a toujours un souci de faire le lien entre ces deux éléments. Plutôt que d'essayer de faire des études pour connaître simplement l'état de l'environnement. Il faut arriver à relier les activités économiques ou les activités sociales, avec les mesures qui sont prises en charge pour changer l'état de l'environnement.

Inconnu

Faisant suite à l'intervention de la DIREN, et pour revenir sur les problèmes de transparence, de mise à disposition des données et aux problèmes sociaux. Je crois qu'on est face à une véritable révolution.

J'ai l'impression que dans notre pays on ne fait pas confiance aux gens, pour assumer eux-mêmes leur formation, pour être capables, à un moment donné, de rentrer tranquillement dans l'interprétation, dans l'utilisation de données brutes.

Il y a, de la part des techniciens, un souhait d'encadrement, d'accompagnement – pour ne pas dire de "maternage" – de nos concitoyens à qui on ne ferait pas le crédit d'être capables de pondération, par rapport à l'interprétation d'une donnée brute. On cautionne cette idée lorsqu'on parle de transparence et de mise à disposition générale des données brutes, avec l'arrière pensée que certains citoyens ne pourraient pas les interpréter et en faire un mauvais usage. Si on veut avancer dans la transparence il faudra faire le pari collectif de mettre toutes les données à disposition.

Il faut utiliser les données quitte à assumer quelques erreurs qui seront corrigés lors des débats. On ne peut pas à la fois, travailler au niveau national sur une charte sociale, mettre en avant la concertation dans toutes les grandes communications, et d'un autre côté ne pas faire confiance aux gens sous prétexte qu'il pourraient mal interpréter la donnée et ne pas avoir la pertinence de contrôler sa validité.

Je crois que nous sommes devant une révolution importante, qui passera par la confiance que l'on devra faire à l'ensemble des citoyens de ce pays sur leur capacité à faire preuve de mesure dans l'interprétation des données.

La formation et l'information seront certainement nécessaires, mais laissons toutes ces données à disposition de qui les veut !

On ne peut pas à la fois mettre en avant la réappropriation sociale et collective de la gestion de l'eau, et faire preuve de frilosité sur le principe que la données pourrait être mal interprétée.

Je ne sais pas si nous sommes prêt à poser la question de la confiance vis-à-vis de nos concitoyens.

Claude Miqueu

Il me semble qu'il y a une fragilité dans votre démarche. Entre vous et le citoyen, il y a un fonctionnement de support médiatique, qui nous échappe, qui échappe au citoyen, qui échappe à celui qui traite la donnée brute. Et dans une société cent pour cent médiatique, comment fait-on pour qu'il n'y ait pas de prisme déformant ? La donnée brute, en elle-même, peut être comprise, lue, ou analysée ; l'emballage, c'est autre chose. Donc, soyons capable d'intégrer dans votre argumentaire, le fait qu'à un moment donné il y a une radio, un journal, la presse écrite, une télé qui peut se saisir de la donnée brute et la dramatiser. Il peut y avoir une émotivité autour de la donnée, parce que ce média en a décidé ainsi.

Inconnu

De toutes manières la presse et les médias ne travaillent actuellement que sur de la donnée transformée. Ca ne les empêche pas de complètement perturber le débat social autour de l'eau. Quelques poissons morts ont fait parler du Danube et aujourd'hui on en parle plus. On ne parle que de ce qui va mal, alors que les données ne sont pas sur le terrain. On ne parle que du drame.

Dire que c'est quand les poissons n'ont pas le ventre en l'air qu'il faut s'y intéresser aux problèmes serait le moyen d'éviter qu'on ne parle que des drames. Je crois vraiment qu'on est victime aujourd'hui, du manque de transparence !

Inconnu

Je pense également qu'on a tout à gagner à rendre nos données transparentes. Je citerai un exemple concret sur la gestion d'ouvrages hydrauliques, de barrages de soutien d'étiages. La première année où on a mis, sur Minitel, toutes les données de gestion des ouvrages, accessibles au public avec des codes d'accès qu'on distribuait allègrement, les techniciens ont été assaillis de coups de téléphones et de remontées d'associations de protection de la nature à propos par exemple de débits réservés non respectés. Cette première année a été très difficile. On a expliqué, on a fait de la pédagogie, mais c'était dur à vivre. Nos élus se sont par ailleurs inquiétés à plusieurs reprises de la tournure que prenaient les événements. Et puis, au bout d'un an cela s'est calmé. Au contraire, on avait même des coups de téléphone, nous informant cordialement d'un problème qui pourrait être dû à une pompe déficiente.

Je crois qu'on a tout à gagner à ne rien cacher et à permettre l'accès public aux données.

M. Martin (Ministère de l'Environnement)

D'un point de vue sémantique, il y a la mesure et il y a la donnée. Ces deux termes sont fondamentalement différents et ils sont fréquemment confondus.

Il y a une continuité absolue qui doit être faite dans la mesure, que se soit vis à vis de son objet, de la manière dont elle est faite ou de sa validation. Validation ne peut être faite à mon avis que par l'organisme à l'origine de la mesure. Ensuite, il y a la transformation, qui peut être la combinaison de plusieurs mesures, pour fournir ce qu'on appelle une "donnée", qui a une certaine valeur absolue. Cette fabrication d'indice peut prendre alors, comme disait M. Roux, un caractère politique.

Il y a une critique de la mesure qui peut être faite, mais qui est une affaire de super spécialiste et qui est même souvent hors de portée des experts qui font la mesure. Il y a de la donnée, de l'indice qui est calculé à partir des mesures. Dans ce cas ce n'est plus une affaire de super spécialiste, c'est une affaire de bon sens, une affaire de technicien, une affaire de politique aussi .

Le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche, par l'intermédiaire de 6 directions, ont mandaté un certain nombre d'inspecteurs généraux pour faire la mise à plat de la situation des observatoires financés par l'Etat. Ce travail doit permettre d'envisager une réflexion globale sur tout ce qui est fait avec les crédits de l'Etat, dans le souci d'une économie d'échelle. Il s'agira d'avoir une image beaucoup plus fine et homogène de ce qui est fait dans toute la France avec ces crédits. Cette réflexion, qui intègre les différents coûts des mesures, tend vers une réflexion sur la définition d'un observatoire : est-ce qu'un observatoire doit faire des mesures ? Est-ce qu'il peut critiquer les mesures, commencer à calculer des données, intégrer des données pour aller jusqu'à des politiques ? Jusqu'où s'arrête l'observatoire ? Une réflexion également sur le coût de la mesure et celui de sa fourniture aux différents utilisateurs ?

Une réflexion, qui a été faite par un député de l'Aude au sujet des inondations et dans le cadre d'un groupe de travail, expliquait en une demi-page que la mesure posait un problème assez criant parce qu'elle coûtait très cher et que la mesure en matière d'eau n'avait de valeur que par sa durée et sa constance. Qu'une donnée, calculée sur 30 années de mesure, était tous comptes faits, une valeur de qualité moyenne à bonne, mais pas excellente. Sur trente années cette valeur avait un coût qui se chiffrait non plus en KF mais en centaines de KF. 350 KF pour une donnée calculée sur 30 ans est quelque chose de tout à fait courant, et ce coût ne peut pas être facturé à l'utilisateur. Le coût de la mesure et le coût de la donnée peuvent être un frein à l'utilisation par tous de la donnée surtout si la mesure n'apporte qu'une très faible valeur ajoutée. Alors qu'une donnée faite sur des débits de crues peut avoir une valeur ajoutée très importante au sein des calculs d'un déversoir de barrages, la valeur ajoutée n'était plus de quelques centaines de KF mais était de quelques KF, sinon quelques centaines de francs dans une réflexion pour calculer des retours de migrants ou des possibilités de migrations. On ne peut pas dans ce dernier cas se permettre le coût d'une telle donnée. Tout ceci doit être suivi de manière politique et dans le cadre d'une réflexion globale.

C'est donc sur tout ces aspects que le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Enseignement et de la Recherche, sont en train de réfléchir. Le rapport de la mission devrait être produit à la fin de l'année, et je pense qu'il sera public.

J.P. Olive

Ma première remarque, quand j'entends ce que disent certains collègues ici présents, est que "si l'Etat n'existait pas, il faudrait sans doute l'inventer !"

La deuxième remarque, c'est que pour rendre la donnée brute transparente, encore faut-il l'avoir ! Je prends l'exemple de la DIREN de Bassin : à l'heure actuelle on doit être dans les 50 ou 60 stations télétransmises, on a utilisé notre compétence et notre savoir-faire au niveau de l'annonce de crues, pour le transférer au niveau des stations d'hydrométrie générale.

Mais, ça ne se fait pas... Nous sommes en pleine "révolution culturelle" en interne, mais il faut encore du temps ! Ces données sont disponibles pour un public ciblé : tous les Etablissements Publics peuvent l'avoir. On ne souhaite pas que l'ensemble des 60 millions de Français questionnent le serveur producteur ! L'accès est donc public mais ciblé (il y a un code d'accès).

J'aimerais qu'on prenne l'exemple d'un bassin et qu'on me dise quelles sont les données nécessaires compte tenu du contexte local ? Est-ce que ces données existent ? Où sont-elles ? Est-ce qu'elles sont disponibles ? Et, si elles ne sont pas disponibles, pourquoi ? J'aimerais qu'on prenne un exemple

concret pour voir où sont les blocages, car je suis persuadé qu'il suffit de se mettre autour d'une table pour les résoudre.

M. Martin

La mesure brute est en générale validée. En ce qui concerne les services de l'Etat et les DIREN elles sont en règles générales gratuites ou très accessibles.

A partir du moment où la mesure est traitée pour en faire des données (médianes, valeurs moyennes, valeurs de pointe), cela commence à être payant, et dans certaines limites !

J.P. Olive

L'outil de veille hydrologique est gratuit !

M. Martin

Dans certains services, c'est gratuit. Mais pour d'autres comme Météo France l'accès aux données peut devenir très onéreux.

Max Roussel (EPTB Adour)

Nous avons eu dans le Bassin de l'Adour un cas assez particulier concernant la transparence totale des données brutes, des "données initiales". Nous avons un débit à respecter dans une rivière, et un certain jour – 26 ou 27 juillet -, on est passé en dessous de quelques centaines de litres par secondes. Cela a mis un peu d'émoi et on s'est aperçu, après avoir fait une première validation de cette donnée brute, qu'on était en fait non pas 100 litres en dessous mais plutôt 150 litres au-dessus ! Il peut donc y avoir un danger à donner, de façon un peu brutale ces données brutes.

Régis Thépot

Je voudrais réagir sur ce qui a été dit par rapport aux médias et ce qu'a dit Guy Pustelnik par rapport au Danube et insister sur l'échelle de temps, qui est différente si on veut gérer la crise, technique, scientifique et médiatique.

Jean-Pierre Arrondeau disait tout à l'heure: "Est-ce que vous connaissez les trois auteurs de la houille blanche ?". Je les connais bien puisqu'à l'heure actuelle ce sont 3 personnes qui sont partenaires d'un projet européen - qui s'appelle le "projet Osiris", dans lequel on retrouve d'ailleurs la DIREN Centre, DIREN de bassin, et l'EPALA. C'est un projet qui vise à fournir aux services gestionnaires et aux citoyens de l'information en période de crises, en période d'inondations.

Ce projet de niveau européen représente 18 millions de francs pour développer des pilotes sur 3 sites expérimentaux, dont 2 en Pologne et Allemagne et un sur la Loire moyenne Vous voyez les enjeux financiers si on veut arriver à communiquer en période de crise...

Si nos observatoires ne sont pas suffisamment performants pour réagir quasiment instantanément, grâce à des moyens comme Internet, le citoyen prend en charge l'information. Le rafraîchissement de l'information à une fréquence annuelle n'est donc pas compatible avec l'échelle de temps sur laquelle nous travaillons.

Par nature, l'être humain ne s'intéresse qu'aux trains qui déraillent, aux meurtres, etc et il ne se préoccupe pas des cours d'eau qui coulent bien... Par contre, les gestionnaires, les élus ou les techniciens ont besoin de ces informations pour la gestion courante.

Mais en période de crise, ce sont des problématiques tout à fait différentes, et en tout cas qui nécessitent des moyens financiers qui sont certainement très importants.

Jean-Jacques Lagasquie

Je crois que la réponse tient aux missions qu'on donne aux observatoires. Et dans le courant de l'après-midi je crois qu'on a un peu trop mélangé les EPTB et les observatoires.

Dans l'exemple que vous utilisez vous semblez mettre sous le mot "d'observatoire" des missions qui ne correspondent pas à ce que nous faisons dans les pays de l'Adour.

Je crois qu'il faudra demain matin qu'on passe quelques minutes à réfléchir sur ce qu'est un observatoire, ce que sont ses missions et quelles différences il y a entre les missions d'un observatoire et les missions d'un EPTB ?

25 février 2000

Observatoires de l'eau,

Quels services, quelle organisation ?

A partir de la présentation d'outils mis en place à l'échelle d'entités hydrographiques, cette deuxième demi-journée a permis de discuter des services et des produits attendus de la part des observatoires de l'eau, et des modalités d'organisation et de financement de ces structures

Gestion de l'eau et information sur Internet

Document audiovisuel réalisé et présenté par les étudiants du DESS Management environnemental de l'Université de Limoges

Nous nous sommes lancés comme défi la recherche d'informations sur Internet, afin d'enrichir le modèle français de gestion des bassins versants.

Persuadés que ce système est le meilleur, nous savions d'avance que cette recherche serait vaine. En effet, nous avons pu apprécier le fonctionnement de certaines institutions comme les EPTB, au travers de cours et même de stages de terrain. Tout le monde dans cette salle, sera d'accord sur le fait que la gestion française est exemplaire !

Nous tenons à informer le public que les observations qui vont suivre ne sont pas toujours exemptes de mauvaise foi et que les auteurs en sont parfaitement conscients.

Au cours de nos longues escapades, certains sites nous ont particulièrement frappé :

- ◆ *des sites pour la promotion de projets déjà décidés : un barrage hydraulique économiquement peu viable en Chine ; le gouvernement essaie de justifier la fin de sa construction, afin de contrôler les crues... ce qui reste à prouver ;*
- ◆ *des sites où ce n'est plus la promotion, mais la concertation qui se fait une fois que le projet est décidé : le sud de l'Equateur, qui a développé une gestion concertée du bassin, après avoir construit des infrastructures telles que des barrages, des digues ;*
- ◆ *des sites où les institutions nous montrent qu'elles existent, sans dévoiler leur fonction : les institutions gérant la ressource en eau en Inde, mais le contenu reste assez abstrait ;*
- ◆ *des sites ayant axé leurs efforts sur la communication : je vous laisse traduire...(texte en russe)*
- ◆ *des sites qui prônent l'approche environnementale : il n'est jamais trop tard pour bien faire ! Face aux constructions massives pour le contrôle des crues, le gouvernement japonais a dû améliorer sa politique environnementale : cet Etat a décidé de planter des cerisiers le long des rivières ;*

Dans tous les cas, le résultat de cette première partie ne plaide pas en faveur des institutions. Nous pouvons nous interroger sur le rapport entre le contenu du site et l'efficacité des organismes cités. Mais attention : toute ressemblance avec une situation française serait pure coïncidence !

Etonnés par ce bilan, nous avons décidé de diriger nos recherches vers des sites moins visités tels que :

- ◆ *des sites qui participent à l'éducation, en matière d'environnement : ce site québécois vous propose la visite du bassin versant d'une rivière, guidé par un esturgeon virtuel ;*
- ◆ *des sites qui facilitent la concertation : il s'agit d'une organisation qui essaie d'installer un dialogue entre les gouvernements mexicains et américains, ainsi que les communautés locales ;*
- ◆ *des sites qui appellent à la mobilisation : cette association mobilise la population contre un projet d'installation d'une construction minière, en Amérique du Nord ;*
- ◆ *des sites qui nous aident à gérer les bassins versants : il s'agit d'un site international de recherche sur le développement et la gestion intégrée dans les montagnes indo-himalayennes ;*
- ◆ *des sites qui font appel à la coopération : le site Ribernet est l'exemple de la réussite d'un regroupement de plusieurs associations, à l'échelle internationale.*

Ces derniers sites démontrent une imagination et un dynamisme, traduisant la volonté de la population à se réappropriier son milieu.

A croire que les milieux associatifs, et donc la population, détiennent les clés d'une gestion plus adaptée.

Finalement, cette recherche nous a permis d'identifier le "kit du parfait gestionnaire" :

Pédagogie ;

Carnet d'adresses ;

Forums ;

Coopération ;

Stratégie ;

Organisation ;

Sensibilisation ;

Concertation ;

Et Observation, qui est le centre du débat de ce séminaire.

Le fleuve Saint-Laurent sous observation

Jean BURTON

Conseiller Scientifique au Centre Saint Laurent

Le bassin du Saint-Laurent est divisé en deux entités fort distinctes en termes administratifs : les Grands Lacs, en amont, sont de caractère international et sont soumis à un ensemble de règles et de pratiques découlant d'un traité datant de 1909 ; la partie fluviale qui s'écoule en territoire canadien, au Québec plus précisément, fait l'objet d'une gestion qui lui est propre. C'est de cette partie située en aval du bassin que traite l'exposé qui suit.

Les intervenants y sont nombreux et variés : aux gouvernements canadien et québécois viennent s'ajouter les municipalités, les industriels, les ONG et les usagers qui s'intéressent et s'impliquent de plus en plus dans les actions de restauration et de conservation des ressources et des usages du fleuve.

Quelles données ?

Depuis plusieurs années déjà, des données sont recueillies par les divers ministères dans le cours de leurs programmes et de leurs opérations : niveaux et débits, qualité des eaux de baignade ou des eaux coquillières, contamination de la chair des poissons, inventaires d'espèces fauniques diverses, autant de sujets sur lesquels des données sont recueillies indépendamment les unes des autres. Il n'existe pas de standardisation, que ce soit pour la collecte, le traitement, la gestion ou la diffusion de ces données, chaque ministère procédant selon ses propres mandats et programmes.

Les Plans d'action Saint-Laurent :

Phase I, 1988-1993

Avec la signature de la première entente Canada-Québec pour le Plan d'action Saint-Laurent (1988), un nouveau contexte allait être créé : les ministères signataires allaient s'engager dans un exercice de collecte, d'intégration et de diffusion de l'information, en réponse à une forte demande de la population. C'était aussi l'époque de <l'information comme aide à la prise de décision>, avec comme objectif de suivre les effets du plan d'action dans le milieu, afin d'adapter les interventions et informer le public sur les progrès réalisés.

Une équipe fédérale-provinciale a donc été mise en place ; un cadre théorique a été retenu <Pression-état-réponse> et une première série d'indicateurs a été définie. Une vaste opération de collecte, de traitement et de diffusion de l'information en a résulté, avec une profusion de publications de différents formats. Cette première phase du Plan d'action Saint-Laurent a donc permis de faire la mise à jour des connaissances, ce qui ne s'était pas fait depuis plus de 20 ans ; il en a résulté aussi un véritable effort de partage de l'information entre les ministères concernés. Certaines difficultés sont cependant apparues : l'intégration des connaissances aura été plutôt limitée, révélant la complexité de l'écosystème fluvial ; les divers formats de publication auront été difficiles à adapter aux besoins non clairement exprimés des multiples clientèles ; les coûts et les délais de publication auront aussi été fort importants.

Phase II, 1993-1998

Le second plan quinquennal verra l'équipe conjointe reconduite, avec comme mandats de mettre à jour les indicateurs utilisés dans la Phase I et d'analyser certains enjeux environnementaux. La mise à jour de la liste des indicateurs ne pourra être complétée qu'à 50% : l'absence de nouvelles données, le rejet d'indicateurs non pertinents et l'ajout de certains autres plus appropriés feront en sorte que la continuité dans l'utilisation de la liste originale d'indicateurs sera compromise. Cette état de fait sera à l'origine d'une réflexion sur un véritable système de suivi du Saint-Laurent à plus long terme.

En lieu et place d'un vaste bilan des connaissances produisant un état général des lieux, les gestionnaires ont émis le souhait de voir le suivi du Saint-Laurent abordé sous la forme de fiches-enjeux : cinq enjeux ont donc été retenus et documentés en utilisant toujours l'approche <Pression-état-réponse>. Cette approche n'aura pas été sans difficultés, en raison notamment de la diversité des sources d'information et de la difficulté d'établir des liens de causalité convaincants. En fin d'exercice, certains décideurs se sont sentis mal à l'aise avec les résultats de l'analyse et ont craint les répercussions politiques des conclusions qui pouvaient en être tirées ; ceci a entraîné des retards appréciables de publication et même le retrait d'une des fiches-enjeux.

Cette seconde phase aura donc bénéficié de la collaboration d'un réseau d'échange d'information bien rodé entre les ministères participants. Cependant, il n'y aura pas vraiment de continuité dans le suivi du Saint-Laurent entre les deux premières phases du plan d'action ; de plus, l'expérience de l'approche par enjeux n'aura été satisfaisante qu'à moitié.

Phase III, 1998-2003

Une troisième phase du Plan d'action Saint-Laurent a été lancée en 1998. Elle a pu compter au départ sur des acquis solides : une tradition d'échange d'information entre ministères bien ancrée et une transparence reconnue par le public. Les ressources consenties au cours des dix années précédentes avaient aussi été utilisées à explorer diverses approches en matière de suivi d'un écosystème fluvial.

L'accent sera donc mis, au cours de cette troisième phase, sur le développement d'un système cohérent de suivi de l'état du Saint-Laurent. Les clientèles visées sont les décideurs et la population, pour répondre à la question suivante : Le Saint-Laurent s'améliore-t-il ?

Par contre, dans la troisième phase du plan d'action, il n'y a plus d'équipe conjointe ni de produits clairement annoncés comme découlant du suivi du Saint-Laurent. Pour le moment, les discussions sont en cours sur l'approche à retenir. Certains voudraient concentrer le suivi du Saint-Laurent sur les seules thématiques pour lesquelles des données sont actuellement recueillies dans le cadre des programmes réguliers des ministères, sans exclure cependant certains projets spéciaux de collecte de données. Le traitement et la diffusion des informations seraient sous la responsabilité des ministères générateurs de données, avec la possibilité d'une image de marque commune et peut-être le recours à la formule du forum biennal.

Cette approche est séduisante à plusieurs égards : les données sont interprétées et diffusées par ceux-là même qui les génèrent, responsabilisant les ministères et évitant les négociations sur l'interprétation des données par une équipe conjointe de rédaction. La diffusion d'informations, sur une base régulière et par plusieurs ministères, permet d'aborder une diversité de sujets et peut susciter l'intérêt de la population. Par contre, cette approche ne permet pas de rationaliser les programmes de suivi existants et ne fournit pas de moyens pour présenter une vision un tant soit peu intégrée de l'état du Saint-Laurent. De plus, le débat sur des objectifs environnementaux à atteindre a été occulté pour le moment, de sorte que le résultat de ce type de suivi se limitera à décrire des tendances.

Conclusion

Après plus de dix ans d'efforts, et des ressources importantes investies, la situation du suivi de l'état du Saint-Laurent présente un bilan mitigé. Les acquis institutionnels, en matière d'échange d'information, sont solides, tout comme d'ailleurs la réputation de transparence acquise auprès du public. Une grande diversité de publications auront été largement diffusées et de solides bases de données constituées.

Il reste à mieux cerner les besoins des clientèles en matière de suivi de l'état du Saint-Laurent, autant celle des décideurs que des publics intéressés. Les questions posées par ces deux grandes clientèles sont sensiblement du même type : Peut-on boire l'eau traitée du fleuve ? Peut-on s'y baigner ? Peut-on manger les poissons qu'on y pêche ? Cependant, comme l'écosystème fluvial est fort complexe, les réponses fournies par la science sont toutes en nuances et, de là, fort peu rassurantes.

Dans un tel contexte d'incertitude, comment un système de suivi peut-il influencer la prise de décisions ? L'information qui influence les perceptions et les changements de comportements, et de là, les décisions qui seront prises, est un amalgame de données scientifiques, de connaissances et d'expériences des usagers, et, de perceptions bien ancrées qui, une fois partagées par la collectivité, constituent ce qui semble acceptable, à un moment donné. Le rôle du suivi d'un grand écosystème est de fournir un éclairage aussi lumineux que possible dans un débat qui, sans lui, en resterait au niveau des préjugés. On pourra évaluer le succès de l'opération quand des élus et des riverains reprendront à leur compte les conclusions des études scientifiques, les intégrant ainsi dans un bagage continuellement renouvelé des croyances acceptées par la collectivité qui s'est constituée autour du fleuve.

Débat avec la salle

Claude Leblanc

Est-ce que les principaux affluents du fleuve ont été pris en compte dans l'étude de l'état du bassin versant ?

Jean Burton

Tout à fait. Les bilans ont été faits sur le Saint-Laurent, mais en prenant chaque affluent comme étant une entrée. A la confluence, l'information a été collectée sur notamment la qualité de l'eau et, dans ce partenariat avec le ministère de l'Environnement du Québec, le Réseau rivières du ministère de l'Environnement fournissait l'information à la confluence.

Claude Leblanc

Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de regarder les objectifs de qualité qui sont fixés pour chacune des rivières ? Parce que le ministère de l'Environnement du Québec a développé des objectifs pour certaines de ces grandes rivières, qui servent notamment pour les rejets industriels dans le cadre de la certification des industries qui veulent s'installer en rive.

Jean Burton

Oui et non. Les objectifs qui sont fixés pour les rivières sont vraiment fixés pour de petits cours d'eau. Et il est difficile de prendre des objectifs qui sont des objectifs d'assainissement pour des cours d'eau qui font 100 m³/s au mieux, et de les appliquer à un système démesuré en termes de réaction.

Les objectifs environnementaux qui sont fixés à des fins d'autorisation, sont des objectifs opérationnels et qui permettent de fixer le critère de rejet. Mais lorsqu'on arrive au Saint-Laurent, ils sont très difficiles à appliquer, même les indicateurs chimiques et biologiques développés pour les rivières, une fois appliqués au Saint-Laurent, n'ont plus aucun sens. On a donc cette difficulté de transférer des indicateurs valables dans de petits cours d'eau à un énorme système, qui de plus, a un temps de réponse énormément long.

Claude Leblanc

Mais il y a eu des objectifs de qualité fixés par exemple pour le Saint-Maurice, qui est une rivière assez importante ?

Jean Burton

400 m³/seconde ! Mais il faut faire attention avec les objectifs de qualité : ce qu'on cherche nous, ce sont des objectifs qui sont des objectifs de société, quelque chose qui va mobiliser ! On rêve de voir un jour le public se lever et dire : "Moi, je veux me baigner partout dans le Saint-Laurent !". C'est cela qu'on vise, ce n'est pas 200 Colis aux 100 millilitres !

On a énormément de critères de qualité qu'on peut appliquer à l'eau brute, à l'eau traitée, à la protection de la vie aquatique. Ces seuils sont soit dans la loi soit dans des lignes directrices, mais quand je parle d'objectifs c'est cette cible que la collectivité veut s'engager à atteindre !

C'est ce débat-là qui n'a pas lieu ! Il y a un débat technique, qui sert à des fins d'autorisation. Tous nos graphiques, toutes nos statistiques sont toujours portés au regard d'un seuil, d'un niveau référence, mais ça ne suffit pas à mobiliser les observateurs, donc la population et les décideurs, pour dire : "Voilà, nous nous approchons de notre but !".

Et c'est cette notion-là d'objectif, donc de but à atteindre, qu'on n'a pas du tout discutée sur le Saint-Laurent. Alors qu'en amont, dans les grands lacs, c'est quelque chose qui est déjà fixé dans certains cas depuis 1972. On n'arrive pas chez nous à avoir ce débat public, qui engage aussi les ministères à atteindre les objectifs de performance. C'est donc là qu'est le blocage actuellement !

Claude Leblanc

Il s'agit donc plus d'objectifs de récupération d'usages de l'eau ?

Jean Burton

Oui. Tout à fait.

Claude Leblanc

Vous semblez avoir une difficulté à intégrer les différentes données qui sont apportées par les réseaux de mesure - qui sont assez compartimentés, à ce que je j'ai compris, pour l'eau, les rives et les lits. Etant donné que les responsables de collecte de données et d'interprétation sont différents : comment arrivez-vous à faire les liens entre ces compartiments pour aider à intégrer les données et à en faire une synthèse ?

Jean Burton

Un réseau de mesure n'est pas mis en place pour illustrer des liens. Et, de toute évidence, la difficulté n'est pas de rassembler l'information, c'est une bataille qui se gagne plus ou moins rapidement. Elle est au niveau des indicateurs qui permettent de faire de l'intégration.

Actuellement, nous avons un programme qui s'appelle "Effet des fluctuations des niveaux d'eau sur l'écosystème Saint-Laurent", dans lequel nous procédons véritablement de manière intégrée. Notre base est à la fois un modèle hydrodynamique 3D, qui permet en multicouches d'intégrer toutes les informations qui sont géoréférencées : et là, nous avançons lentement et péniblement dans une collecte coordonnée avec intégration, presque en temps réel, des informations. Et nous espérons qu'en bout de piste – au moins pour la partie fluviale, entre l'entrée du système jusqu'à Québec, les premiers 300 km environ – on pourra vraiment procéder à une véritable intégration, avec en même temps des projets de recherches, qui expliquent comment le système fonctionne.

Claude Leblanc

Vous avez mentionné qu'il n'y avait pas véritablement de standardisation des données. Qu'il n'existait pas de programme de protocole d'échantillonnage ou de protocole analytique. Mon expérience au ministère de l'Environnement du Québec, m'a montré qu'au contraire toutes les analyses et tous les échantillonnages qui se font par le biais du ministère doivent avoir des protocoles assez rigides, et notamment au niveau des analyses ils doivent se faire dans des laboratoires accrédités par le ministère. Et il existe des services qui s'occupent exclusivement de l'accréditation des laboratoires. Donc des laboratoires privés ou accrédités doivent obtenir le sceau du ministère de l'Environnement pour être capables de délivrer des résultats d'analyse "standardisés".

Est-ce que c'est parce qu'il n'y a qu'un seul intervenant qu'il n'y a pas vraiment de standardisation ? Comment ça se passe avec les autres intervenants ?

Jean Burton

C'est ça la difficulté. Chacun a ses standards. Quand je mentionne l'absence de standardisation, c'est entre les intervenants. Le ministère de l'Environnement a effectivement ses standards d'analyse : Environnement Canada a les siens, Pêche et Océans a les siens, Santé Canada a les siens, tout le monde a des standards. La difficulté, c'est que ce ne sont pas les mêmes : ni en termes de protocoles analytiques ni autrement. On se retrouve à la fin avec des données qui sont standardisées, bien sûr ! Mais pas de manière commune.

Jean-Jacques Lagasquie

Une question, parce que la matinée doit porter, à mon avis, sur les modalités d'organisation et de financement de ses structures, et de ce côté-là, j'aimerais bien avoir quelques éclaircissements.

Qui vous paie ?

Combien êtes vous ?

A quelle administration êtes vous rattachés ?

Ou êtes vous indépendant des administrations ?

Jean Burton

Nous sommes rattachés au ministère de l'Environnement du Canada. Nous sommes donc une institution de recherche avec environ 70 employés. Notre fonction n'est pas de faire l'observation du Saint-Laurent, mais de faire de la recherche sur le Saint-Laurent. Nous essayons donc, en parallèle, de mener des projets de recherche pour mieux comprendre le fonctionnement du système, mais avec comme préoccupation constante de diffuser au fur et à mesure cette information dans la collectivité.

Parallèlement à cette institution, le mandat porte – pas exclusivement, mais presque – sur le Saint-Laurent. Il y a un ensemble de partenaires dont les activités touchent le Saint-Laurent et pour lesquelles une partie de leurs programmes réguliers fait partie du montant global du Plan d'action Saint-Laurent.

La mise en place d'une équipe de collecte et de diffusion de l'information pendant 10 ans aura coûté fort cher, de l'ordre d'1 million de dollars pour chaque période quinquennale. Ce budget-là, on ne l'a plus. C'est-à-dire que dans la troisième édition du Plan d'action Saint-Laurent, il n'y a plus d'équipe conjointe, il n'y a même plus de budgets de production et de diffusion de l'information : chacun le fera à partir de ses propres programmes.

C'était effectivement un engagement lourd, en termes de ressources, qui avait été pris par les partenaires gouvernementaux qui, pour l'instant, n'a pas été soutenu en termes financiers, bien qu'en termes de ressources humaines, les gens soient toujours là. Mais les coûts de production n'y sont plus : donc tout ce qui est publications n'est pas assuré pour le moment.

Anne Croissandeau

Vous avez dit que, finalement, tout ce gros travail avait suscité assez peu d'intérêt des décideurs. Est-ce que vous avez identifié les raisons pour lesquelles ça ne peut pas servir, finalement, d'outil d'aide à la décision ? Et comment est-ce qu'on peut y remédier ?

Jean Burton

Ça va vous sembler très simpliste, mais la raison première est qu'ils ne lisent pas ! On a essayé tous les formats possibles, du détaillé au simple, pour se rendre compte finalement que les feuillets qu'on destinait au grand public étaient ceux qui étaient utilisés par les décideurs. Il y a un petit feuillet 4 pages avec 14 indicateurs, c'est le seul qui a été vraiment lu.

Ayant constaté que les gens ne lisaient pas on a arrêté d'imprimer et on est allé sur Internet. Deuxième constat : quoiqu'on pense, tout le monde n'est pas vraiment familier avec cet outil ! Il y a encore une réticence culturelle à aller lire sur cet outil, et on en est rendu actuellement à penser plutôt à des formules de type "forums" où, là, on prend les gens, on les assoie dans une salle – pas trop longtemps : maximum une demi-journée – et on leur dit : "Voilà, ce qu'on a à vous raconter. Vous en pensez quoi ?". Ils réagissent, ne réagissent pas, mais ils sont un peu coincés, ils ne peuvent pas se sauver, ils ne peuvent pas répondre au téléphone !

Mais c'est une réelle difficulté d'attirer l'attention de quelqu'un qui doit, normalement, lire, s'informer, pour prendre une décision. Or, je ne sais pas comment ça se passe chez vous, mais chez nous un décideur ça décide avec ce qu'il avait déjà en tête, avant de commencer à y penser, avec ce qu'il a lu le matin dans le journal, avec ce qu'un collègue lui a dit dans le couloir, avec ce que les médias ou un sondage lui auront révélé, un ensemble de perceptions. Mais finalement c'est cette espèce de "corpus" d'idées qu'il a en tête qu'il décide !

Et la majorité du temps, il ne va pas se tromper, parce que c'est à peu près le bon sens ! Donc on commence à laisser cette idée que la science est une aide à la décision ! Moi, je ne prêche plus ce principe. Et d'ailleurs, c'est un risque, et c'est malheureux qu'on exploite les gens de la science, en les mettant dans une situation où on leur fait croire que c'est grâce à eux qu'on va décider -. Les gens de la science sont là pour repousser les limites du savoir humain ! Et de temps à autre, ils arrivent au bon moment, avec une information qui va servir à la décision. Je dis bien "de temps à autre" ! Parce que leur timing est totalement différent, en termes de recherche, de l'émergence d'un enjeu, d'un problème qui sort à un endroit à un moment donné.

Ils ne sont pas dans cette nécessité de devoir intégrer de l'information pour décider. Ce n'est pas leur travail ! Donc, soit on utilise la science en disant : "Attention, on n'a pas suffisamment de

connaissances pour décider", ou bien, vous les scientifiques, vous nous dites quoi faire ! Dans les deux cas, ce n'est pas correct, ce n'est pas éthique, ce n'est pas pour ça qu'on a des scientifiques !

A l'interface de la science, et c'est ça qui est notre travail – et particulièrement, le mien, comme conseiller scientifique dans cet Institut -, c'est d'aller chercher les questions dans le milieu et d'aller voir les gens de la recherche pour leur demander si parmi toutes les choses sur lesquelles ils interrogent, il n'y en aurait pas une, qui répondrait à une question qu'on se pose.

Il faut être prudent dans l'affirmation que c'est la science qui sert de guide à la décision ! Une grande diversité de connaissances, oui !. Et chez nous, on commence à intégrer de plus en plus les observations de terrain.

En tant que scientifiques, on nous dit qu'il n'est pas possible d'intégrer ces observations dans les modèles statistiques. Dans la mesure où on est pas allé sur le terrain on prend ce que les gens nous disent, avec toute la prudence qui s'impose. Mais on s'aperçoit que l'anecdote répétée constitue une base de connaissances importantes, qui est parfois la seule information dont on.

Il faut donc être prudent dans cette notion de décision basée sur la science et la connaissance et ne pas abuser du rôle que joue le chercheur ou l'institut scientifique dans ce grand mécanisme des décisions qui, somme toute, est plus social qu'autre chose.

Structure et organisation de l'observatoire des pays de l'Adour

Jean-Jacques LAGASQUIE

Directeur de l'observatoire des Pays de l'Adour

L'observatoire des Pays de l'Adour est une structure relativement ancienne, puisqu'elle a été créée en 1984. Elle bénéficie par conséquent d'une longue expérience. Cette structure a été créée à l'initiative de 3 acteurs : l'Institution Adour, d'une part, l'Agence de l'eau Adour-Garonne – qui a joué un rôle extrêmement important dans la naissance même de l'Observatoire – et l'Université de Pau et des pays de l'Adour – et particulièrement, deux enseignants de géographie.

Autrement dit, il a représenté, dès le départ, une double volonté : une volonté de la part de l'institution Adour de voir ce que les scientifiques pouvaient amener en termes de réflexions et de l'autre côté le souci ancien mais encore actif de l'Université d'avoir une utilité dans la vie publique pas seulement en tant que producteur de connaissance.

Structure et statuts

La structure administrative de l'observatoire, qui est installé dans les locaux de l'Université, a varié au cours du temps. Ses statuts actuels d'association loi 1901 ne sont pas satisfaisant et nous essayons de nous orienter vers la création d'un Groupement d'intérêt public (GIP), statut qui donnerait à l'observatoire une reconnaissance supérieure à celle de l'association. Cependant ces structures sont extrêmement lourdes, et longues à créer.

Dans le Conseil d'administration de l'association loi 1901 sont représentés tous les partenaires, et en particulier les services de l'Etat et les collectivités territoriales, c'est-à-dire toutes les structures dont nous avons besoin pour récolter des données.

Le financement est assuré par un montage qui associe l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les quatre Départements du bassin de l'Adour (Landes, Pyrénées Atlantiques, Gers, Hautes-Pyrénées). L'université fournit les locaux, l'appui de ses services communs et une part du travail d'un de ses enseignants.

L'observatoire fonctionne avec deux chargés d'étude qui sont de niveau DEA (Bac + 5), et l'appui éventuel de contrats à durée déterminée.

Les missions

L'observatoire n'est surtout pas un bureau d'études. Nous ne pouvons légalement pas l'être, de toute façon, et nous ne souhaitons pas l'être.

Nos missions sont définies de deux manières différentes :

- L'observatoire est un peu conçu comme étant une "mémoire" de l'Institution Adour. Echappant à l'urgence dans laquelle les services ou les institutions sont trop souvent obligées de travailler, il a la possibilité de réfléchir à un certain nombre de choses et par conséquent d'aider l'Institution à réfléchir sur la cohérence de son action. Cette première mission se concrétise par la réalisation de synthèses thématiques qui peuvent parfois être extrêmement importantes et lourdes. Deux études ont par exemple été réalisées sur l'assainissement et sur l'eau potable du Département des Pyrénées Atlantiques, avec l'espoir de pouvoir l'étendre à l'ensemble du bassin. Ces études

comportaient la mise en place d'un Système d'Information Géographique et de bases de données complètes et mise à jour.

- Le recueil et le traitement de toutes les données nécessaires à l'observatoire pour élaborer un véritable système d'information géographique sur l'eau et la gestion de l'eau dans le bassin de l'Adour. Nous avons le souci de couvrir l'ensemble des données sans forcément répondre à des questions très précises.
- Sur certains thèmes, l'irrigation par exemple, l'observatoire a plus de 10 ans de données, ce qui représente un "socle" intéressant quand on veut réfléchir sur la manière dont on peut gérer justement les problèmes de l'eau dans le bassin de l'Adour.
- L'information.
Nous sommes en droit d'exiger une certaine transparence de la donnée, de la part des gens auxquels on s'adresse. Mais, à l'inverse, ils sont en droit d'exiger de nous la même transparence.

L'observatoire a développé trois outils de communication pour assurer cette transparence :

- Un bulletin : Aquadour, qui est distribué gratuitement à 2 000 exemplaires et est envoyé à tous les élus. Plus de 20 numéros ont déjà été produits. Ils sont habituellement consacrés à un thème, mais rappellent aussi un certain nombre de questions d'actualité.
- La base de données Adourtec qui rassemble toutes les études faites sur le bassin de l'Adour, et en particulier ce que les scientifiques appellent, la "littérature grise", c'est-à-dire les thèses, les maîtrises, les rapports, toutes choses qui ne sont pas dans le public, mais qui parfois sont extraordinairement utiles.
- un site Internet qui permet non seulement de présenter l'observatoire mais également un certain nombre de ses résultats.

Contrairement à d'autres exemples, comme celui de la Dordogne avec EPIDOR, l'observatoire n'est pas intégré dans l'Institution de bassin. Nous ne sommes pas en marge de l'Institution, mais nous sommes à côté de l'Institution, avec par conséquent une autre démarche.

Mais je crois qu'il y a beaucoup de types d'observatoires, et je pense que cette diversité est finalement quelque chose de bon, et quelque chose qu'il faut continuer à respecter.

Débat avec la salle

Claude Miqueu

Un témoignage complémentaire sur le volet juridique évoqué par Jean-Jacques Lagasquie, dans les responsabilités de président que j'exerce désormais. Compte tenu du climat ambiant, je saisis systématiquement les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes, pour vérifier si la structure est bien en harmonie avec les textes de la République.

Et, effectivement, on nous a demandé de pas pérenniser éternellement cette structure associative. En collaboration avec un professeur de Droit public de l'université de Pau, ancien doyen, nous avons réfléchi pour voir ce que pouvait être cette évolution juridique.

Nous avons assez rapidement, sur la proposition de cette universitaire, retenu le GIP. Mais en l'état actuel, le groupement d'intérêt public reste une structure relativement lourde à mettre en œuvre.

Jean-Michel LAUDRIN (Conseil général du Loiret)

Est-ce qu'il serait possible de connaître le budget de l'Observatoire ?

M. Lagasquie

Le budget de l'Observatoire est de 600.000 francs, c'est-à-dire qu'il couvre presque uniquement les salaires des 2 chargés d'étude.

Mais dans ce budget je ne prends pas en compte la part de l'Université parce qu'elle est très difficilement mesurable. En tant que directeur, je suis fonctionnaire, il n'y a aucune de raison que je sois payé pour ma fonction puisque ça fait partie de mes missions d'enseignant-chercheur.

Mais, d'un autre côté, dans la mesure où nous sommes installés dans un bâtiment recherche de l'Université de Pau, on dispose de toute la structure Recherche qui existe. Dans le montage du site Internet, nous avons un ingénieur d'étude de mon laboratoire de recherche qui s'est investi gratuitement pendant plusieurs heures.

Michel Roux

Je pense que c'est peut-être un premier exposé qui nous permet de poser le problème du statut de l'observatoire, par rapport aux EPTB.

Il y a d'autres exemples sur le bassin Adour-Garonne où l'observatoire est intégré dans l'EPTB.

C'est un sujet très important, parce qu'on finira par parler très en détail des différents types de missions des observatoires. A partir du moment où on a un organisme qui est "à côté", qui peut être piloté avec un budget autonome, il peut avoir des missions qui sont un peu plus larges que les seules missions qui incombent à l'EPTB.

Ce problème de structure est très important, parce que le statut de l'observatoire et ses missions sont directement liés.

Claude Miqueu

C'est vraiment le sujet de la matinée et nous sommes au cœur du débat. Par ce témoignage, nous posons aussi le problème de la place de l'Université dans la démarche, puisque effectivement nous pourrions intégrer l'observatoire dans l'Etablissement Public de Bassin, mais l'Université a délibéré ! Elle s'est exprimée sur ce débat association-Gip et on sait combien il est important pour nous tous, dans nos actions sur nos territoires, d'avoir aussi le souci d'associer l'Université.

Je ne suis pas le porte-parole de Claude Allègre, mais le lien entre l'enseignement supérieur, les Territoires et ses acteurs, est un réel défi ! Peut-on aujourd'hui avoir cette démarche pertinente,

pluriannuelle, très engagée autour de l'eau, sans l'Université, sans ses chercheurs, sans les laboratoires ?

On vous interpelle sur ce problème, en espérant que nous pourrions en tirer des enseignements pour la suite. En effet ces deux journées vont se traduire par une première rencontre avec Bernard Baudot, le nouveau Directeur de l'Eau et avec les cabinets des ministres concernés. Nous avons aussi à modéliser les réponses, même si cette modélisation se fait dans la diversité. Il n'est pas question de présenter un modèle unique, il faut respecter cette diversité régionale.

L'expérience du Bassin de la Loire

Olivier CLERICY (DIREN Centre, Service de Bassin Loire Bretagne)

Jacques LEFEVRE (Agence de l'eau Loire Bretagne)

Lucien MAMAN (Equipe Pluridisciplinaire Plan Loire Grandeur Nature)

Régis THEPOT (Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents)

Communication présentée en séance par Régis THEPOT et Lucien MAMAN

I – DES TENTATIVES DE DEMARCHE GLOBALE A L'ECHELLE DU BASSIN

Le Bassin de la Loire, fort de ses 115.000 km², concerne 27 Départements répartis sur 9 Régions.

Il y est apparu depuis une dizaine d'années la nécessité de mettre en place des outils d'observation à l'échelle du bassin de la Loire et plusieurs démarches à caractère global y ont été tentées avec des succès divers depuis le projet d'observatoire de 1989 jusqu'à Terres de Loire en 1995.

CARTE DU BASSIN DE LA LOIRE



I-1 – Le projet « d'observatoire de la Loire » de 1989

Ce projet a été défini dans le cadre d'une mission confiée en mars 1989 au professeur VIVIAN par le secrétaire d'Etat chargé de l'Environnement.

Il s'agissait en accompagnement de la mise en œuvre d'un important programme d'aménagement de :

- **collecter dans une banque de données les informations existantes** sur le bassin de la Loire,
- **mettre en place un suivi des impacts** directs ou indirects, socio économiques, écologiques et paysagers de cet aménagement,
- procéder périodiquement sur des thèmes précis à **des synthèses de l'information** collectée,
- mettre l'outil constitué à la disposition des décideurs, de la communauté scientifique, des associations et du public, avec **un souci particulier de pédagogie**.

Dans son rapport final d'octobre 1989 le professeur VIVIAN soulignait que cet observatoire devait relever d'une triple exigence :

- **favoriser une approche globale** des problèmes posés,
- assurer une bonne représentation géographique du bassin de la Loire,
- **assurer une bonne représentation des publics**.

Il définissait également quatre missions principales :

- **observer** pour mieux connaître et comprendre,
- assurer le **suivi des évolutions**,
- assurer une fonction d'**aide à la gestion**,
- **valoriser la formation et l'information**.

Le coût de l'observatoire avait été évalué à environ 9 MF/an pour le siège auquel s'ajoutaient 0,9 MF/an pour des antennes (13 villes antennes étant prévues au démarrage).

Ce dispositif pluridisciplinaire qui souhaitait couvrir l'ensemble du bassin de la Loire et pas uniquement les grands cours d'eaux s'avéra trop maximaliste et ambitieux et ne put finalement être mis en œuvre.

Le caractère conflictuel du programme d'aménagement de la Loire défini en 1986 ne permit par ailleurs pas de définir sereinement à l'époque les conditions d'un partenariat entre les différents acteurs, notamment l'Etat, l'agence de l'eau et les collectivités territoriales, ainsi que les complémentarités techniques avec les outils existants.

I-2 – L'étude globale d'environnement de la Loire de 1990

Devant les interrogations suscitées vis-à-vis de la protection de l'environnement par la réalisation simultanée des ouvrages de ce programme, il a été demandé à l'EPALA, au-delà de la réglementation existante à l'époque, de réaliser une étude globale de ses effets.

Cette étude réalisée pour le compte de l'EPALA en 1989/1990 par une équipe BETURE-SETAME dirigée par Philippe CROUZET et contrôlée par une commission consultative élargie aux

associations de protection de la nature a constitué une première en France, à l'échelle d'un grand bassin hydrographique.

Son objet était :

- **d'analyser l'état initial de l'environnement,**
- **d'évaluer les effets du programme d'aménagement dans son ensemble** (en mettant en évidence les possibles effets de synergie consécutifs à la gestion centralisée des ouvrages),
- de suggérer des mesures permettant une meilleure conciliation d'objectifs entre le milieu naturel et les aménagements hydrauliques,
- de définir des outils permettant d'aboutir à une **meilleure connaissance de l'environnement ligérien** et de son évolution.

Géographiquement, l'étude portait sur les cours d'eau directement concernés par les aménagements Loire, Allier et Cher en se limitant aux fleuves et aux rivières proprement dits et au lit majeur, c'est-à-dire aux surfaces touchées par les plus grandes crues historiques connues.

D'un montant de l'ordre d'1 MF elle comportait un constat, deux volets prospectif et évolutif et des propositions d'améliorations possibles.

Les conclusions de l'étude ont permis de souligner :

- **le manque de données objectives** permettant de mettre en relation les observations de l'évolution des milieux naturels avec les changements artificiels de l'hydraulique,
- **l'important décalage entre les données publiées et la réalité** ainsi que leur absence de représentativité,
- qu'en conséquence, **un observatoire de l'environnement devrait être mis en place pour assurer une meilleure information réciproque des gestionnaires de l'hydraulique et de ceux des milieux naturels.**

Ces conclusions restent pour l'essentiel d'actualité près de 10 ans après et montrent la difficulté de ce type d'actions. Certaines d'entre elles ont commencé à voir un début de réalisation, notamment dans le cadre du plan Loire Grandeur Nature.

I-3 Le plan Loire Grandeur Nature de 1994 et Terres de Loire

Le plan Loire Grandeur Nature décidé par le Gouvernement en 1994 vise à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique.

D'une durée initiale de 10 ans et couvrant l'ensemble du bassin, il définit un programme d'aménagement global et intégré.

Parmi les nombreuses actions prévues, il y est cité la mise en place d'un suivi scientifique et celle d'un observatoire de la Loire, chargé de valoriser le patrimoine ligérien dans ses dimensions culturelles et naturelles.

Il sera ainsi créé une équipe pluridisciplinaire du plan Loire Grandeur Nature cofinancée par l'Etat, l'EPALA et l'agence de l'eau, une cellule d'observation de l'estuaire ainsi qu'une association « Terres de Loire » afin de favoriser un développement harmonieux et durable du territoire ligérien.

Il sera prévu dans le cadre de celle-ci la mise en place d'un centre de ressources chargé d'initier des programmes de recherche et de développement, d'aide à l'action et de promotion, de communication et d'éducation ainsi que la création de 8 associations par sous bassin fluvial.

La complexité du montage proposé a heurté les associations déjà en place et a fortement limité l'impact de cette initiative qui n'a pas pu répondre aux objectifs initiaux. Celle-ci aura toutefois permis de produire un intéressant travail de recensement des richesses patrimoniales du bassin de la Loire, dans le double domaine de la nature et de la culture.

II – UNE DEMARCHE PRAGMATIQUE

Cet historique des dix dernières années souligne la réalité du besoin d'observation de la Loire et de ses affluents mais aussi la difficulté de mise en œuvre d'une démarche globale.

Les quelques expériences présentées ci après montrent que pour répondre à ces besoins des **outils opérationnels d'observation** se sont en fait progressivement mis en place dans une approche pragmatique.

De nombreux réseaux de mesures existent en effet sur le bassin de la Loire et de nombreux suivis opérationnels y sont effectués.

Ces observations, principalement réalisées initialement pour **un besoin de connaissance** des phénomènes, ont **progressivement évolué vers des outils de gestion, de suivi des évolutions ou de programmation d'actions** ultérieures.

Les **quelques exemples, non exhaustifs**, montrés ci-après présentent des applications faites à partir de quelques outils d'observations du Bassin de la Loire.

Seront abordés ainsi très succinctement des exemples concernant :

- la qualité des eaux,
- la ressource en eau,
- le lit de la Loire.

II-1 – Qualité des eaux : du suivi à l'incitation

Le suivi de la qualité des eaux superficielles est effectué principalement depuis de nombreuses années dans le cadre du Réseau National de Bassin (R.N.B.) et des réseaux départementaux de suivi de la qualité des eaux.

A partir de ce suivi, de l'analyse des données, des écarts de la qualité observée aux objectifs de qualité, de la nature des paramètres à l'origine des déclassements, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a mis en place un système d'incitation à la dépollution.

Durant son VIème programme d'intervention (1992-1996) et son VIIème programme d'intervention (1997-2001), dans le cadre des Plans d'Action Renforcée (P.A.R.) puis des Zones d'Actions Renforcées (Z.A.R.), l'Agence a, sur des bassins versants de taille limitée, incité à la dépollution des perturbations d'origine domestiques ou industrielles par une majoration ciblée des redevances et corrélativement des aides.

Ce système d'incitation a permis d'accélérer les investissements dans le domaine de la dépollution et de très nettement réduire les dégradations de la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans les bassins versants concernés.

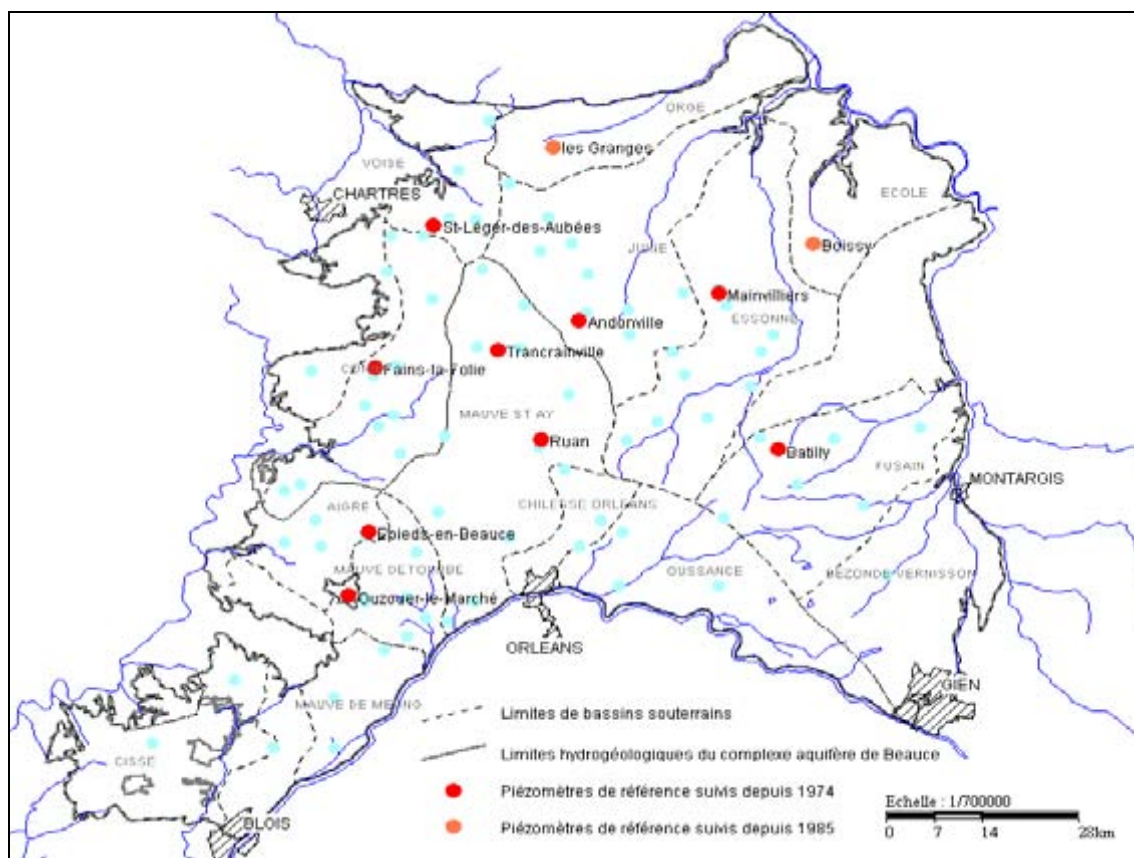
II-2 – Ressource en eau : du suivi à la gestion de crise

Du fait de l'absence à l'amont d'aquifères conséquents, et de la présence quelquefois conjointe de fortes précipitations d'origine cévenole et océanique, le Bassin de la Loire peut connaître tout à la fois des étiages très sévères et des crues très importantes à l'origine de crises majeures et potentiellement graves. De plus, certaines grandes nappes (Beauce, Champagne Berrichonne, Cénomaniens) sont fortement sollicitées en prélèvements.

Les deux exemples ci-après, l'un appliqué aux eaux souterraines, l'autre aux eaux superficielles illustrent l'utilisation de deux outils d'observation pour la gestion de crise.

II.2.1 – Nappe de Beauce

La nappe des calcaires de Beauce, au nord de la Loire couvre un territoire d'environ 9 000 km², concerne 6 Départements, 2 Régions (Centre et Ile de France) et deux bassins hydrographiques (Seine Normandie et Loire Bretagne).



La sécheresse de 1976, les forts accroissements des prélèvements pour l'irrigation et les sécheresses récentes des années 1988 à 1992 ont conduit à de nombreuses difficultés d'alimentation en eau tant des usagers (et donc principalement des irrigants mais aussi des captages pour l'eau potable) que des milieux naturels (de nombreux exutoires naturels de la nappe de Beauce s'étant retrouvés à sec).

Afin de mettre en place une gestion rationnelle de la ressource en eau – et principalement de l'irrigation – de la nappe de Beauce, une charte de gestion de cette ressource a été signée en 1995 entre l'Administration et la profession agricole, mesure suivie par plusieurs autres depuis, éclairées par le dispositif d'observation mis en place.

Cette charte s'appuie sur un réseau de mesure et de suivi de l'aquifère.

Sur l'ensemble des piézomètres équipant la nappe, il a été choisi 9 piézomètres représentatifs pour lesquels une chronique de suivi des niveaux existe depuis 20 ans ou plus, qui sont suivis et télétransmis.

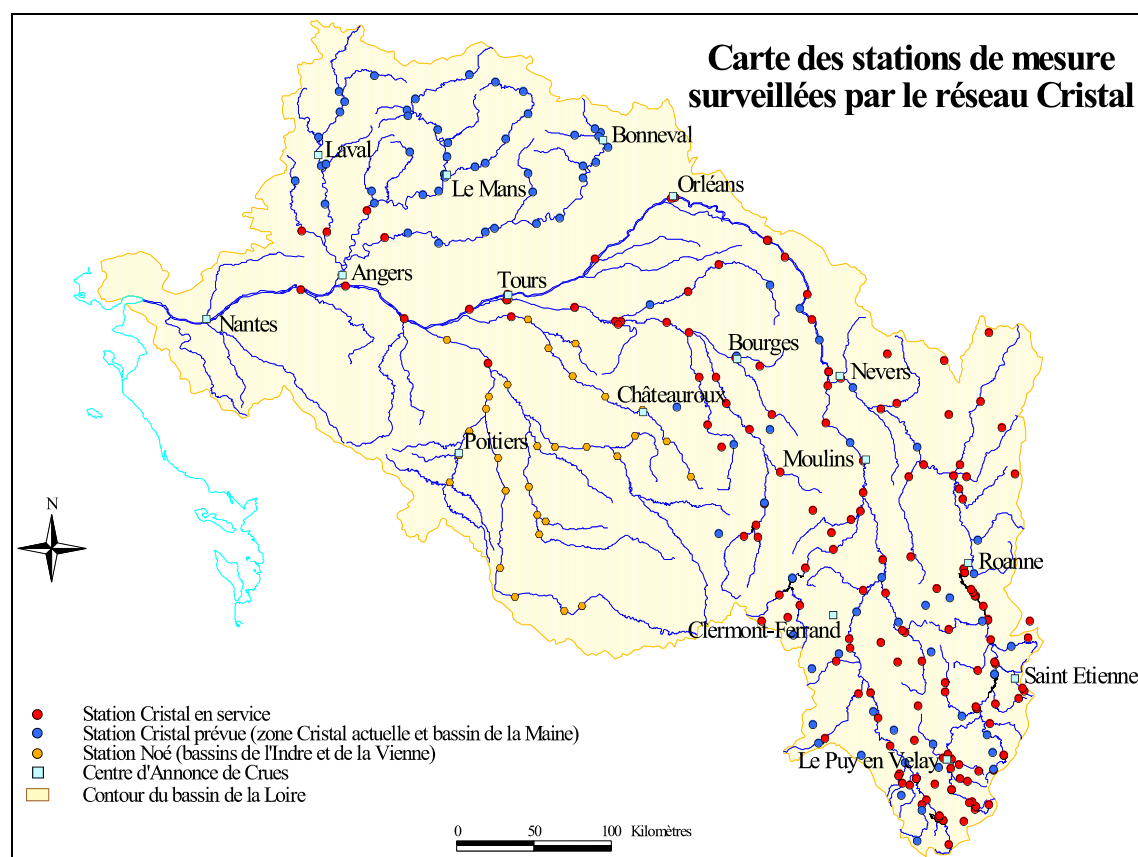
Leur suivi a permis d'élaborer une courbe de référence et de définir des seuils qui ont servi d'indicateur pour des mesures de limitation ou de restriction des prélèvements. On a pu ainsi passer progressivement à une gestion opérationnelle de la ressource par négociation des volumes annuels prélevables en fonction des observations effectuées.

II.2.2 – Le réseau Cristal

Le réseau C.R.I.S.T.A.L. (Centre Régional Informatisé par Système de Télémessures pour l'Aménagement de la Loire) est opérationnel depuis 1985.

Ce système dispose de près de 200 stations de mesures des niveaux d'eau en rivière, des intensités de pluie et de la température. Ces mesures périodiques sont télétransmises par divers vecteurs croisés (lignes téléphoniques, radio, ...) vers le Centre de Gestion des Crues et des Etiages à Orléans et les Services d'Annnonce des Crues du bassin.

CARTE DES STATIONS DE MESURE CRISTAL



Ces données sont utilisées pour l'annonce des crues, l'écrêtement des crues avec le réservoir de Villerest (situé sur la Loire en amont de Roanne), le soutien des étiages de la Loire intermédiaire, de l'Allier et de la Loire Moyenne à partir des réservoirs de Villerest et de Naussac (installé sur le haut bassin de l'Allier) et la surveillance générale de l'hydrologie du bassin.

Ces **données sont diffusées vers le grand public** par Minitel et sous forme d'**une synthèse Info-loire** disponible sur support graphique et sur Internet (www.environnement.gouv.fr/centre).

Elles sont complétées par des outils de prévision des débits et de gestion des réservoirs de Villerest et de Naussac afin de permettre aux décideurs de gérer au mieux les crises hydrologiques que sont les crues et les étiages.

Après 15 ans de bons et loyaux services, le système CRISTAL nécessitait une modernisation complète dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'EPALA :

- Modernisation du système de collecte, de transmission et d'organisation des données d'une part, opérationnelle depuis fin 1999 et qui a comporté le remplacement intégral des systèmes de transmission et de traitement des données existants, mais aussi, progressivement, l'extension au bassin de la Maine et l'interconnexion avec les bassins du Thouet, de la Vienne, de l'Indre et du Cher.
- Modernisation du système d'aide aux prévisions et aux diagnostics (SAPREDI) d'autre part, mise en place progressivement jusqu'en 2002, pour mieux anticiper les événements et améliorer la diffusion des informations vers les décideurs mais aussi vers le grand public.

Cette modernisation comportera l'amélioration des évaluations des précipitations (avec l'aide de radars météorologiques notamment), des écoulements (par la généralisation et l'actualisation des modèles de prévision des débits), de leurs conséquences (par référence à des simulations de la propagation des ondes de crue et des zones inondées et à l'identification des enjeux) et des moyens de diffusion des informations pertinentes.

A l'origine simple outil de surveillance, d'alerte et de gestion de barrages CRISTAL s'impose progressivement comme **un maillon indispensable dans la gestion des crises hydrologiques de crues ou d'étiages**.

Par ailleurs il peut être signalé que dans le cadre d'un important projet européen auquel participent la DIREN de bassin et l'EPALA, le projet OSIRIS (Operational Solutions for the management of Inondation Risk in the Information Society) des prototypes de démonstration vont être mis en œuvre sur la Loire moyenne afin de mieux informer le citoyen du risque d'inondations (INTERNET, téléphone portable etc...).

II-3 – Evolution du lit de la Loire : du suivi à la gestion des milieux

Depuis, notamment les années 1950, le lit de la Loire a connu une évolution transversale, latérale et longitudinale très importante.

Un enfoncement du lit mineur ou du bras principal de plusieurs mètres par endroit, une chenalisation accrue pour concentration des eaux dans un lit unique, une obstruction des bras secondaires et un développement important de la végétation des îles, bancs et bras secondaires ont créé des conditions d'écoulement d'étiage et de crues perturbés : en étiage la Loire coule de un à plusieurs mètres plus bas qu'autrefois et en crue les niveaux peuvent être aggravés.

Le Plan Loire Grandeur Nature a notamment décidé la restauration du lit du fleuve tant pour mieux assurer les écoulements des crues que pour le relèvement de la ligne d'étiage et la réhabilitation des annexes hydrauliques liées au fleuve.

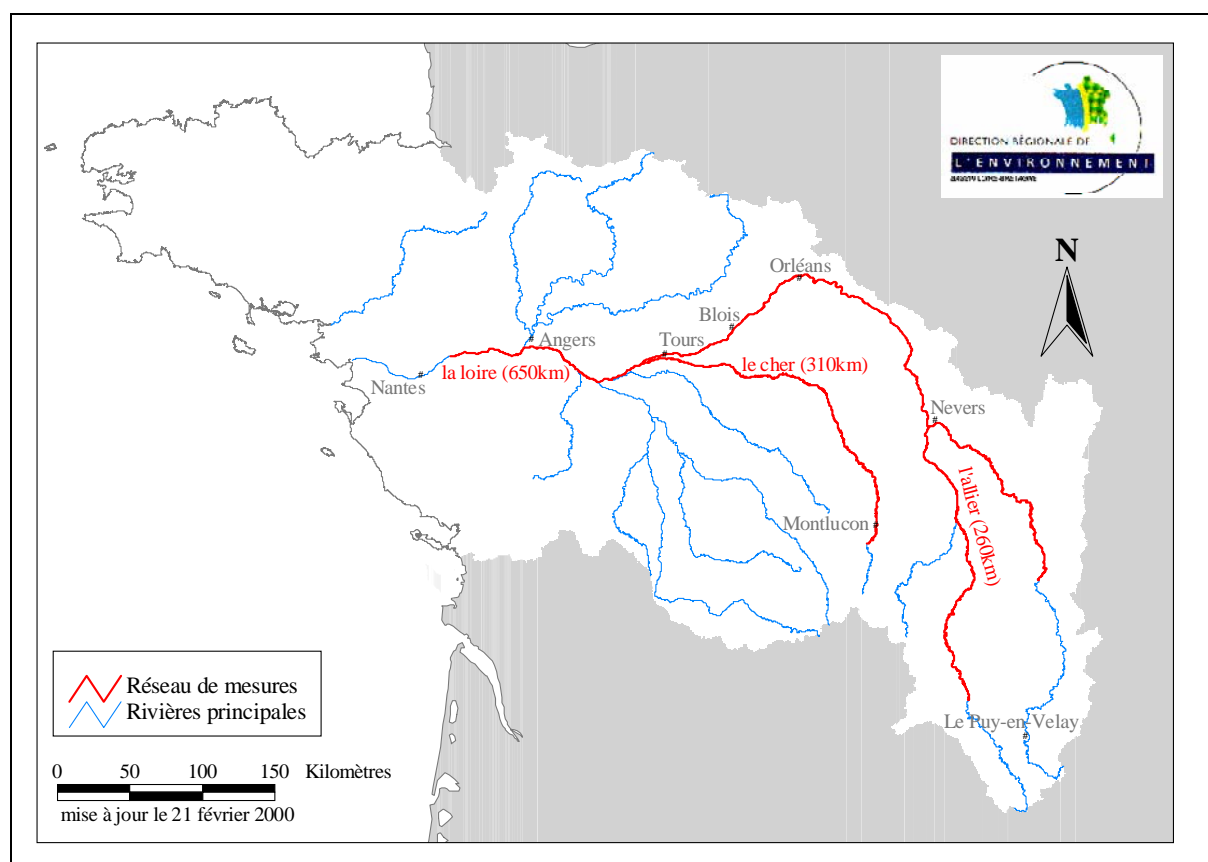
Pour mener à bien ces travaux de restauration du lit, déterminer les secteurs d'intervention prioritaire et évaluer les impacts des travaux, la DIREN Centre, Service de Bassin Loire Bretagne, avec l'appui de l'Equipe Pluridisciplinaire d'Assistance aux Maîtres d'ouvrages Plan Loire Grandeur Nature, a, depuis 1995 conçu et mis en place le **Système d'Information et de Suivi des Evolutions du Lit de la Loire, le S.I.E.L.**

Le S.I.E.L. s'articule autour de 3 types d'information distincts et complémentaires :

- les relevés de lignes d'eau,
- les relevés topographiques,
- les images aériennes et leurs produits.

A partir d'un réseau d'observation rénové, basé sur la réhabilitation des anciennes échelles hydrométriques et sur des repères de nivellement de précision, des relevés des altitudes des lignes d'eau sont réalisés par la Division Etudes et Systèmes d'Information du Service de Bassin de la DIREN Centre avec l'appui du Conseil Supérieur de la Pêche, de l'Equipe Pluridisciplinaire et des services locaux.

CARTE DU RESEAU D'OBSERVATIONS



Sur plus de 200 sites répartis le long de la Loire Moyenne, entre le Bec d'Allier et Nantes, mais aussi sur la Loire entre Villerest et le Bec d'Allier, sur l'Allier, et bientôt sur le Cher, la Vienne aval, la Creuse et la Gartempe, sont menées des campagnes de relevés des lignes d'eau d'étiage, des levés spécifiques en période de crue et au module (débit moyen interannuel).

Ces mesures sont intégrées dans une base de données développée par le Service de Bassin. Des outils de calcul permettent d'exploiter et d'interpréter ces résultats.

A l'occasion d'études globales sur un linéaire important, comme l'étude pour la définition d'une stratégie de réduction des risques d'inondation sur la Loire Moyenne ou l'étude de modélisation prospective de la Loire estuarienne, mais aussi lors d'études plus ponctuelles, de nombreux profils en travers sont réalisés sur la Loire.

Dans le S.I.E.L. ces profils en travers, obtenus auprès des services locaux gestionnaires du lit ou d'autres intervenants, sont archivés après rattachement en coordonnées géographiques homogènes et comparables.

Exploitable par le logiciel RIVICAD du Ministère de l'Équipement (CETMEF), des profils et leurs comparaisons permettent de connaître et de chiffrer l'évolution géoaltimétrique du lit de la Loire.

Pour évaluer les modifications du tracé en plan et de l'occupation du lit de la Loire, les images aériennes sont utilisées.

En étiage, des missions aériennes sont réalisées par le Service de Bassin corrélés avec des levés de lignes d'eau. Lors de ces missions, des prises de vue vidéo et photographiques sont effectuées. Depuis 1995, tous les ans, sur tout ou partie du lit de la Loire entre le Bec d'Allier et Nantes, ces missions sont menées à bien.

Il est à noter que les informations du réseau CRISTAL et les prévisions réalisées sont utilisées pour programmer ces missions.

La comparaison directe de missions successives permet une évaluation globale de l'effet de certains travaux.

Mais cette comparaison directe est insuffisante pour une évaluation précise des évolutions. Pour ce faire, une chaîne de traitement complète a été mise au point pour réaliser des mosaïques aériennes géoréférencées de la même manière d'une campagne à l'autre.

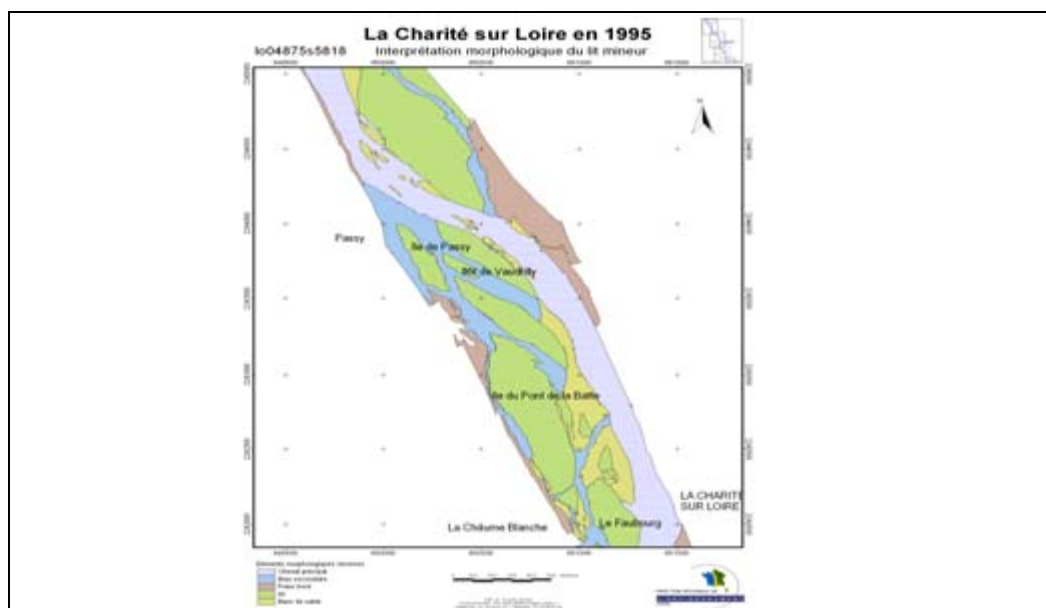
Ces traitements permettent de disposer de mosaïques de référence et de mosaïques numériques périodiques comparables.

Une fois ces mosaïques obtenues, plusieurs restitutions sont automatiquement disponibles :

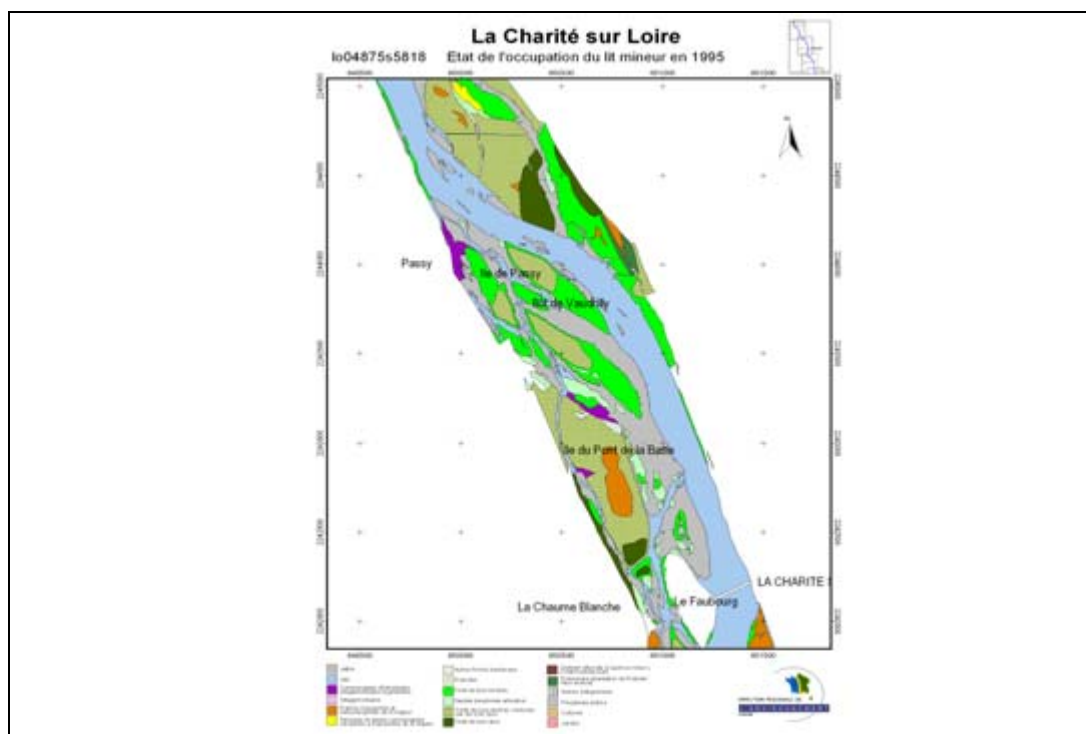
- a) **Cartes de situation** : ce sont des mosaïques couleur restituées au 1/10 000ème et revêtues d'éléments de repérage (carroyages, toponymie, cartes d'assemblages, ...)
- b) **Cartes des formes** : restitution du lit en grandes unités fonctionnelles : chenal principal, bras secondaires en eau ou hors d'eau à l'étiage, îles, francs bords ou bancs.

La comparaison des cartes de forme obtenues suivant des mosaïques distinctes permet d'évaluer et de localiser les zones de dépôts ou d'érosion et d'établir les cartes d'évolution.

CARTE DES FORMES



- c) **Cartes de l'occupation du lit** : constituée par une représentation des zones de sables, en eau ou végétalisées. Ces zones de végétation sont détaillées selon un regroupement typologique (forêts de bois dur, de bois tendre, prairies, cultures,...) et effectuées par interprétation des images et vérification sur le terrain.



En liaison avec la réalisation de transects (profils en travers) de végétation, ces cartes permettent une analyse de l'évolution des différents composants du lit mineur en regard des actions ou des influences hydrologiques.

Encore jeune, en phase de pleine croissance, le S.I.E.L. connaît déjà de nombreuses utilisations et en connaîtra, très vraisemblablement, d'autres encore.

A titre d'exemple, en 2000, il va être tenté sur deux secteurs tests de la Loire Moyenne de dépasser le stade d'utilisation du S.I.E.L. pour la définition et l'évaluation de secteurs limités de travaux de restauration pour atteindre le stade d'**élaboration de plans de gestion et d'entretien du lit** de la Loire et de ses diverses composantes.

III – CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Malgré différentes initiatives, notamment la mise en place de l'équipe pluridisciplinaire du plan Loire Grandeur Nature et la tenue d'un tableau de bord général des différentes actions de ce plan, on peut considérer que **les outils d'évaluation environnementale n'ont pas encore été mis en place de manière suffisamment significative à l'échelle du bassin de la Loire et que les informations collectées ou traitées restent peu accessibles aux riverains et a fortiori au grand public.**

Au-delà des consolidations d'outils existants, les perspectives d'évolution et d'intégration progressive à l'échelle du bassin sont nombreuses à plus ou moins court-terme :

- l'installation de stations de mesure, la télétransmission et le recueil des données sur quelques sites pour le suivi de la qualité des eaux de la Loire par le réseau CRISTAL modernisé,
- la mise en oeuvre de suivis sédimentologiques, morphodynamiques, ou biologiques,
- la constitution d'outils de connaissance, de suivi, et d'expertise sur les digues de la Loire,

Mais pour être complets, ces outils de gestion devront intégrer, en dehors des observations des phénomènes physiques ou biologiques précédemment décrites, des observations dynamiques des divers usages et des interactions des divers usages sur ce milieu riche et vivant, ou sur le lit majeur.

Ils devraient prendre également en compte les progrès considérables survenus ces dernières années en matière de traitement et de restitution de l'information cartographique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ils pourraient s'appuyer sur l'existant dans **un cadre général de cohérence qui devra sans doute être mieux défini au niveau national et faire l'objet de moyens financiers pérennes et adaptés.**

Enfin ils devraient également s'inscrire dans **une volonté globale de mise à disposition de l'information collectée et traitée auprès des riverains et du grand public.**

On peut ainsi imaginer que dans le cadre du programme interrégional Loire Grandeur Nature pour la période 2000-2006 qui vient d'être décidé par le gouvernement le 23 juillet 1999 les diverses sources de données sur le bassin de la Loire (Réseau de bassin de données sur l'eau, SIEL, CRISTAL, cellule de mesures et de bilan de l'estuaire, Loire Grand Migrateurs, etc....) les Universités et les centres de recherches, soient fédérés et mis en réseau.

Débat avec la salle

Paul Baron (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement)

Je suis tout à fait d'accord avec Régis Thépot. Un observatoire, d'abord pour quoi faire ? Et pour quelle finalité ? Il n'est pas évident qu'on ait besoin, sur la Loire, d'un seul observatoire qui collecte toutes les données.

Puis pour compléter Régis Thépot sur ce qui se fait dans l'estuaire, la cellule de mesure et de bilan de l'estuaire, qui est maintenant en place depuis 18 mois, est un véritable observatoire de l'état écologique de l'estuaire ; et elle marche bien. Parce qu'elle est sur un secteur bien limité et défini, et qu'elle est, elle aussi, multipartite puisqu'elle est cofinancée par tiers entre l'Etat, l'Agence de l'eau et l'Association communautaire de l'estuaire, regroupement des collectivités territoriales, du port, de la Chambre de Commerce et d'un certain nombre d'usagers de l'estuaire.

On a là un observatoire qui existe, mais avec une dimension et un objectif bien défini, qui est la compréhension du fonctionnement de l'estuaire pour essayer de le renaturer.

**Observatoire de l'eau du Sud-Vendée :
Pour une meilleure information et une sensibilisation**

Murielle HERMOUET

Observatoire Sud-Vendée

Pourquoi la création d'un observatoire de l'eau du Sud-Vendée

L'observatoire est un des projets créés dans le cadre d'un programme européen LEADER II. Ce programme concerne huit cantons, regroupés au sein d'une association désignée sous le nom de Groupe d'Action Locale Sud-Vendée (G.A.L. Sud-Vendée). Il a comme objectif d'améliorer le développement et l'attrait du territoire du Sud-Vendée

L'eau est un élément indispensable à la vie et au développement économique. Elle est, par ailleurs, un élément déterminant dans le paysage du Sud-Vendée. C'est donc pour cette raison qu'il a été décidé de mettre en place l'observatoire de l'eau du Sud-Vendée. Cet observatoire fonctionne depuis le 16 mars 1998.

Les missions de l'observatoire de l'eau

L'observatoire de l'eau du Sud-Vendée **est un outil de communication pour les informations sur l'eau**. Il a donc été conçu dans **le but de faire connaître le fonctionnement et l'état quantitatif de la ressource en eau**.

Il a pour principales missions de :

- Collecter les données sur la ressource en eau
- Informer régulièrement la population

- **Collecter l'information auprès des différents partenaires**
 - **Niveaux piézométriques des nappes du Sud Vendée**
Service Départemental d'Hydrogéologie
 - **Débits des rivières**
Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques (DIREN) (Pays de la Loire et Poitou Charentes)
SATESE
 - **Niveau d'eau dans les canaux**
DDE Service Navigation Deux Sèvres, en partenariat avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
Service Départemental d'Hydrogéologie
Syndicats de marais
 - **Réserves dans les barrages**
SAUR
CGE
Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée
 - **Données météorologiques**
METEO France

L'observatoire de l'eau a un comité technique de pilotage, où sont présents, les fournisseurs de données et la Chambre d'Agriculture de la Vendée, la DDAF de la Vendée.

- Informer régulièrement la population sur le fonctionnement de la ressource en eau

- Bulletin "L'eau dans le Sud-Vendée" :

Depuis le mois de juillet 1998, l'observatoire de l'eau a édité 39 bulletins, présentant les niveaux d'eau, dans les nappes d'eau souterraines, les canaux du marais, les cours d'eau, les barrages ainsi que les précipitations et l'évaporation. Ces bulletins permettent donc au public **d'être informé et de comprendre le fonctionnement et la gestion de l'eau dans le Sud-Vendée.**

- Journée mondiale de l'eau 1999

Malgré le froid et la pluie, 1200 personnes sont venues visiter les sites ouverts lors de la journée mondiale de l'eau. Le public est venu en famille et de nombreux parents ont été entraînés par les enfants qui avaient été sensibilisés aux problèmes de l'eau lors d'animations scolaires.

Cette journée a permis à beaucoup de personnes de découvrir de nombreux sites méconnus, tels la fontaine de Thiré et l'aqueduc de Maillé. Ce fut également l'occasion de découvrir des sites rarement ouverts aux publics (station d'épuration, barrage de Mervent).

Grâce à cette journée les visiteurs ont ainsi pu être **sensibilisés à la production, au traitement, à la gestion et à la protection de l'eau.**

- Journée mondiale de l'eau 2000

L'exposition "l'Eau richesse patrimoniale du Sud-Vendée" sera inaugurée le samedi 25 mars.

Le dimanche 26 mars plusieurs sites seront ouverts, le barrage de Mervent, les écluses du canal du Clain, les portes de Bazoin.

- Informations auprès des particuliers

- De nombreuses personnes prennent contact avec l'observatoire : agriculteurs, élus, étudiants, enseignants, particuliers, professionnels, responsables d'associations ...

La gestion de l'eau dans le Sud-Vendée intéresse de nombreuses personnes, mais il n'existait pas une structure unique qui pouvait les renseigner. Maintenant, l'observatoire peut les informer ou les diriger vers les bons services.

- Les animations scolaires et la mallette de sensibilisation à la protection de l'eau

- Perspectives d'avenir

Le programme LEADER II se termine et avec lui les actions de l'observatoire de l'eau. Les élus travaillent à la création d'un Pays qui pourrait financer les actions engagées grâce au programme LEADER II.

Débat avec la salle

Claude Miqueu

Le Sud Vendée est riche en lycées agricoles, publics et privés, je pense notamment à Gusson-Pétrée, Fontenay-le-Comte. Dans ces lycées agricoles, il y a des options qui nous concernent directement, je pense au BTS GEMEAU (Gestion et maîtrise de l'eau) et quelques autres options environnementales. Est-ce que vous avez eu des actions originales avec des lycées agricoles ?

Murielle Hermouet

A l'origine l'action était d'abord axée sur les écoles primaires. J'ai donc principalement travaillé avec ces écoles l'année dernière. Et puis, l'observatoire n'était pas connu. Maintenant les lycées agricoles me demandent d'intervenir pour donner un regard différent.

Je suis intervenue auprès d'organismes, notamment le lycée Pétrée, ou pour des interventions ponctuelles auprès des étudiants.

Il y a également des enseignants qui viennent me voir pour savoir quelles sont les personnes qu'elles pourraient rencontrer et qui essaient de créer des choses originales. Le lycée agricole Bel Air, sur Fontenay-le-Comte, par exemple, a une formation – BTS Ana-Bio-Tech, "Analyse biologique et technologique" – et ils ont essayé de s'appuyer sur l'observatoire pour voir les problèmes de traitement de l'eau. Ils ont réalisé une maquette sur le fonctionnement d'une station d'épuration, qu'ils ont proposé lors d'un "Défi Sciences" avec des écoles primaires.

Il y a eu quelques actions avec les lycées, mais on a principalement travaillé avec les écoles primaires, et c'est vrai qu'étant toute seule, on ne peut pas non plus tout faire.

Jean-Jacques Lagasquie

Vous dites que vous êtes toute seule, ce doit être un peu difficile par moments. Vous dites aussi que c'était dans le cadre d'un programme "Leader 2", qui s'arrête dans deux ans. Finalement quelle est la structure de votre observatoire ? Existe-t-il en tant que structure administrative ? A quoi êtes-vous rattachée ? Par qui êtes-vous financé ?

Murielle Hermouet

Il y a eu une association créée par les élus qui s'appelle le "Groupe d'actions locales Leader 2". Mais c'est le "District du pays de la Châtaigneraie" qui reçoit et l'ensemble des fonds attribués dont les fonds européens : 50 % Europe et 50 % Conseil Général, Conseil Régional et l'ensemble des 94 communes liées au programme Leader 2.

Donc tous les salariés de Leader 2 sont chargés de mission du District de la Châtaigneraie.

Jean-Jacques Lagasquie

Mais l'observatoire, lui-même, n'a pas d'existence réelle finalement ?

Murielle Hermouet

Non.

Jean-Jacques Lagasquie

Il a tout de même un nom !

Murielle Hermouet

Tout à fait. C'est le fait, je pense, de la courte durée du programme.

Claude Miqueu

Est-ce que les responsables du District ont évoqué la pérennité de la démarche, notamment après la fin des crédits Leader 2 ?

Murielle Hermouet

Le District en lui-même, qui représente 19 communes sur les 94 du programme Leader 2, ne prendra pas seul la décision de poursuivre le programme ; par contre les élus essaient de fédérer ces 94 communes en un pays.

Claude Miqueu

Le support juridique du pays serait un syndicat mixte ?

Murielle Hermouet

Oui.

Inconnu

Vous n'avez pas d'aides de l'Agence de l'eau pour vos actions ?

Murielle Hermouet

Pas pour les actions directes mais on a demandé une subvention à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la réalisation de la mallette.

Dans la mesure où il y avait des fonds européens et que les communes finançaient, c'était normal qu'on essaie d'établir le programme uniquement avec ces fonds. Par contre, si dans l'avenir il y a poursuite de l'observatoire, je pense que la distribution des fonds sera différente.

Inconnu

Est-ce que vous pouvez évoquer le budget nécessaire pour fonctionner ?

Murielle Hermouet

Le budget total de l'observatoire est de 998 000 francs pour deux ans et demi. Cela couvre les frais de fonctionnement et l'investissement.

Toutes les prestations au niveau des écoles sont gratuites, il y a donc tout le fret pour les animations, le déplacement, la création des outils.

Inconnu

Vis-à-vis du rôle de sensibilisation que vous avez évoqué : est-ce que vous avez le temps de travailler avec des associations de protection de l'environnement et les centres permanents d'initiation à l'environnement ?

Murielle Hermouet

Oui. Il y a de nombreuses associations, que ce soient des associations directement environnementales ou des associations qui font de la sensibilisation sur différents thèmes dont l'environnement. On m'a demandé plusieurs fois d'intervenir pour une demi-journée dans un domaine précis, parce qu'ils n'avaient pas d'animateurs qui pouvaient répondre à la question qui était posée par l'école ou par les enfants.

Nous avons également travaillé en partenariat avec plusieurs associations. Je n'intervenais pas directement, mais on a réfléchi ensemble sur des moyens à mettre en place et sur la manière de faire un déroulement de séance.

Donc c'est un échange de compétences, soit directement par ma propre intervention soit en réfléchissant sur les actions que l'on pouvait mettre en place.

Jean-Jacques Lagasquie

Est-ce que vous savez pour quelles raisons les élus ont voulu créer quelque chose qui soit un peu particulier, et n'ont pas utilisé des structures qui sont connues depuis longtemps, comme par exemple les centres permanents d'initiation à l'environnement ?

Murielle Hermouet

Je pense qu'ils voulaient peut-être garder au départ un important pouvoir de décision sur l'observatoire. Est-ce qu'ils ont réussi, je ne sais pas !

Je pense également qu'il y avait cette opportunité de financement. A l'origine ils voulaient essayer de mettre en place un réseau de mesure. Et finalement, après discussion avec les administrations et les interlocuteurs locaux, et surtout du fait que le programme s'étalait sur deux ans ils se sont rendu compte de la difficulté de mettre en place un réseau de mesure.

Donc, je pense qu'à l'origine le but n'était peut-être pas uniquement axé sur la sensibilisation, il y avait aussi cette recherche sur les réseaux de mesure.

Jean-Jacques Lagasquie

Dans la perspective de pays, il y a 94 communes, 19 sont déjà en district, mais n'y a-t-il pas d'autre structure préexistante type charte intercommunale, syndicat d'aménagement du territoire... ?

Murielle Hermouet

Il y a 8 cantons, sur lesquels il y a 8 communautés de communes ou districts ou structures intercommunales. Et c'est un des districts qui a reçu la compétence pour percevoir les fonds dans le cadre du programme Leader 2. Donc c'est encore plus compliqué !

Le Réseau Fédérateur Eau et Milieu du Département de l'Hérault

Jean-Claude FERRAND

Responsable service " Observatoire de l'Eau et des Milieux " à la direction de l'eau et des milieux aquatiques, Département de l'Hérault

La connaissance et la compréhension des phénomènes hydrauliques et des lois qui régissent le fonctionnement des écosystèmes sont indispensables à la mise en œuvre d'une politique cohérente de protection et de développement de la ressource en eau.

Or, l'organisation et l'accessibilité actuelles des données relatives aux milieux aquatiques n'en permettent pas une gestion optimale ; les insuffisances sont principalement liées à la multiplicité des organismes qui s'occupent de recueillir ces données, ainsi qu'au manque de valorisation de l'information. Pourtant, dans le même temps, la prise en compte croissante de l'environnement dans les programmes d'aménagement et l'intensification de la réglementation ont considérablement accru les besoins d'échanges de données entre services.

Le Conseil Général de l'Hérault, conscient des enjeux que représente l'amélioration de l'information dans le domaine de l'eau, met en place un réseau fédérateur des données eau et milieux.

Ce dispositif repose en premier lieu sur un partenariat avec les différents organismes impliqués dans la production ou la collecte de données.

Il constituera un outil puissant de connaissance et de gestion du patrimoine eau au niveau départemental.

Ces fonctionnalités essentielles sont :

- Mise en réseau, structuration et valorisation des données.
- Connaissance et suivi des milieux aquatiques superficiels et souterrains.
- Aide à la décision dans la définition de politiques, l'adoption de projets d'aménagement et de mesure de gestion de la ressource en eau.
- Evaluation de l'effet des politiques sur le milieu.
- Mise à disposition de l'information au plus grand nombre.

Plan de l'exposé :

- 1 – Présentation du département de l'Hérault
- 2 – Observatoire de l'Eau et des Milieux : le Réseau Fédérateur Eau & Milieux
- 3 – Etat d'avancement
- 4 – Perspectives de développement 2000-2002
- 5 – Enjeux et difficultés de la démarche.

Présentation du Département :

Nous avons très peu d'industrie, mais un tourisme très fort, il y a donc une nécessaire préservation du milieu naturel et du cadre de vie. A ce titre, il y a une action volontariste du Conseil général en matière d'eau, c'est une composante essentielle de la politique d'aménagement du territoire et du développement économique.

Nous avons un climat méditerranéen caractérisé par des étages et des crues très sévères.

La représentation des différentes nappes : les nappes karstiques, au nord du département ; des nappes alluviales ; une nappe profonde, la nappe astienne, qui est près de la mer, montre qu'il y a une différence entre l'organisation des structures administratives et la ressource.

Exemple d'étiage et de crues très sévères : l'Orbe, fleuve côtier, qui passe de 2 m³/seconde à 1 000 m³/seconde. Un autre exemple encore plus significatif, c'est l'Hérault qui peut atteindre 2 500 m³/seconde en période de crues.

Autre caractéristique : des besoins en eau très importants. Nous avons 343 communes, 850 000 habitants en hiver et 1,5 million en été : donc, un département touristique. Pour la pointe estivale, il faut satisfaire les besoins, donc connaître les ressources, mieux connaître, pouvoir les mobiliser ce qui génère des investissements importants, et il faut pouvoir suivre ces investissements.

Pour les usages des consommateurs d'eau : il s'agit principalement de l'eau potable et l'agriculture, en période estivale, qui vient s'ajouter au tourisme ; mais très peu pour l'industrie.

L'origine de l'eau potable : à plus de 90 %, il s'agit d'eau souterraine et pour environ 8 % d'eau de surface.

Les autres usages : il y a l'eau, l'extraction des matériaux, la production d'énergie, les loisirs (pêche, baignade, canoë), le tourisme, le thermalisme, la conchyliculture (très importante avec le bassin de Thau), la pisciculture.

Les principaux enjeux de la gestion de l'eau dans le Département sont les suivants :

- gestion quantitative de la ressource, maintien et amélioration de la qualité,
- maîtrise des risques de crues et d'inondations,
- gestion des activités et des usages,
- et gestion des plans d'eau et de leurs abords.

Pour cela, une organisation est mise en place :

La direction de l'Aménagement rural et de l'Environnement qui comprend 3 directions principales : la direction de l'Environnement, la direction de l'Aide aux communes et la direction des Milieux aquatiques où se trouve l'Observatoire de l'eau et des milieux.

Pour vous donner une idée, le Département investit chaque année 230 millions de francs dans l'environnement, dont 150 millions, plus précisément, pour l'eau. Cet argent va pour l'aide aux communes, aux syndicats de communes, aux maîtres d'ouvrage, et à la création de réseaux de mesure (par exemple : le réseau d'annonces de crues de l'Equipement, et les réseaux de mesure de la Diren).

Présentation de l'Observatoire.

Ces services, au départ, fonctionnaient avec un SIG (système d'information géographique). Nous travaillons sur des données au format Arc Info depuis 1988. Le Département a acheté la BD Topo de l'IGN ; il a un programme de numérisation du cadastre, de numérisation des réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement et d'aide aux communes pour cette numérisation ; nous avons aussi numérisé les réseaux d'eau des 26 syndicats d'alimentation en eau potable.

A partir de 1995, il est apparu que ça ne suffisait pas au suivi des investissements. Nous avons donc lancé le Réseau fédérateur "eaux et milieux", avec en 96 un appel d'offres européen. Nous faisons travailler un groupement d'entreprises.

Le marché a coûté 12 millions de francs sur 3 ans.

Vous allez voir une démonstration qui dure à peu près 5 minutes, que l'on fait généralement pour les élus.

vidéo

"L'importance croissante, accordée aux questions relatives à l'eau, n'est plus à démontrer. Qu'il s'agisse de sa ressource, de sa gestion, de ses usages, l'eau est au cœur de nombre de préoccupations vitales pour le pays en général et pour les Départements en particulier.

Une véritable politique est indispensable. Mais pour être définie et menée correctement, cette politique doit reposer sur une connaissance globale et actualisée des phénomènes hydrologiques. L'acquisition de cette connaissance implique l'accès en continu aux informations dans tous les domaines liés à l'eau : la météo, les pollutions, les échanges, les débits, les eaux souterraines.

De nombreux organismes mesurent et enregistrent des données multiples et variées. La plupart du temps, il s'agit de suivre un aspect ou un secteur très précis de la question de l'eau dans le Département.

La nécessité d'une compréhension globale des phénomènes aquatiques impose que toutes les données disponibles puissent être réunies, normalisées, corrélées.

C'est dire combien est nécessaire la coopération entre tous ceux qui collectent et détiennent des données sur l'eau.

Dans le domaine de l'eau, le cadre institutionnel et législatif est plutôt complexe. Les textes se sont accumulés au fil des évolutions législatives, jusqu'à ce que la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 vienne poser les bases d'une nouvelle politique en la matière : une gestion patrimoniale, globale et équilibrée, des milieux aquatiques. En outre, cette loi unifie la réglementation relative aux travaux et activités touchant les milieux aquatiques.

La gestion équilibrée vise la satisfaction durable des usages, en assurant la préservation des écosystèmes : la protection contre les pollutions, le développement et la protection de la ressource. Cette politique de l'eau, telle qu'elle est définie par la loi de 1992, s'appuie sur les SDAGE : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Pourtant, sur le terrain, les responsabilités, quant à la mise en application de cette réglementation, sont encore dispersées entre des services qui dépendent de ministères différents : l'Environnement, la Santé, l'Agriculture, l'Industrie, l'Équipement, l'Intérieur. La conséquence, c'est que les échanges d'informations et le partage des données sur l'eau ne sont ni très faciles ni très efficaces.

Les données qu'il faut prendre en compte, pour assurer une réelle gestion de l'eau, sont très nombreuses et très diverses.

Un milieu aquatique est fait de l'imbrication de multiples écosystèmes qui interagissent et chacun de ces écosystèmes est lui-même la somme de très nombreuses composantes géologiques, hydrologiques, physico-chimiques et biologiques.

La plupart des acteurs institutionnels produisent, selon leur mission, des données sur tel ou tel de ces aspects. D'autres stockent et traitent ces données. Mais aucun, jusqu'à présent, ne les organise en vue d'une valorisation optimale.

En face de ce foisonnement de producteurs de données et de cette masse d'informations, la diffusion, les échanges, le partage sont insuffisants. Et les utilisateurs sont peu nombreux.

Pourtant, le besoin d'informations, lui, ne cesse d'augmenter.

Les données existent ainsi que le besoin de les utiliser. Il faut donc mettre en valeur cette information, la rassembler, la rendre disponible et accessible.

C'est toute l'ambition du Réseau fédérateur : fédérer les acteurs, pour rassembler les données et les valoriser.

Cette initiative départementale de Réseau fédérateur s'inscrit dans une démarche globale : elle est cohérente avec un dispositif plus large, national et européen, qui vise à améliorer la gestion des données sur l'environnement. Et dans ce dispositif, toutes les données sont exprimées dans un langage : le langage SANDRE, commun à tous les acteurs du monde de l'eau.

En France, la gestion de l'eau s'appuie sur un découpage du territoire en bassins versants : entités hydrologiques cohérentes qui sont coordonnées par les Agences de l'eau.

Grâce à diverses incitations financières, les Agences de l'eau orientent la politique à long terme, telle qu'elle est définie dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les SDAGE, eux-mêmes issus de la loi de 92.

Localement, le bassin versant est découpé en sous-bassins et le SDAGE est décliné en différents SAGE : les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le Département de l'Hérault se présente comme un grand amphithéâtre en 3 paliers, parallèles à la mer, traversé par un réseau hydrographique relativement dense. Le contraste est très marqué entre étiages et crues. La ressource en eau est relativement abondante, souterraine à 90 %, inégalement répartie. Mais surtout elle est vulnérable et soumise à des facteurs déstabilisants multiples et souvent simultanés.

Ainsi, pendant l'été, le niveau des ressources baisse très sensiblement tandis que la population double et que la demande augmente en conséquence, avec un risque accru de pollution et d'intrusion saline dans les nappes souterraines.

Face à cette situation très particulière, le Département s'est investi très tôt et très activement dans la mise en œuvre des SAGE et d'une politique de concertation, au travers de contrats de nappes, de rivières ou de baies. Cette expérience est un point de départ idéal pour le Réseau fédérateur qui, en retour, facilitera, amplifiera et pérennisera ce type d'action.

Pour être valide, le Réseau fédérateur doit nécessairement être global : parce que tous les paramètres en jeu sont interdépendant, il doit disposer des données portant sur la totalité du cycle de l'eau. Un seul point d'obscurité jetterait une ombre sur l'ensemble du dispositif.

C'est autour de deux axes, un axe partenarial et un axe technique, que le Réseau fédérateur se développera :

- un partenariat avec les producteurs de données, les services décisionnaires, les utilisateurs finaux : un partenariat fondé sur l'information, la concertation, la négociation, la contractualisation,*
- un dispositif technique, informatique et télématique, permettant de collecter, stocker, gérer et valoriser les données ; des outils de connaissance, de compréhension et d'aide à la décision.*

A ce jour, une soixantaine de collectivités ont été contactées et une centaine de réunions de présentation ont été organisées ; une trentaine de conventions ont été signées avec des syndicats ou des communes, qui représentent plus de 240 000 habitants. Le partenariat se développe mais il reste encore à faire !

Au plan technique, cela avance aussi, puisqu'un tiers des développements en projet a déjà été réalisé.

Si les enjeux sont clairs, les conditions du succès ne le sont pas moins : tout le monde doit participer, le problème ne peut être abordé que globalement. Il faut donc que soient intégrés dans le projet tous les phénomènes hydrologiques et tous les acteurs de l'eau."

fin de la vidéo

Le concept "fédérateur" est une idée maintenant reconnue, dans le Département. La directive cadre 2000 de l'Union européenne prévoit une gestion globale et équilibrée, une gestion de l'eau par district hydrographique, la création de réseaux de mesure et d'outils d'aide à la décision : un projet de loi sur l'eau 2001 prévoira la transposition de cette directive cadre en droit français, ce qui conforte donc le choix stratégique et technique du fédérateur.

Les thèmes retenus à ce jour : assainissement, nappes souterraines, eau potable, météo et temps-qualité, hydrométrie, irrigation.

Le volet informatique prévoit tout d'abord le développement d'un réseau d'acquisition des informations de terrain, avant d'arriver à la mise en place en informatique.

Ensuite la réalisation d'un système de gestion de bases de données : nous avons monté une base de données Oracle, au format SANDRE si possible. Pour faire les dictionnaires des données et le modèle concept de données, nous nous sommes inspirés très fortement du format SANDRE, et, si ce format ne prévoit pas tout, des discussions sont en cours avec l'OIE pour faire évoluer ce format : donc dialogue-échanges. Et ensuite, création d'outils d'exploitation des données.

Les modalités d'acquisition des données :

Tout d'abord, il faut passer par une convention avec le maître d'ouvrage ou le partenaire.

Ensuite, nous réalisons un audit technique et il y a 3 possibilités : nous avons un système "frontal de communications" qui appelle certains sites ; de l'intégration manuelle (nous avons beaucoup d'historiques de données, nous ou d'autres partenaires, mais qui sont quelquefois dans un format disparate) ; et enfin, la télécollecte pour se connecter et être en réseau avec des partenaires qui ont déjà des bases de données structurées.

Nous avons ensuite le serveur et puis, surtout, la couche supérieure, c'est le réseau des consultations pour les professionnels, le public, avec des applicatifs qui permettent le croisement des données pour les valoriser et les diffuser. Pour les applicatifs, par intranet et l'information pour le public, sur Internet. C'est en projet pour l'instant.

Nous essaierons si possible de diffuser des données validées et commentées avec les métadonnées qui expliquent, disons, le mode d'emploi de ces données.

Etat d'avancement. Sur le plan technique et sur le plan partenarial.

Au niveau technique,

On peut regarder rapidement les applicatifs : qu'est-ce que ces applicatifs ? Ce sont des logiciels informatiques développés pour répondre à des besoins spécifiques.

Objectif : exploiter, valoriser les données, c'est-à-dire croiser les données, et les valoriser.

Il y a différents types d'applicatifs. Pour l'instant : nous avons des applicatifs monothématiques, sur un seul thème – météo, par exemple - ; ensuite, par croisement de thèmes ; et par problématique géographique.

Les applicatifs réalisés à ce jour : applicatifs météo, assainissement, SATESE 2000, et nappes astiennes.

Pour la météorologie, il faut savoir que le Département de l'Hérault a un réseau départemental de stations météo : donc les données de ces stations sont gérées par l'Association climatologique de l'Hérault et sont validées par Météo-France et ensuite remises en bases Association. Nous avons donc accès à ces données qui sont diffusables ; étant départementales, elles sont gratuites.

Exemple d'applicatif bi-thématique, qui permet de voir un croisement de données entre le thème Météo et le thème Assainissement, avec par exemple un aperçu du fonctionnement d'une station d'épuration par temps de pluie.

On peut voir le débit reçu, la pluie observée, le débordement par trop-plein et la perte de boues : on voit qu'il y a une corrélation entre les pluies observées et le débordement, donc les pertes de boues ; cela donne donc une idée intéressante du fonctionnement de la station et du réseau.

Un autre applicatif sur lequel je passerai rapidement, c'est l'applicatif SATESE 2000 : disons que c'est l'outil de travail du SATESE, qui d'ailleurs est le premier SATESE de France certifié ISO 9000 depuis

1998. L'applicatif permet de suivre le référentiel, de saisir et valider les données issues des bilans de l'autosurveillance, afin de les transmettre à l'Agence de l'eau, aux collectivités, à la DDASS.

On transmet ces données au format SANDRE.

L'applicatif permet aussi de collecter et de stocker des données très importantes, sur le fonctionnement des stations d'épuration dans la base du fédérateur pour ensuite les utiliser pour les croisements.

Pour le thème nappes souterraines, nous avons commencé par la gestion d'une nappe, en l'occurrence il s'agit de la nappe astienne, une nappe profonde, qui est au bord de la mer.

Nous avons choisi cette nappe parce qu'il y avait un syndicat mixte de gestion de la nappe qui avait des objectifs communs avec le Département.

En fait c'est un applicatif Intranet qui permet par exemple de choisir un forage, on arrive sur une vue communale et on a les courbes d'évolution du niveau piézométrique, variations mensuelle, extrême et moyenne. Donc comparaison, pour un piézomètre, en fonction des valeurs moyenne et extrême.

Nous avons aussi la possibilité de comparer plusieurs piézomètres.

Et enfin, les relations entre la consommation mensuelle – donc maximale en été – et la baisse du niveau de la nappe, avec la possibilité de compenser par des apports extérieurs.

Pour ce qui concerne la base de données, nous avons des données structurelles et des données conjoncturelles (sur les données de mesure).

Les perspectives de développement pour la période 2000-2002 :

- aider les communes et les syndicats à s'équiper en instruments de mesure ;
- poursuivre les efforts engagés pour nourrir la base de données, finaliser les applicatifs en cours et en développer de nouveaux
 - un observatoire de l'étang de Thau, donc observatoire local pour l'acquisition de données ;
 - étendre l'applicatif astien à toutes les nappes du Département (il faut savoir que le Département gère une dizaine de piézomètres) ;
 - en hydrométrie : développement d'applicatifs (le Département gère deux barrages : il y a des stations de mesures départementales) ;
 - un applicatif Parc (pollution, aménagement, rejets, qualité).

Toujours avec l'idée de partenariat, évidemment nous avons des objectifs de raccorder les équipements existants.

Enjeux et difficultés de la démarche :

Je parlerai donc des difficultés qui sont liées à la nature même du projet.

Il s'agit d'un projet novateur, qui a commencé en 95. Il y avait à l'époque peu d'expériences similaires.

Sur tous les thèmes, difficulté technique : trouver un partenaire ayant la double compétence "métier-informatique". Nous avons donc passé un marché avec un groupement, une entreprise informatique, une entreprise métier (un bureau d'études).

Autre difficulté : l'absence ou le non fonctionnement d'équipements de mesure performants et fiables sur le terrain, donc il faut équiper. Le Département peut aider les maîtres d'ouvrage, les exploitants, à s'équiper.

Il faut aussi maintenir ces équipements.

Difficulté au niveau du partenariat : les échanges de données ne sont pas encore admis de tous. La gestion de l'eau peut être localisée et les institutions ne l'ont peut-être pas suffisamment prise en compte, encore !

Donc les évolutions techniques permettent maintenant de remplacer les termes d'échange de données par accès aux données, peut-être cela facilitera l'ouverture des acteurs à ce genre de travail.

Vous pouvez toujours prendre contact avec nous et je vous invite à une démonstration plus complète au Conseil Général.

Débat avec la salle

Inconnu

On a vu jusqu'à présent que les observatoires étaient plutôt placés sur des territoires définis par des bassins versants, donc définis par des critères géographiques : est-ce que ça vous pose des problèmes d'être sur un territoire administratif et donc pas exactement sur un bassin versant et n'avoir pas la totalité, par exemple, d'un cours d'eau ?

Jean-Claude Ferrand

Il y a beaucoup de bassins qui sont situés à l'intérieur du Département. Pour les grands bassins qui sont situés à cheval sur deux Départements c'est une question de partenariat avec le Département voisin. C'est le cas du bassin versant de l'Hérault.

Claude Miqueu

Est-ce que ce partenariat fonctionne ?

Jean-Claude Ferrand

Pour le bassin versant de l'Hérault, il y a la mise en place d'un SAGE, dans le cadre duquel le partenariat pourra démarrer.

Claude Miqueu

Et est-ce qu'il y a une structure d'interface entre les deux Départements ? Est-ce que les élus se parlent ? Est-ce que les techniciens se parlent ?

Jean-Claude Ferrand

Oui, tout à fait. Pour l'instant, il n'y a pas sur ce bassin versant de syndicat ou de structure, mais les démarches sont commencées dans le cadre du SAGE.

Inconnu

Je trouve que c'est très élaboré comme observatoire. J'aimerais savoir quels sont les moyens que vous avez en termes humain et financier et quels sont vos partenaires financiers ?

Jean-Claude Ferrand

Nous sommes 3 personnes à plein temps, moi-même et 2 emplois jeunes recrutés dans le cadre du projet. Il y a aussi le Directeur de l'Aménagement rural et de l'Environnement, M. Miquel, qui s'implique beaucoup dans ce projet puisqu'il en est le responsable.

Ensuite, une collaboration de tous nos chefs de service qui sont responsables thématiques chacun dans leur spécialité. C'est-à-dire pour le service Eau potable - Assainissement, le service SATESE, le service Recherche d'eau - l'hydrogéologue départemental -, le service Hydrologie.

Donc, je dirais une équipe d'une quinzaine de personnes, dont 3 qui travaillent à plein temps.

Au niveau du budget, nous avons passé un marché de 12 millions de francs pour une réalisation sur 4 ans. Cela fait donc entre 3 millions de francs par an. Nous sommes pour le moment dans une phase de mise en place, financée uniquement par le Département.

Nous avons fait plusieurs demandes au niveau de l'Europe, qui n'ont pas abouti. Nous avons une nouvelle demande en cours, ainsi qu'une demande au niveau de l'Agence de l'eau, dont nous attendons la réponse.

Claude Miqueu

La Région n'intervient pas ?

Jean-Claude Ferrand

Non.

Inconnu

Le marché de 12 millions sert aussi aux investissements ?

Jean-Claude Ferrand

Oui.

Inconnu

Les logiciels aussi ?

Jean-Claude Ferrand

Les logiciels, les bases de données, l'acquisition de données, et la mise en place d'outils de saisie ou de télécollecte.

Inconnu

Et les stations de mesure existaient déjà ?

Jean-Claude Ferrand

Les stations de mesure existaient déjà. Mais dans un état que nous avons peut-être un peu surestimé. Nous avons donc la possibilité, par le biais de la direction de l'aide aux communes, d'inciter les communes, lorsqu'elles font des gros investissements, à ajouter le capteur ou les équipements qui permettent de faire remonter la donnée.

Claude Miqueu

Sur le fonctionnement, vous avez dit : 3 temps plein et 12 à temps partiel, est-ce que vous êtes allés un peu plus loin dans la gestion des ressources humaines pour savoir quel était l'équivalent de temps plein de ces 15 personnes ?

Jean-Claude Ferrand

Non.

Inconnue

Votre présentation est assez impressionnante. Une question un peu provocante : est-ce que tout ce système sert au Département pour orienter ses décisions et ses politiques ? Est-ce que vous arrivez à passer, effectivement, à l'aide à la décision ?

Claude Miqueu

Vous pouvez compléter dans la problématique posée par Jean Burton, tout à l'heure : la science au service de la décision, la science au service de la non décision, la non science au service de la décision ou la non science au service de la non décision ?

Jean-Claude Ferrand

Pour la première question, on commence à l'utiliser : disons que la base de données est montée, on remonte beaucoup d'informations, mais pas suffisamment pour l'instant. On espère avoir rapidement un outil de fonctionnement de nos services. Par exemple, l'applicatif SATESE 2000, sert déjà à la gestion du SATESE.

Au delà d'accumuler des données, nous nous sommes déjà fixés les objectifs en interne, d'améliorer la gestion, l'aide aux équipements et l'aide à l'investissement des équipements des communes.

Michel Roux

Comment analysez-vous le maintien de cette motivation du Conseil général sur ce projet ? Qui a été le moteur, les élus, les services ? C'est quand même une réalisation unique, il n'y a pas d'autre Département qui se soit lancé dans une opération comme celle là.

Jean-Claude Ferrand

Au départ, le moteur est venu des services et les élus ont été convaincus. Comme je le disais, le Département s'implique beaucoup dans la gestion de l'eau puisqu'il dépense chaque année un budget important, 130 millions de francs pour 2000, un peu moins les années précédentes. Tout le monde est persuadé qu'il faut utiliser efficacement cet argent. Cet outil de collecte de données, ce réseau de mesures, qui représente un investissement important, devrait permettre rapidement de ne pas gaspiller l'argent qui est investi chaque année dans le domaine de l'eau et de l'environnement.

Inconnu

Une question qui concerne toujours le territoire du réseau : est-ce que le fait qu'il soit ciblé sur le Département de l'Hérault, ne pourrait pas provoquer son incorporation à la MISE, par exemple, pour faire profiter les administrations de cette information ?

Jean-Claude Ferrand

Tout à fait. Et c'est aussi un des moteurs, un des points de départ du projet. C'est, de toute façon, mettre cette information à la disposition de la MISE et de tous les partenaires. Cela demandera encore quelques années, je pense, puisqu'il faut quand même produire des données relativement complètes.

C'est aussi alimenter le système et mettre à disposition des données lorsqu'il y aura un SAGE.

Claude Berry (EPTB Lot)

Je crois comprendre que les données géographiques étaient déjà acquises, avant l'investissement de 12 millions de francs : est-ce que vous pouvez nous dire combien a coûté l'acquisition de BD Topo, ainsi que la numérisation du cadastre, à l'échelle du département ?

Jean-Claude Ferrand

La BD Topo qui a coûté 12 millions de francs et a été utilisable à partir de 1994.

En numérisation du cadastre, pour l'instant, il y a une quarantaine de communes qui sont dans le cadastre numérisé, labellisé : je ne connais pas le coût exact, non plus, parce que c'est géré par l'atelier de cartographie. Mais à chaque fois il y a un tour de table, une participation de plusieurs partenaires, par commune. Ça peut-être EDF, ça peut être la SNCF, les communes. C'est le Département qui a pris la maîtrise d'ouvrage de l'opération mais avec une répartition financière au cas par cas.

Inconnu

Est-ce que la DGI participe ?

Jean-Claude Ferrand

Techniquement, oui.

Financièrement, il a fallu équiper les services de la DGI avec une station Unix sous Arc Info, une table à digitaliser, etc...

Le financement de l'observation

Jean LAUNAY

Député du Lot

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas véritablement un témoignage que j'apporterai, plutôt un essai d'ouverture du débat sur le financement de cette observation de l'eau.

Je voudrais, en introduction, constater deux phénomènes qui se sont développés en parallèles sur les 20 ou 30 dernières années : tout d'abord, constater, mais vous, tous acteurs, vous le ferez autant que moi, que la politique de l'eau en France a évolué et évolue encore. Et qu'on est passé de l'eau-ressource à l'eau-territoire.

L'évolution du concept de gestion de l'eau a été influencée par la prise en compte croissante des problématiques environnementales et a entraîné la modification spatiale de ces cadres d'action. La gestion de l'eau devient intégrée, territoriale, elle prend en compte tous les acteurs – économiques, institutionnels, sociaux, environnementaux -, tous ces acteurs de la rivière ou du bassin. Elle s'inscrit en quelque sorte dans le global et dans le durable, pour employer des termes actuels.

Parallèlement, la décentralisation ou, plus largement, l'évolution constatée dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques : les lois de décentralisation, je le rappelle, ne donnent pas aux élus d'obligation locale, dans la gestion de l'eau. Mais la réalité les amène à s'y impliquer, sans qu'ils y soient contraints. D'abord, et je pense qu'une des raisons primordiales de cet état de fait, reste que, dans de nombreux endroits, l'alimentation en eau potable est restée dans la sphère publique. En tout cas, les communes ont été amenées à satisfaire ce besoin primaire : avoir l'eau au robinet, l'eau ressource, on y est ; et à s'organiser entre elles pour bâtir un véritable réseau, et on parle maintenant de 2^e génération de réseau et des interconnexions.

Alors, à ce stade de l'introduction, je voulais vous livrer quelques lignes du rapport présenté hier à Cahors, lors de l'Assemblée générale du Comité départemental de l'environnement. En ce sens-là, mon propos de ce matin est un témoignage, pour l'exemple du Lot, territoire étendu et très rural, et très "mité" en termes de localisation de l'habitat.

"Avec environ 12 000 km de réseau mis en place, principalement dans les années 60-70, les collectivités doivent faire face à un important effort d'entretien. En considérant une durée moyenne de 60 ans, ce sont 40 millions de francs qu'il faudrait consacrer chaque année au seul renouvellement des réseaux obsolètes ; si ces besoins sont surtout préoccupants vers 2015-2030, des problèmes voient déjà le jour, et se traduisent par un rendement global assez médiocre de 60 % et qui descend localement à 50 %.

La mise en place de diagnostic précis pour cibler les opérations les plus pertinentes s'avère urgente et a été classée parmi les actions à soutenir prioritairement.

Si les opérations de renouvellement relèvent bien du strict fonctionnement des collectivités et ne peuvent donc être éligibles aux subventions du FNDAE, le Département a néanmoins décidé de soutenir les rénovations qui s'inscrivent dans un programme groupé, avec la desserte en assainissement et la dissimulation des réseaux aériens, afin d'accompagner les politiques de revitalisation des centres anciens."

A travers ces quelques lignes, trois constats autour de quelques mots-clés, lesquels montrent bien qu'à partir de la problématique de l'eau, c'est bien une double approche territoriale et programmatique, qui se dessine :

Les termes "programme", "schéma", montrent bien la nécessité de fiabiliser la distribution de l'eau-ressource, sur le territoire départemental par une desserte en eau de qualité et en quantité sécurisée ;

Les termes "assainissement", "autre réseau" (téléphone, EDF), ou "revitalisation des centres anciens" : les afficher c'est inscrire les interactions et aller au-devant d'une gestion intégrée ;

Enfin, 3^e point, l'optimisation de cette gestion. Et les termes-là employés, au moyen des "diagnostics" initiaux, et des "dispositifs de suivi" mis en place à l'issue des bilans, sont déjà révélateurs du fait qu'on est, de fait, de plain-pied dans le domaine de l'observation – objet de notre réunion – et d'un de ces corollaires, donc, qu'on m'a demandé de traiter : le financement de cette observation.

Le problème du financement se pose en permanence : avant, pendant, après l'observation et quel que soit le sujet traité.

Les outils financiers sont donc nécessaires pour assurer la restructuration des approvisionnements et le renouvellement du réseau d'eau - c'est vrai dans le Lot, comme ailleurs -, et je vous livre la suite de ce petit extrait de ce rapport sur les outils financiers : *"L'objectif de conserver un prix abordable pour le consommateur a constitué un souci constant du Département dans l'élaboration du Schéma ; la rationalisation et l'optimisation des travaux laissent cependant un ensemble d'investissements s'élevant entre 140 et 233 millions de francs à réaliser sur 15 ans. Un tel programme ne peut se concevoir sans un accompagnement financier significatif et incitatif. Le protocole d'accord, conclu avec l'Agence de l'eau, permettra de concentrer les efforts des deux partenaires sur les actions prioritaires prévues au Schéma et de proposer ainsi des aides allant de 55 % pour les interconnexions locales et traitement, et à 75 % pour les réseaux de 2^e génération, jusqu'à 85 % pour la mise en place des périmètres de protection."*

Alors de la même façon que les outils financiers sont nécessaires et le seront encore plus demain pour assurer de bonne façon les travaux, ils devraient l'être, à mon sens, pour l'observation et, au-delà, faire de bons choix programmatiques pour les investissements publics.

Alors, je procéderai, ici, en avançant quelques idées basées sur 12 années d'expérience d'élu local et, plus récemment, de parlementaire. Ces réflexions peuvent être, d'ailleurs, sembler contradictoires, quelquefois paradoxales, mais je vous les livre telles quelles pour alimenter le débat.

Si pour certains observatoires de l'environnement, l'acquisition de données peut être une fin en soi, les systèmes d'observations de l'eau que l'on regroupera ici sous le vocable d' "Observatoire de l'eau", et particulièrement ceux mis en place à l'échelle des bassins hydrographiques, ont vocation à mon sens à s'intégrer directement dans des procédures de gestion.

A ce titre, on attend d'eux des produits ou des services adaptés et bénéfiques aux collectivités gestionnaires. C'est également à ce titre que ces dernières doivent participer au financement de ces observatoires, on en a eu quelques exemples.

Nous avons vu aussi, au cours de ce séminaire, le nombre important de données qui sont nécessaires à la gestion de l'eau : nous avons vu que les organisations se mettent en place à l'échelle des bassins versants de rivières, pour répondre aux besoins grandissants en matière d'information, laquelle est nécessaire à une prise de décision éclairée, que ce soit au niveau communal, départemental ou même interdépartemental - ça a été largement évoqué à travers les exemples de l'EPALA ou d'EPIDOR.

Les élus des collectivités territoriales, confrontés à des situations de plus en plus complexes, en matière d'aménagement du territoire, et à des responsabilités tout aussi grandissantes, revendiquent, je le crois, l'accès aux données qui sont aujourd'hui un peu trop cantonnées, à mon sens, aux services techniques.

Les observatoires semblent donc être des outils adaptés aux besoins des collectivités impliquées dans la gestion de l'eau, à l'échelle fonctionnelle des bassins versants, et ça me semble nettement favorable à une démocratisation de l'information.

Mais ces outils, qui se développent actuellement, ne bénéficient pas toujours d'un accueil très enthousiaste de la part des élus ou des administrations car ils ne sont pas forcément eux-mêmes sensibilisés à l'utilisation de ces nouveaux outils : il faut aussi dire que leur mise en œuvre implique, on vient de le voir avec l'exemple de l'Hérault, des coûts relativement importants.

Il existe actuellement une grande difficulté de motivation de la collectivité, en général, pour le soutien financier de ces structures dont les bénéfices ne sont pas toujours palpables, en tous cas rarement appréhendables à court terme. Cela concerne aussi bien les collectivités territoriales, qui sont amenées à faire preuve de solidarité dans la mesure où les territoires concernés par les observatoires de bassin n'englobent pas complètement leur espace légitime et intéressent des territoires voisins - les questions, qui viennent d'être posées à M. Ferrand, l'illustraient bien -.

Mais cela concerne également l'Etat et les Agences de l'Eau qui doivent, à mon sens, admettre l'intérêt collectif de ces démarches et, par conséquent, leur légitime application en accord avec la loi sur l'Eau, je fais référence, là, à celle de 1964 - même si les applications développées par les observatoires ne correspondent pas exactement à leur vision politique et technique -.

L'Etat et les Agences de l'eau doivent reconnaître le rôle moteur des observatoires de bassin dans les politiques de gestion de l'eau, à une échelle territoriale adaptée, où aucune autre organisation n'existe, parce que, quand ces observatoires ont été mis en place, ils se sont adaptés aux problématiques locales - on a bien vu leurs différences de taille et de niveau d'intervention -.

En tout cas, ils me semblent être les seuls à pouvoir agréger des données sur l'échelle fonctionnelle du bassin versant.

Alors, et pour être concret, qui paie aujourd'hui ? Qui paiera demain ? Qui peut payer ? Qui doit payer ? Autant de questions qui ont déjà été abordées par les uns ou par les autres, ce matin, au travers d'exemples qui ne sont jamais complètement transposables.

Le budget annuel moyen de fonctionnement d'un Observatoire se monte environ à 600 000 francs, je crois qu'on peut en être d'accord, le chiffre nous a été confirmé tout à l'heure pour l'Observatoire Adour et puis celui de la Vendée, si ma mémoire est bonne, était de cet ordre-là : 500 000 francs, enfin 1 million de francs sur deux ans, donc on est à peu près dans l'ordre de grandeur.

Je crois aussi qu'il ne faut pas sous-estimer les coûts encore importants de l'investissement lié à l'acquisition des référentiels cartographiques, les derniers questionnements en faisaient foi. Il ne faut pas non plus oublier que ces observatoires impliquent obligatoirement du personnel dédié et spécialisé, qui permette l'évolution des outils en adéquation avec la demande sociale et les politiques de gestion.

Je crois aussi qu'il est nécessaire de favoriser une souplesse de fonctionnement qui permette la réactivité indispensable aux besoins des élus, en matière de gestion de l'eau, et ces demandes sont très fluctuantes au fur et à mesure des données et de leur actualisation, mais également au fil des politiques publiques mises en place.

Cette nécessaire souplesse implique une souplesse budgétaire, qui est loin d'être admise aujourd'hui, et qui est en contradiction avec des programmes souvent verrouillés, parfois pluriannuellement, et correspondant le plus souvent à des prestations relevant plus du travail de bureau d'études.

Alors le problème est d'assurer le fonctionnement de ces observatoires, en évitant plusieurs écueils : éviter le risque de tomber dans le principe des études et des prestations de services, qui ne correspondent pas à mon sens à la vocation de ces structures, et qui défavoriseraient la cohérence des actions à l'échelle de bassins versants, et surtout éloigneraient les observatoires des besoins des collectivités et des institutions impliquées dans la gestion de l'eau sur ces bassins versants.

Enfin, le fait que les observatoires de bassin soient en premier lieu au service des institutions de bassin et donc de collectivités territoriales qui les composent, implique-t-il un financement quasiment exclusif aujourd'hui de ces collectivités ? Ou bien l'intérêt collectif de ces observatoires rend-il implicite le soutien financier de l'Etat et des Agences de l'eau ? Vous comprendrez, au travers de ce double questionnement, dans quel sens je penche.

Dans la mesure, enfin, où ces structures gèrent des données d'intérêt collectif, la question des financements doit être abordée au sein des instances politiques territoriales et au sein des institutions impliquées dans la gestion de l'eau. Il doit y avoir une démarche collective de la part de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau, pour assurer sérénité et pérennité dans le fonctionnement de ces observatoires.

En dernier lieu, la valorisation des investissements consacrés à l'acquisition des connaissances et à leur conservation implique nécessairement de se situer sur une perspective de long terme, mais générera – il faut s'en convaincre ! – des économies d'échelle sur ces mêmes investissements.

J'ai l'intime conviction que si la première phase de la décentralisation n'avait pas eu lieu, l'Etat seul n'aurait pas été capable d'atteindre les normes européennes dans le domaine qui nous préoccupe aujourd'hui, ces normes étant par ailleurs librement choisies par nos gouvernements.

J'attends donc beaucoup des réflexions sur la deuxième phase de décentralisation et de la mission confiée à Pierre Mauroy, en particulier sur les points intégrés plus explicitement, pour faire vivre cette deuxième phase de la décentralisation, je veux parler ici des bassins et des pays.

M. Bethemont, dans son ouvrage consacré aux "Grands fleuves entre nature et société" paru l'an dernier, nous indique que le bassin versant n'a jamais constitué historiquement une évidence absolue, un périmètre naturel dans la gestion de l'eau. Après un long cheminement, pourtant, dont la loi sur l'Eau de 1992 constitue une des dernières étapes, le bassin versant semble aujourd'hui s'imposer comme l'échelle de la gestion de l'eau.

L'eau-ressource, donc, qui impliquait la mise en œuvre de politiques thématiques, devient l'eau-territoire, facteur de développement local. La conjonction de plusieurs phénomènes, tels que l'intégration de la dimension en milieu naturel et les changements institutionnels, nous y amène : les liens seront de plus en plus étroits entre l'eau et le développement local.

Bernard Cazeau, qui était avec nous hier soir, exprimait sa volonté de cogérer les problèmes de la rivière et la nécessaire anticipation que devraient avoir les élus sur ces questions ; Madame Caplat émettait, elle, l'idée que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pourrait avoir une agence à Limoges. Dans ces deux témoignages d'élus, je vois l'expression de la demande sociale, sociétale, que les collectivités prennent en compte les évolutions des problèmes de l'eau avec une nouvelle approche.

Cette approche - c'est ma conviction – ne pourra se faire sans observations. Notre ami québécois, Jean Burton, dans une intervention fort appréciée, nous expliquait hier soir sa conviction de la nécessité de partager les mêmes bases d'information, pour bien aborder un problème.

Quel que soit l'usage de l'eau, quel que soit notre intérêt à la rivière, nous avons tous à gagner à échanger nos informations : les observations scientifiques et les observations pratiques tirées du terrain ne doivent pas s'opposer mais se compléter. Je crois que, si nous sommes capables de faire nôtre son conseil, non seulement nous renforcerons la crédibilité de l'observation mais encore nous travaillerons dans le respect mutuel : l'observation verra ainsi son efficacité grandir et son coût, qui peut apparaître aujourd'hui élevé, bien relativisé.

Il me semble que l'observation de l'eau est une mission stratégique, dans laquelle l'Etat doit participer, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le fonds national de l'eau recevra, dans le cadre du budget 2000 et du budget 2001, 500 millions de francs par an, entièrement affectés à une section intitulée : Fonds national de solidarité pour l'eau. Je suggérerai donc que la problématique, posée par ce colloque de Limoges, amène les répartiteurs du fonds – Comité de gestion qui réunira les Agences de l'eau et le Ministère – à prendre en compte le financement de l'observation.

Cela sera d'autant plus possible que la stratégie sur la gestion des fleuves, ou tout au moins l'affirmation de la volonté d'une stratégie, sera clairement affichée et exprimée. J'y veillerai à ma place, dans le cadre de l'Etablissement Public Dordogne, dans celui de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassins, et en tant que parlementaire.

Conclusion par un représentant de l'Etat

Paul BARON

Ingénieur général du GREF

Délégué Interministériel pour le plan Loire Grandeur Nature.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas qu'on croit ici que je représente officiellement l'Etat, je n'en ai pas le mandat. Simplement, dans le cadre de mes responsabilités de coordination du Plan Loire grandeur nature et du Plan national d'action zones humides, pour le compte de l'Etat, je peux effectivement être un témoin de ce que vous avez fait. Et donc, c'est à titre personnel si vous le voulez bien, et compte tenu de mes cheveux blancs et de mon grade « d'ancien combattant », que je vais pouvoir apporter mon témoignage.

Je voudrais tout simplement réfléchir, tout haut devant vous, sur la manière dont on prend une décision d'Aménagement du territoire ou de Développement. Et comment je l'ai vécue en 3 étapes :

Quand j'ai commencé à travailler, au début des années 60, on était encore dans les Trente Glorieuses, où tout allait bien et où l'Etat était tout puissant. Je me rappelle encore, jeune ingénieur du GR, partir avec dans ma voiture les dossiers et les délibérations approuvant le dossier, demandant les concours financiers, demandant aussi le concours onéreux du service et aller porter tout ça chez le Maire, qui me réexpédiait le tout tamponné et dûment validé, dans la semaine. C'était comme ça, qu'à l'époque l'Etat et les fonctionnaires de l'Etat - et je n'en rougis pas ! – ont permis un développement rural, qui ne posait pas de problème dans ces années-là, parce qu'on était en époque de reconstruction, et où la demande était grande ! Donc, il y avait des priorités qui étaient tellement évidentes qu'on ne pouvait pas se tromper et l'Etat était tout puissant.

A partir des années 65, on a vu le climat évoluer pour deux raisons. La première, c'est que l'Etat s'est mis à déléguer ses pouvoirs propres à des établissements publics : 64, c'est la loi sur l'Eau et la création des Agences de l'eau ; 65, c'est l'Office National des Forêts pour la gestion de la forêt ; et puis après, d'autres organismes : comme l'ADEME, aujourd'hui.

Ensuite et dans la foulée – et vous l'avez évoqué -, ce sont les premières lois de décentralisation et l'émergence des collectivités territoriales : le Département, d'abord, puis la Région. C'est l'époque aussi où l'on voit apparaître les premiers Contrats de plan Etat-Région.

Donc dans cette période-là, l'Etat ne travaille plus tout seul, mais le fait en partenariat avec les collectivités locales et, en matière d'aménagement, essentiellement encore avec le Département. Quand j'étais DDA, et que j'étais le représentant de l'Etat, j'étais sollicité couramment par mon Président de Conseil général pour aller en Commission faire des propositions de programmation, et l'on continuait à travailler à deux.

Et puis arrive, dans les années 80 à toute vitesse un troisième partenaire et ce troisième partenaire c'est la Société civile, en particulier, avec une conscience écologique, qui existait déjà avant et qui se manifeste davantage aujourd'hui parce que nous sommes équipés et plus riches.

Et on a une demande maintenant, alors que par le passé on demandait à l'ingénieur de résoudre un problème sans s'occuper des autres, aujourd'hui on nous demande du développement global : ce qu'on appelle le développement "durable", et il y a un besoin écologique et il y a l'émergence de la société civile que le mouvement associatif a très bien portée, vraisemblablement parce que l'Etat ne le portait pas et parce que les collectivités territoriales, à l'époque, ne le portaient pas non plus, au moins au moment où ça a émergé.

Et puis, même si aujourd'hui tout le monde n'est pas relié à Internet, dans quelques années, tout le monde sera relié à Internet, et je pense que l'information circulera très vite et que le citoyen sera informé et qu'on ne pourra plus maintenant prendre de décisions importantes sans qu'elles soient précédées par un débat, plus ou moins public – puisque le débat public est une appellation contrôlée de la Commission du débat public, d'ailleurs, qui s'est mise en place il y a 4 ans.

Et je crois qu'effectivement il faut qu'il y ait un débat. J'en veux pour preuve aussi que c'est une des premières conclusions du rapport Dauge, dont l'un des brillants rédacteurs Xavier Martin est dans cette salle. Le rapport d'Yves Dauge sur les inondations commence par dire : "Il faut d'abord qu'il y ait un grand débat avec la société, par exemple pour savoir quel est le risque d'inondations vis-à-vis duquel la société souhaite se protéger ; on ne va pas se protéger contre quelque chose qui arrivera une fois tous les dix mille ans, mais il faut peut-être se protéger pour quelque chose qui arrive tous les dix ans ou tous les cinquante ans ; quel est le niveau de protection ?". Il y a des débats.

Donc, on est forcément dans le débat, ça veut dire que, demain, la programmation et l'aménagement du territoire ne se ferait plus comme ils se faisaient jusqu'à aujourd'hui : il faut qu'on invente une nouvelle méthode et qu'on invente de nouveaux lieux de concertation où on va trouver les 3 partenaires : l'Etat, bien sûr qui sera toujours là, mais avec tous ses Etablissements Publics que ce soit l'ONF, que je citais, que ce soient les Agences, que ce soit EDF. Tous les Etablissements Publics de l'Etat doivent être autour de la table pour participer à cette discussion dans le cadre de la subsidiarité. Le but étant qu'on sache bien qui est responsable de la décision finale et dans quelles conditions elle doit être prise.

On va trouver aussi, les collectivités territoriales et leurs groupements en particulier, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin.

Très concrètement, sur le Plan Loire grandeur nature, il y a eu une décision du CIADT l'année dernière au mois de juillet, qui dit : "Désormais, pour la période 2000-2006, il faut que vous mettiez en place un programme interrégional qu'on appellera le Plan Loire". Ce programme interrégional est cofinancé avec les Régions, dans le cadre des Contrats de plan Etat-Région.

Par contre, pour que cette programmation soit cohérente d'un bout à l'autre de la Loire, il faut qu'on dépasse le cadre régional et qu'on arrive au stade du bassin.

Donc vous voyez le montage qu'on est en train de faire : le financement est négocié Etat-Région, c'est-à-dire territoires administratifs par territoires administratifs, mais si on veut faire une programmation intelligente, en particulier en matière de lutte contre les inondations – puisque on ne fait pas n'importe quoi de l'amont vers l'aval, quand on fait lutte contre les crues, il y a un ordre dans lequel il faut faire les réalisations pour que très schématiquement les travaux qu'on fait améliorent la situation de tout le monde et n'aillent pas améliorer l'un pour aggraver l'autre ! Donc, ça veut dire qu'en face d'un financement qui est localisé, il faut qu'on arrive à trouver une structure au moyen de laquelle on aura une programmation qui sera une programmation d'ensemble de bassin.

Voilà typiquement un cas où les Etablissements Publics Territoriaux de Bassins ont tout à fait leur mot à dire, et en partenariat là aussi avec les Régions.

Et puis, comment est-ce qu'on fait s'exprimer la société civile ? Alors il y a une réponse partielle, qui est la réponse du Comité de bassin dans les domaines de l'eau, puisque le Comité de bassin comporte un certain nombre de collègues: le collègue de l'Etat, le collègue des collectivités, le collègue des autres usagers - donc de la société civile, en particulier - . Est-ce que c'est bien suffisant ? Je crois qu'il y a encore des progrès à faire pour que ce Comité de bassin ne soit pas trop dominé par le point de vue de l'Etat.

On a besoin d'y entendre tout le monde. Alors, voilà, ça c'est le tableau global et ce sont les interrogations que je me pose, et sur lesquelles on est en train de réfléchir pour savoir comment travailler.

Alors, je reviens à un autre point qui a été évoqué à plusieurs reprises sur le fait que la décision ne peut se faire qu'après concertation.

La concertation, si elle veut être honnête, ne peut être faite que dans la mesure où tous les partenaires mettent sur la table l'ensemble de leurs connaissances : je dis bien donc "l'ensemble de leurs connaissances" ! Donc on est tout à fait dans vos problèmes d'observatoires et de mise en commun d'observatoires.

Et puis cette décision mérite d'être suivie, c'est-à-dire de savoir : est-ce que les programmes qu'on a mis en œuvre correspondent bien aux objectifs qu'on s'était fixé ? Donc, là aussi, pour le suivi, il faut qu'on ait des moyens de mesure objectifs, reconnus par tous les partenaires, pour savoir si on a atteint effectivement ou pas, les objectifs qu'on s'était fixé.

Là aussi, on a besoin d'observatoires et je vous remercie d'avoir organisé cette réflexion, parce que cette réflexion sur les observatoires est finalement au début de la prise de décision publique, puisque elle est au début de la concertation et puis elle est aussi à la fin puisqu'on va, par là, mesurer les effets de la programmation et le résultat de ce qu'on aura fait.

Donc on aura bouclé la boucle.

Et puis je ne veux pas terminer mon propos sans au nom de l'assistance – remercier le Président de séance pour la manière dont il a conduit ces débats avec autorité et courtoisie. Merci à tous!

CONCLUSION DU SEMINAIRE

Par Claude MIQUEU

Président de séance

En quelques mots, je voudrais décliner, dans cette conclusion, quatre propositions et commentaires :

Premier point : nous sommes ici par délégation du président Doligé, du Bureau de l'Association Française des EPTB, et nous avons une obligation de :

1. rendre compte ;
2. distribuer, dans des délais raisonnables, les Actes du présent colloque ;
3. vous tenir informés : je crois que ce serait la pire des choses, qu'après deux jours passés ici à Limoges, il ne se passe plus rien pendant de longs mois. Je crois qu'il y a une obligation, de notre part, de vous rendre compte des contacts que nous aurons, quelle que soit la composition des délégations avec le Directeur de l'Eau, avec les Cabinets des ministères concernés, sur la mise en œuvre d'observatoires de bassin et sur le rôle que pourraient y jouer les EPTB ;
4. la possibilité de reproduire cette manifestation : je crois que tous les ans serait un rythme peut-être un peu rapide, mais pourquoi pas tous les 2 ou 3 ans ?

Deuxième commentaire : il me semble que nous devons avoir le souci d'examiner, avec nos partenaires scientifiques au sens très large et avec les universitaires, la place des "sciences sociales" dans notre démarche. Il y a eu certes des débats très techniques - Madame la représentante de la Région me disait hier : "Si la salle avait été remplie d'élus, nous n'aurions pas été sûrs qu'ils seraient restés jusqu'au bout, parce que parfois, peut-être, le débat était très technique ou trop technique" -, mais derrière ces débats-là, il y a sans doute à préciser à l'avenir le rôle des sciences sociales dans notre démarche ! Dans le cadre de cette réflexion élargie, tous les supports associatifs et acteurs de l'environnement qui sont sur le terrain, ont aussi leur place à nos côtés. Réfléchissons à cette place !

Troisième point, je tiens après Paul Baron à remercier vivement tous les partenaires et les intervenants de ce premier séminaire organisé par les EPTB.

Et puis, quatrième et dernier point, merci de m'avoir permis de conduire ces travaux dans la sérénité, dans la ponctualité et, j'espère, dans l'efficacité ! Merci et à bientôt : sans doute dans deux ou trois ans.

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

Ces recommandations rapportées par Régis THEPOT, Directeur de l'EPALA ont été regroupées suivant 5 grands thèmes :

1 – Les objectifs des observatoires

Il convient tout d'abord de préciser les objectifs des observatoires des fleuves et des rivières.

Il faut en effet se fixer de véritables stratégies qui préciseront les utilisations faites des informations produites, en prenant en compte les quelques principes généraux suivants :

- L'observation n'est pas une fin en soi. Elle répond à un besoin global de connaissance pour comprendre comment le système fonctionne, afin de mieux gérer les activités humaines qui se déroulent dans le bassin, en gardant à l'esprit que l'on gère bien les usages et non pas directement les fleuves.
- Dans ce sens, l'observation doit porter sur l'ensemble des composantes (physico-chimique, biologique et sociale) du système fluvial.
- Au vu de la diversité des thèmes à aborder, l'observatoire ne peut être le fait d'un seul organisme pris isolément et le partage de l'information ainsi que le partenariat s'imposent. Ses objectifs devront donc faire l'objet d'une concertation en amont.
- Il faut également prendre soin de ne pas prétendre tout expliquer. Une bonne dose d'humilité permet de développer le nécessaire climat de confiance, en se rappelant qu'il convient de ne pas faire dire aux informations, ce qu'elles ne peuvent pas dire.
- Il faut enfin prévoir des systèmes souples et évolutifs, en gardant la possibilité d'accueillir à l'avenir de l'information complémentaire.

2 - La demande d'observation

Les exposés et échanges d'expérience effectués durant les 2 journées du séminaire ont permis d'identifier des besoins d'une double nature :

- pour les gestionnaires et décideurs,
- et pour le grand public.

Très peu d'outils complets répondant au premier objectif sont encore développés à ce jour en France.

La demande sociale, sous la pression des médias et des nouvelles technologies de l'information et de la communication rend prioritaire la mise en place d'outils à destination du grand public qui s'intéresse de plus en plus à ses cours d'eaux et dont il est prévu que la participation au débat public soit renforcée dans le cadre de la future directive cadre européenne.

Dans cette double perspective, chaque acteur doit accepter de « mettre sur la table » les données dont il dispose dès lors qu'elles ne nuisent pas à ses propres intérêts (notamment en raison de la concurrence lorsqu'il s'agit d'un industriel) ou à ceux d'autrui.

Il a été noté sur ce point précis que des prolongements au séminaire sont envisagés avec EdF, dans le cadre de sa mission de service public, afin d'identifier les informations utiles à la gestion des bassins versants qu'il pourrait échanger avec les gestionnaires de bassins.

Un principe de base s'impose également à l'évidence aujourd'hui : Toute information acquise à partir d'argent public devrait être mise à disposition du public.

Les modalités correspondantes doivent toutefois respecter les droits des tiers et prendre en compte la responsabilité du fournisseur d'information, notamment vis à vis d'une mauvaise utilisation des données.

3 – Les aspects techniques

La pertinence du rassemblement et du traitement d'information à l'échelle des bassins versant hydrographiques s'est imposée à l'ensemble des participants.

3.1. - Une « révolution » technologique

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication entraînent une nouvelle donne qui pousse à la transparence et à accroître l'accessibilité des informations aux riverains et au grand public.

Il a été souligné que ces mêmes outils permettent, notamment en période de crise, que de l'information remonte du terrain et soit produite par les acteurs directement concernés (cf les sites Internet créés pendant les catastrophes récentes), ce qui peut parfois conduire à occulter de l'information à caractère scientifique fournie par les pouvoirs publics

La révolution technologique en cours dans les systèmes de diffusion de l'information est donc une occasion extraordinaire de revoir notre manière de penser les réseaux de mesure et la circulation des données sur l'eau.

Les recommandations suivantes ont été ainsi dégagées à l'issue du séminaire :

- L'intérêt d'abandonner des logiques pyramidales au profit d'architectures de « réseaux de réseaux », qui privilégient le niveau de terrain,
- La nécessité de renforcer les outils de travail quotidien des administrations et collectivités productrices de données, pour que les informations collectées puissent être diffusées sur les réseaux de communication,
- La priorité à donner à la qualification précise et rigoureuse de la donnée, plutôt qu'au respect de formats standardisés souvent générateurs de surcoûts.

Il a été également souligné que les conditions de traitement de l'information brute sous forme d'indicateurs et de cartes qui prennent en compte la perception de l'opérateur peuvent introduire des biais et doivent donc être examinées avec soin.

3.2. - La question de l'échelle doit faire l'objet d'un examen approfondi au cas par cas, en fonction des particularités locales :

Une superficie de l'ordre de 20.000 km² constitue sans doute une fourchette haute (cf Adour, Dordogne) pour la mise en place de systèmes d'information complets et opérationnels

- L'échelle de temps est également un autre point important. La périodicité des données doit en effet être adaptée en fonction des objectifs, la gestion d'événements en temps réel nécessitant très rapidement des moyens financiers importants.

Il peut également être opportun de disposer de données de base sous forme cartographique ou bibliographique qui doivent être sauvegardées, valorisées et diffusées.

4 - La question des coûts

Collecter et traiter une information à un coût, qu'il faut mettre en relation avec le service rendu à la collectivité (à titre d'exemple, le budget annuel de l'Observatoire Adour est de 600.000 F).

Il convient pour limiter le coût des observatoires, dès lors qu'on leur fixe des objectifs ambitieux :

- D'éviter de réaliser des études et prestations de services qui ne ressortent pas de leurs missions,
- De faciliter la mise à disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics des banques de données produits avec de l'argent public (IGN, BD CARTHAGE, HYDRO...).
- D'éviter d'imposer des normes trop strictes de formatage qui ne s'avèreront pas strictement nécessaires,

Il convient également de rechercher une pérennisation des financements de l'observatoire auprès des partenaires institutionnels : Etat, Agences de l'eau et collectivités territoriales.

5 – Les aspects institutionnels

La mise en place de lieux chargés de collecter et de traiter l'information environnementale, à l'échelle des bassins versants hydrographiques, apparaît aujourd'hui comme une nécessité.

La forme institutionnelle à choisir n'est sans doute pas la question majeure dans la mesure où la création de l'observatoire résulte d'un véritable partenariat et que les acteurs chargés d'alimenter ce centre ont donné leur accord en amont.

Plusieurs solutions peuvent être ainsi envisagées : association loi 1901, GIP, IFEN, Agence de l'eau, DIREN, EPTB...). La clarté de la gestion impose toutefois un cadre juridique approprié

La mise en place de sites Internet et « d'autorités régulatrices » chargés des conventions d'échange et de définir des règles d'utilisation des données et d'ouverture vers les autres réseaux et le public paraît une priorité.

Un large débat sur les objectifs et les stratégies d'observation à mettre en œuvre sur les bassins versants hydrographiques pourrait aussi être engagé rapidement au sein de chaque bassin.

Il apparaît dans tous les cas que les EPTB peuvent dans les bassins où ils existent jouer un rôle essentiel pour appuyer l'émergence d'observatoires et pousser à l'accès aux données en facilitant la concertation puis la collaboration entre les différents fournisseurs d'information (Administration, Etablissements Publics, Universités, Centres de recherche, Associations, Entreprises...).

LISTE DES INTERVENANTS

Jean-Pierre ARRONDEAU	CLE Vilaine - Institution d'Aménagement de la Vilaine
Jean-BURTON	Centre Saint Laurent – Québec
Jean-Claude FERRAND	Conseil Général de l'Hérault
Jean-François GUERIN	Etablissement Interdépartemental Dordogne
Murielle HERMOUET	Observatoire Sud-Vendée
Jean-Jacques LAGASQUIE	Observatoire des Pays de l'Adour
Stéphanie LARONDE	Office International de l'Eau
Jean LAUNAY	Député du Lot
Claude LEBLANC	Institut Français de l'Environnement
Lucien MAMAN	Equipe Pluridisciplinaire Plan Loire
Jacques MIQUEL	EDF, DGT Grenoble
Michel ROUX	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Régis THEPOT	Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents

LISTE DES PARTICIPANTS

Monsieur ARRONDEAU Jean-Pierre

Intervenant Institution Vilaine
8, rue St James
56130 LA ROCHE BERNARD

Monsieur AUCLERC Philippe

La Loire et ses Terroirs
37, rue de Cas Rouge
45800 COMBLEUX

Monsieur BARRIAT René

Mairie de Chateauponsac
87290 CHATEAUPONSAC

Monsieur BARON Paul

Chargé de Mission Ministère de l'Environnement
20 avenue de Ségur
75302 PARIS 07 SP

Monsieur BELLOT Jean Michel

EDF
31057 TOULOUSE

Madame BEGUINET Bernadette

Observatoire des pays de l'Adour
Avenue du Doyen Poplawski
64000 PAU

Monsieur BERTIER Jean

Président SICALA
Mairie
37210 VERNOU SUR BRENNE

Monsieur BERRY Claude

Directeur Entente Interdépartementale du Bassin
du Lot
Hôtel du Département
BP 291
46005 CAHORS Cédex

Monsieur BOUCHY Jean-Marc

Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge
aval
163 route de Fleury
91172 VIRY CHATILLON Cedex

Monsieur BOUCHET Gilbert

Vice Président du CG Institution
Interdépartementale des Bassins Rhone Saône
Hôtel du Département
26, avenue du Président Herriot
26026 VALENCE CEDEX 9

Monsieur BURTON Jean

Centre Saint Laurent QUEBEC - Canada

Madame CAPLAT

Conseillère Régionale Conseil Régional du
Limousin
Hôtel de Région
27 boulevard de la Corderie
87031 LIMOGES Cedex

Monsieur CHANTREL

Direction Régional des Affaires Maritimes
27, rue Georges SAND
BP 1143
34014 RENNES Cedex

Monsieur CAZEAU Bernard

Président Etablissement Public
Interdépartemental Dordogne
Conseil Général de la Dordogne
Hôtel du Département
2 rue Paul Louis Courier
24019 PERIGUEUX Cedex

Monsieur CHEMIN François

CPIE Val d'Authie
25 rue Vermalen
62390 AUXI LE CHÂTEAU

Madame CHARROIN Corine

Syndicat Mixte d'Etudes pour l'Aménagement du
Bassin de la Saône et du Doubs
752 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 173
71017 MACON Cedex

Madame COINTRE

Observatoire Régional Environnement Poitou-
Charente
Téléport 4 Antarès
BP 50163
86962 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL

Madame COLE Anne

Institution Interdépartementale des Bassins Rhone
Saône
5 cours Saint Ruff
26000 VALENCE

Madame CROISSANDEAU

Conseil Régional Poitou-Charentes
15 rue Ancienne Comédie
86000 POITIERS

Monsieur DAGUZAN Francis

Conseiller Général Institution
Interdépartementale pour l'Aménagement
Hydraulique du Bassin de l'Adour
Mairie
32230 TRONCENS

Monsieur DENAT Jean-Luc

DIREN Limousin
8, cours Bugeaud
87000 LIMOGES

Monsieur DEVIGNAC Cedric

DESS Management Environnemental et
Qualité des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Monsieur EON Joseph

EDF
31057 TOULOUSE

Monsieur FAISSOLLE Frédéric

Hydrogéologue Conseil Général de Loire-
Atlantique
Hôtel du Département
3 quai Ceineray
44041 NANTES Cedex 1

Monsieur FERNANDEZ René

DDAF du Cantal
1 rue du Rieu
15005 AURILLAC

Monsieur FERRAND Jean-Claude

Intervenant
Conseil Général de l'Herault
1000, rued'alco
34087 MONTPELLIERCEDEX4

Madame FORTUNEL Cécile

Secrétaire de Direction Etablissement Public
Interdépartemental Dordogne
BP 13
24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Monsieur COUILLAULT Philippe

Faculté des Sciences de Limoges
Filière Eau
123 Avenue Albert Thomas
87060 LIMOGES Cedex

Monsieur CUEILLE Michael

DESS Management Environnemental et Qualité
des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Monsieur DANIEL Jean

Conseil Régional du Limousin
27 Boulevard de la Corderie
87031 LIMOGES

Monsieur DELPEYRAT Bruno

Etablissement Public Interdépartemental
Dordogne
BP 13
24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Madame des DORIDES Isabelle

Institution Interdépartementale du Bassin de la
Sèvre Nantaise
185, bd Briand
85000 LA ROCHE SUR YON

Madame DUBREUIL Véronique

Secrétaire Etablissement Public
Interdépartemental Dordogne
BP 13
24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Monsieur ESTEVE Jacques

Chargé de Communication de l'EPALA
Société EDI 2000
11 rue l'oiseau
03000 - MOULINS

Mademoiselle FAVI Chrystèle

Chargée de Mission Etablissement Public
Interdépartemental Dordogne
BP 13
24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Monsieur FOUCHIER

Mairie de Thenon
00024 THENON

Monsieur GADOULEAU Cedric

DESS Management Environnemental et Qualité
des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Mademoiselle GELLE Géraldine

Conseil Général de Vendée
Hôtel du Département
40 rue du Maréchal Foch
85923 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

Monsieur GRANY Michel

Conseiller Municipal Etablissement Public
d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents
Hôtel de Ville
87031 LIMOGES CEDEX

Mademoiselle GUILHEM Stéphanie

Saint-Germain-des-Prés
24160 EXIDEUIL

Monsieur GUILLAUMIN Eric

Directeur Institution Interdépartementale des
Bassins Rhone Saône
1, rue Madier de Montjau
26000 VALENCE

Madame HERMOUET Muriel

Intervenant Observatoire de l'Eau Sud Vendée
Observatoire de l'Eau
ISEME Route de Fontenay le Comte
85200 PISSOTTE

Madame HOUDOUIN Dominique

Chargé de Mission Trésorerie Générale du
Loiret
4 place du Martroi
BP 2435
45032 ORLEANS Cedex 1

Monsieur JOURNET Jean-Marie

Agence de l'Eau Artois-Picardie
200 rue Marceline
BP 818
59508 DOUAI Cedex

Monsieur GASTAMBIDE Marc

DATAR Massif Central
30 rue Clémenceau
63000 CLERMONT FERRAND

Monsieur GOSSET Eric

Etudiant DESS Management Environnemental et
Qualité des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Monsieur GUERIN Jean François

Intervenant
Chargé de Mission "Observatoire de bassin"
Etablissement Public Interdépartemental
Dordogne
BP 13
24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Monsieur HERBACH Joël

Etablissement Public d'Aménagement de la Loire
et de ses Affluents
Hôtel du District
9 Place de l'Hôtel de Ville
03201 VICHY Cedex

Monsieur HOFLACK Jean-Paul

Conseil Général de Vendée
Hôtel du Département
42 rue du Maréchal Foch
85923 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

Mademoiselle HUET Virginie

Etudiant DESS Management Environnemental et
Qualité des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Monsieur LAFON Julien

Chargé d'études Etablissement Public
Interdépartemental Dordogne
BP 13
24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Madame LARONDE Stéphanie

Intervenant Office International de L'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES CEDEX

Monsieur LAGASQUIE Jean-Jacques
Intervenant Observatoire des pays de l'Adour
Avenue du Doyen Poplawski
64000 PAU

Monsieur LATREILLE Jacques
Mairie de Chateauponsac
87290 CHATEAUPONSAC

Monsieur LAUNAY Jean
Député du Lot
Mairie de Bretenoux
46130 BRETENOUX

Monsieur LE MOAL Marcel
Comité de bassin Loire-Bretagne
Coopérative maritime conchylicole cancalaise
6, rue Le Vauhariot
35260 CANCALE

Monsieur LOUIS Alain
DIREN Bourgogne
DIREN Bourgogne "Le Richelieu"
10, boulevard Carnot
21000 DIJON

Monsieur MATTHIS Morgan
Etudiant DESS Management Environnemental
et Qualité des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Mademoiselle MAZEAU Delphine
Etudiant DESS Management Environnemental
et Qualité des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Monsieur MEYERFELD Didier
EDF
31057 TOULOUSE

Monsieur Miqueu Claude
Président de l'Institution Adour
Cité Galiane
40000 MONT DE MARSAN

Monsieur LAUDRIN
Conseil Général du Loiret
Hôtel du Département
15 rue Eugène Vignat
45010 ORLEANS Cedex 1

Mademoiselle LAVAL Odile
Etudiant DESS Management Environnemental et
Qualité des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Madame LEBLANC Claude
Intervenant IFEN
91, boulevard Alexandre martin
45058 ORLEANS Cedex 1

Monsieur MASOVE Frédéric
Etudiant DESS Management Environnemental et
Qualité des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Monsieur MAYTRAUD
Conseil Général de la Seine Saint Denis
Direction de l'Eau et de l'Assainissement
Hôtel du Département
93003 BOBIGNY Cedex

Monsieur MELLAC Bernard
Conseil Général des Deux Sèvres
Hôtel du Département
Rue de l'Abreuvoir
79021 NIORT CEDEX

Monsieur MIQUEL Jacques
Intervenant EDF DTG
21 avenue de l'Europe
BP 41
38040 GRENOBLE Cedex 9

Monsieur MOUCHE Renaud
Chargé d'études Etablissement Public
Interdépartemental Dordogne
BP 13
24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Madame MOLLARET Agnès
Conseil Général de la Nièvre
Hôtel du Département
Rue Jean Giono
58640 VARENNES VAUZELLE

Monsieur MOUGENOT Marc

Etudiant DESS Management Environnemental
et Qualité des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Monsieur NEASTA Julien

Etudiant DESS Management Environnemental
et Qualité des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Madame PAPIN Anne

Institution Interdépartementale du Bassin de la
Sèvre Nantaise
185, bd Briand
85000 LA ROCHE SUR YON

Madame PETIT ROZIER Solange

Chargée de Communication de l'EPALA
Société Proverbe
21 rue Porte Aiguières
43000 – LE PUY EN VELAY

Monsieur PEYTAVIT Jean-Yves

Conseil Général du Lot
Hôtel du Département
Place Chapou
46005 CAHORS Cedex

Monsieur PITON Pierre

Conseil Général de la Charente
Hôtel du Département
31 Boulevard Emile Roux
16017 ANGOULEME CEDEX

Monsieur PRUN

Conseil Général de L'Aude
Ctre Administratif Départemental
Service Eau
11855 CARCASSONNE Cedex 9

Monsieur PUJOL Jean-Pierre

Vice-Président Institution Interdépartementale
pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin de
l'Adour
4, rue des Mousquetaires
32110 NOGARO

Monsieur MOUNIER Julien

Etudiant DESS Management Environnemental et
Qualité des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Madame NEEL Catherine

Faculté des Sciences de Limoges
Laboratoire de Géologie
87000 LIMOGES

Monsieur OLIVE JP

DIREN Midi-Pyrénées
Cité administrative Bât G
Boulevard Armand-Duportal
31014 TOULOUSE

Mademoiselle PELOIN Qwenaelle

Etudiant DESS Management Environnemental et
Qualité des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Monsieur PETIT-DUBOUSQUET

Directeur Adjoint Conseil Général de la Charente
Maritime
Service Espace Rural et Environnement
Hôtel du Département
2 Rue de la Monnaie
17023 LA ROCHELLE Cedex 1

Monsieur PIGNOLY Henri

Directeur Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Vallée de la Durance
2, rue Mistral
13370 MALLEMORT

Monsieur PLANES Nicolas

Etudiant DESS Management Environnemental et
Qualité des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Madame RAUDRY Nathalie

Chargé de Mission Pays des Vals de Saintonge
4 rue de l'Eglise
BP 18
17380 TONNAY-BOUTONNE

Monsieur PUSTELNIK Guy
 Directeur Etablissement Public
 Interdépartemental Dordogne
 BP 13
 24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Monsieur REGNAC Philippe
 Observatoire des pays de l'Adour
 Avenue du Doyen Poplawski
 64000 PAU

Monsieur ROCHER Florent
 Etudiant DESS Management Environnemental
 et Qualité des Eaux
 Université de Limoges
 Filière Eau
 87000 LIMOGES

Monsieur ROUSSEL Max
 Directeur Institution Interdépartementale pour
 l'Aménagement Hydraulique du Bassin de
 l'Adour
 Conseil Général des Landes
 Cité Galiane

Monsieur ROUX Christian
 8 rue du Petit Breil
 24130 LA FORCE

Monsieur RUBAT DU MERAC Claude
 Directeur Institution Interdépartementale pour
 l'Aménagement Hydraulique de la Montagne
 Noire
 18, rue Déodora
 31400 TOULOUSE

Monsieur SAVAT Gérard
 Mairie de Pantin
 Mairie de Pantin
 93500 PANTIN

Monsieur TABARDEL Jean-Pierre
 Conseiller Général
 Institution Interdépartementale des Bassins
 Rhone Saône
 10 rue Général Berlier
 BP 334
 26402 CREST Cedex

Monsieur TRIADOU Laurent
 Etudiant DESS Management Environnemental
 et Qualité des Eaux
 Université de Limoges
 Filière Eau
 87000 LIMOGES

Mademoiselle RICHERT Bénédicte
 Conseil Général de l'Aisne
 Hôtel du Département
 2 rue Paul Doumer
 02013 LAON CEDEX

Monsieur ROUX Michel
 Intervenant Agence de l'eau Adour Garonne
 90, rue Férétra
 31078 TOULOUSE CEDEX 4

Monsieur ROY Claude
 Conseil Général de Vendée
 Hôtel du Département
 41 rue du Maréchal Foch
 85923 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

Monsieur SAIZOHOU
 Conseil Général de Seine et Marne
 145 quai Voltaire
 77190 DAMMARIE LES LYS

Mademoiselle SILDILLA Murielle
 Etudiant DESS Management Environnemental et
 Qualité des Eaux
 Université de Limoges
 Filière Eau
 87000 LIMOGES

Monsieur TEIXEIRA Paulo
 Etudiant DESS Management Environnemental et
 Qualité des Eaux
 Université de Limoges
 Filière Eau
 87000 LIMOGES

Madame TISSERAND
 Fédération Française de Canoë-Kayak
 87 quai de la Marne
 94340 JOINVILLE LE PONT Cedex

Monsieur THEPOT Régis
 Directeur Etablissement Public d'Aménagement
 de la Loire et de ses Affluents
 3, avenue Claude Guillemin
 BP 6125
 45061 ORLEANS CEDEX 2

Madame TROCME Marie
 Directrice Institution Interdépartementale du
 Bassin de la Sèvre Niortaise
 Hôtel du Département
 Rue de l'abreuvoir
 79021 NIORT Cedex

Mademoiselle VINCEDEAU Marie
Etudiant DESS Management Environnemental
et Qualité des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

Mademoiselle WASSON Isabelle
Etudiant DESS Management Environnemental et
Qualité des Eaux
Université de Limoges
Filière Eau
87000 LIMOGES

PAGE DE DOS

Présentation des EPTB

Référence de l'Association française

Référence de la commission "environnement et information des élus"

Contacts

La fondation en janvier 1999 de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin résulte du constat partagé de la nécessité de mettre en place une gestion globale et équilibrée de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques des fleuves et des rivières. Composée aujourd'hui de 21 membres qui couvrent les 3/4 du territoire national, elle a pour but :

- de favoriser l'aménagement intégré et le développement durable des bassins hydrographiques,
- d'assurer des échanges d'informations entre les élus responsables d'EPTB,
- d'ouvrir le dialogue avec les acteurs intéressés au présent et à l'avenir des EPTB,
- d'être l'interprète des EPTB auprès des pouvoirs publics.

AIRES D'INTERVENTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX DE BASSIN



- | | | |
|---|--|--|
| 1 Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Adour | 9 Entente Interdépartementale pour la Protection contre les Inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents | 16 Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents |
| 2 Etablissement Public Interdépartemental Dordogne | 10 Association Interdépartementale des Basses Plaines de l'Aude | 17 Syndicat Mixte Saône et Doubs |
| 3 Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne | 11 Institution Interdépartementale des Bassins Rhône-Saône | 18 Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents |
| 4 Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Morbiel | 12 Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise | 19 Institution d'Aménagement de la Vienne |
| 5 Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Fleuve Charente et de ses Affluents | 13 Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance | 20 Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine |
| 6 Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire | 14 Institution du Canal d'Ile et Rance Manche-Océan Nord | 21 Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement et de Mise en Valeur du Vidouze et de ses Affluents |
| 7 Entente Interdépartementale du Bassin du Lot | 15 Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise | |
| 8 Institution Interdépartementale Pas-de-Calais / Somme pour l'aménagement de la vallée de l'Authie | | |

Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin
 3 Avenue Claude Gullémin - BP 6125
 45061 - ORLEANS CEDEX 2
 Tél : 02.38.64.38.38 - Fax : 02.38.64.35.35
 E-Mail : info@eptb.asso.fr - Internet : www.eptb.asso.fr